

Pays de
**Fontenay-
Vendée**



DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU
17 JUILLET 2023

1/6

Le Président atteste la télétransmission au contrôle de légalité de l'ensemble des délibérations, du 20 juillet 2023.

Document publié sur le site internet de la Communauté de communes du Pays de Fontenay Vendée pour une durée minimale de 2 mois à compter du 20 juillet 2023.

Conformément aux articles R421-1 à R421-5 du code de la justice administrative, les présentes délibérations peuvent faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Nantes – 6 allée de l'île Gloriette – BP 24111 – 44041 NANTES CEDEX 01 – dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification. La juridiction administrative peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens (<https://www.telerecours.fr>)

Pays de
Fontenay-
Vendée



CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Lundi 17 juillet 2023 - 18 H 30
Extrait du registre des délibérations

A 18 h 30 le lundi 17 juillet 2023, le Conseil communautaire s'est rassemblé Salle du Conseil à la Maison de Pays de la Communauté de communes Pays de Fontenay-Vendée, à la suite de la convocation adressée par le président le 11 juillet 2023.

Présents :

HOCBON Ludovic, Président.

BAUDRY Yves, BIRÉ Michel, BOUCHER Yves-Marie, BOUILLAUD Stéphane, COULON Anne-Marie, DROUIN Patricia, DUPAS Laurent, FROMAGET Marie-Thérèse, GERMAIN Yves, GUILLON Francis, HÉRAUD Michel, HUETZ Anne, LÉGERON Ghislaine, LEMOINE Matthias, MACORPS Jean-Paul, MAROT Roger, MIGNET Philippe, PAGEAUD Lionel, PHILIPPOT Xavier, POUZET Michel, RIDEAUD Daniel, RIVIÈRE Francis, ROUHAUD Christelle, ROY Sébastien, SAINT-CYR Sylvie, SAVINEAU Michel, TRUDEAU Christelle, VERDON Sébastien, VERGNAUD Benjamin, VERHAEGHE-GRILLO Dominique (arrivée au pont n°5), VINET Monique.

Excusés :

BOUCHER Cécile ;
ARNAUDEAU Jean-Marie a donné pouvoir à HOCBON Ludovic ;
BIENVENU Alain a donné pouvoir à GERMAIN Yves ;
FOURAGE Hugues a donné pouvoir à MACORPS Jean-Paul ;
HERNANDEZ Philippe a donné pouvoir à BOURDEAU Marylène, sa suppléante ;
LUCAS Noëlla a donné pouvoir à CELLIER Nicolas, son suppléant.

Absents :

BOBINEAU Joël, SEGUY Geneviève, MAZOUÉ Dominique, GUIGNARD Gérard.

Secrétaire de séance :

POUZET Michel

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de quarante-deux, il a été procédé immédiatement à l'ouverture de la séance.

1 – NOMINATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

VU les dispositions de l'article L.2121-15 par renvoi de l'article L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le conseil communautaire nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire ;

CONSIDERANT qu'à l'occasion de chaque séance du conseil communautaire, il est de tradition de nommer comme secrétaire de séance l'un des conseillers communautaires parmi les noms proposés ci-après ;

VU les conseillers proposés :

- | | |
|----------------------|---|
| ➤ POUZET Michel | Conseiller communautaire de SAINT MARTIN DE FRAIGNEAU |
| ➤ RIDEAUD Daniel | Conseiller communautaire de MONTREUIL |
| ➤ RIVIERE Francis | Conseiller communautaire de SAINT-CYR DES GATS |
| ➤ ROUHAUD Christelle | Conseillère communautaire de FONTENAY LE COMTE |
| ➤ ROY Sébastien | Conseiller communautaire de SAINT-LAURENT DE LA SALLE |
| ➤ SAINT-CYR Sylvie | Conseillère communautaire de FONTENAY LE COMTE |

* *
*

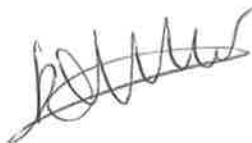
Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **NOMME** en qualité de secrétaire de séance :

➤ **POUZET Michel** Conseiller communautaire de SAINT MARTIN DE FRAIGNEAU

Pour extrait conforme,
Le Secrétaire,

Michel POUZET



Pour extrait conforme,
Le Président,

Ludovic HOCBON



Pays de
Fontenay-
Vendée



CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Lundi 17 juillet 2023 - 18 H 30
Extrait du registre des délibérations

A 18 h 30 le lundi 17 juillet 2023, le Conseil communautaire s'est rassemblé Salle du Conseil à la Maison de Pays de la Communauté de communes Pays de Fontenay-Vendée, à la suite de la convocation adressée par le président le 11 juillet 2023.

Présents :

HOCBON Ludovic, Président.

BAUDRY Yves, BIRÉ Michel, BOUCHER Yves-Marie, BOUILLAUD Stéphane, COULON Anne-Marie, DROUIN Patricia, DUPAS Laurent, FROMAGET Marie-Thérèse, GERMAIN Yves, GUILLON Francis, HÉRAUD Michel, HUETZ Anne, LÉGERON Ghislaine, LEMOINE Matthias, MACORPS Jean-Paul, MAROT Roger, MIGNET Philippe, PAGEAUD Lionel, PHILIPPOT Xavier, POUZET Michel, RIDEAUD Daniel, RIVIÈRE Francis, ROUHAUD Christelle, ROY Sébastien, SAINT-CYR Sylvie, SAVINEAU Michel, TRUDEAU Christelle, VERDON Sébastien, VERGNAUD Benjamin, VERHAEGHE-GRILLO Dominique (arrivée au pont n°5), VINET Monique.

Excusés :

BOUCHER Cécile ;
ARNAUDEAU Jean-Marie a donné pouvoir à HOCBON Ludovic ;
BIENVENU Alain a donné pouvoir à GERMAIN Yves ;
FOURAGE Hugues a donné pouvoir à MACORPS Jean-Paul ;
HERNANDEZ Philippe a donné pouvoir à BOURDEAU Marylène, sa suppléante ;
LUCAS Noëlla a donné pouvoir à CELLIER Nicolas, son suppléant.

Absents :

BOBINEAU Joël, SEGUY Geneviève, MAZOUÉ Dominique, GUIGNARD Gérard.

Secrétaire de séance :

POUZET Michel

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de quarante-deux, il a été procédé immédiatement à l'ouverture de la séance.

2 – ARRET DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE PAYS DE FONTENAY-VENDEE DU 05 JUIN 2023

Le procès-verbal de la réunion du Conseil communautaire du 05 juin 2023 a été transmis par mail le 16 juin 2023 à Mmes et MM. les conseillers communautaires de la Communauté de communes Pays de Fontenay-Vendée.

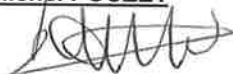
* *
*

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ARRETE** le procès-verbal du Conseil communautaire Pays de Fontenay-Vendée du 05 juin 2023.

Pour extrait conforme,
Le Secrétaire,

Michel POUZET

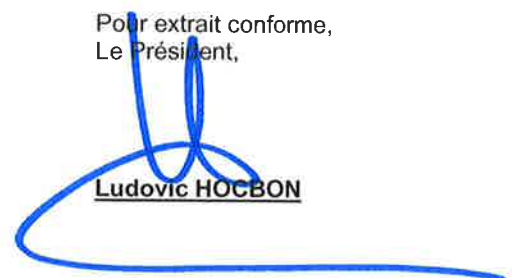


Pays de
Fontenay-
Vendée



Pour extrait conforme,
Le Président,

Ludovic HOCBON





CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Lundi 05 juin 2023 - 18 H 30
Procès-verbal

A 18 h 30 le lundi 05 juin 2023, le Conseil communautaire s'est rassemblé Salle du Conseil à la Maison de Pays de la Communauté de communes Pays de Fontenay-Vendée, à la suite de la convocation adressée par le président le 30 mai 2023.

Présents :

HOCBON Ludovic, Président.

ARNAUDEAU Jean-Marie, BAUDRY Yves, BIENVENU Alain, BIRÉ Michel, BOBINEAU Joël, BOUCHER Cécile, BOUCHER Yves-Marie, BOUILLAUD Stéphane, COULON Anne-Marie, DROUIN Patricia, DUPAS Laurent, FOURAGE Hugues (arrivé au point n°7.2 – sorti au point n° 13.2), FROMAGET Marie-Thérèse, GERMAIN Yves, GUIGNARD Gérard, GUILLON Francis, HÉRAUD Michel, HERNANDEZ Philippe, HUETZ Anne (sortie au point n°13.2 – rentrée au point n°15), LÉGERON Ghislaine, LUCAS Noëlla, MACORPS Jean-Paul, MAROT Roger, MIGNET Philippe, PHILIPPOT Xavier, RIDEAUD Daniel, RIVIÈRE Francis (arrivé au point n°7.1), ROUHAUD Christelle, ROY Sébastien (arrivé au point n°4), SAINT-CYR Sylvie, SAVINEAU Michel, TRUDEAU Christelle, VERDON Sébastien, VERGNAUD Benjamin, VERHAEGHE-GRILLO Dominique.

Excusés :

LEMOINE Matthias a donné pouvoir à VERGNAUD Benjamin ;
PAGEAUD Lionel a donné pouvoir à HÉRAUD Michel ;
VINET Monique.

Absents :

MAZOUÉ Dominique, POUZET Michel, SEGUY Geneviève.

Secrétaire de séance :

PHILIPPOT Xavier

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de quarante-deux, il a été procédé immédiatement à l'ouverture de la séance.

ORDRE DU JOUR

1. **NOMINATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE** (Rapporteur : M. le Président)
2. **ARRET DU PROCES VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE PAYS DE FONTENAY-VENDEE DU 24 AVRIL 2023** (Rapporteur : M. le Président)
3. **COMPTE-RENDU DES DECISIONS ET DES ARRETES PRIS PAR LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES PAYS DE FONTENAY-VENDEE** (Rapporteur :)
4. **COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE BUREAU DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES PAYS DE FONTENAY-VENDEE** (Rapporteur : M. Héraud)
5. **ELECTION DES MEMBRES DES COMMISSIONS COMMUNAUTAIRES THEMATIQUES – MODIFICATION** (Rapporteur : M. le Président)
6. **SYNDICAT MIXTE VENDEE SEVRE AUTIZES**
 - 6.1. Election des représentants de la Communauté de Communes Pays de Fontenay-Vendée auprès des différents Syndicats Mixtes fermés – Modalités (Rapporteur : M. le Président)
 - 6.2. Représentants de la Communauté de communes Pays de Fontenay-Vendée auprès du Syndicat Mixte Vendée Sèvre Autizes – Modification (Rapporteur : M. le Président)

Envoyé en préfecture le 20/07/2023

Reçu en préfecture le 20/07/2023

Publié le 20/07/2023



ID : 085-200071934-20230717-230717_DEL2-DE



14.1. Fonds de concours pour l'achat de tables et de chaises de l'accueil de loisirs
Fontaines

14.2. Fonds de concours pour l'acquisition de vélos et de trottinettes et pour le tracé ludique de parcours
vélos de l'accueil de loisirs – commune de Foussais-Payré

**15. ASSINISSEMENT DES EAUX USEES - AVENANT N°3 AU CONTRAT DE DELEGATION DE SERVICE
PUBLIC ASSAINISSEMENT DE LA COMMUNE DE PISSOTTE** (Rapporteur M. Dupas)

16. ENVIRONNEMENT - CHARTE DU DEVELOPPEMENT DES PROJETS EOLIENS (Rapporteur M. Bouillaud)

**17. POLE INTERCOMMUNAL CULTURE ET JEUNESSE – VALIDATION DE L'AVANT PROJET SOMMAIRE
ET DEMANDE DE SUBVENTIONS** (Rapporteur M. Héraud)

18. TOURISME – TAXE DE SEJOUR – TARIFS ET MODALITES DE TAXATION (Rapporteur M. Héraud)

1 – NOMINATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

VU les dispositions de l'article L.2121-15 par renvoi de l'article L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le conseil communautaire nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire ;

CONSIDERANT qu'à l'occasion de chaque séance du conseil communautaire, il est de tradition de nommer comme secrétaire de séance l'un des conseillers communautaires parmi les noms proposés ci-après ;

VU les conseillers proposés :

➤ PHILIPPOT Xavier	Conseiller communautaire de VOUVANT
➤ POUZET Michel	Conseiller communautaire de SAINT MARTIN DE FRAIGNEAU
➤ RIDEAUD Daniel	Conseiller communautaire de MONTREUIL
➤ RIVIERE Francis	Conseiller communautaire de SAINT-CYR DES GATS
➤ ROUHAUD Christelle	Conseillère communautaire de FONTENAY LE COMTE
➤ ROY Sébastien	Conseiller communautaire de SAINT-LAURENT DE LA SALLE

* *
*

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **NOMME** en qualité de secrétaire de séance :

➤ PHILIPPOT Xavier	Conseiller communautaire de VOUVANT
--------------------	-------------------------------------

2 – ARRET DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE PAYS DE FONTENAY-VENDEE DU 24 AVRIL 2023

Le procès-verbal de la réunion du Conseil communautaire du 24 avril 2023 a été transmis par mail le 28 avril 2023 à Mmes et MM. les conseillers communautaires de la Communauté de communes Pays de Fontenay-Vendée.

* *
*

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ARRETE** le procès-verbal du Conseil communautaire Pays de Fontenay-Vendée du 24 avril 2023.

3 – COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES PAYS DE FONTENAY-VENDEE

Décisions

Objet	Référence	Date
Convention de partenariat couvrant le partage de données issues du dispositif flux vision entre Vendée Expansion et la CCPFV	DP23_028	06/04/2023
Convention de billetterie avec LA COMMUNE DE BAZOGES-EN-PAREDS pour le Donjour de BAZOGES-EN-PAREDS pour la vente des billets d'entrée au site	DP23_029	14/04/2023
Convention avec LA SOCIETE VELOCIPEDIQUE FONTENAISIENNE de valorisation et entretien de la filière randonnée cyclo/VTT	DP23_030	17/04/2023
Convention de billetterie avec ORIGINAL VELO TOUR pour la vente de certaines de ses activités vélo pour la saison 2023	DP23_031	20/04/2023
Remboursement au titre de l'assurance Dommage Aux Biens hors contentieux	DP23_032	02/05/2023
Mise à disposition intervenant dans le cadre de l'utilisation de la piscine intercommunale Océanide par le collège de ST-HILAIRE-DES-LOGES	DP23_033	05/05/2023
Convention de billetterie avec L'ASSOCIATION LES AMIS DU SOUTERRAIN DE PETOSSE pour la vente des visites guidées du souterrain pour juillet-août	DP23_034	05/05/2023
Remboursement au titre de l'assurance Dommage Aux Biens hors contentieux	DP23_035	11/05/2023

Arrêtés

Objet	Référence	Date
Arrêté portant modification de l'arrêté n°AR2022_23T - Tarifs activités estivales 2023 pour les accueils de loisirs du Pays de Fontenay-Vendée	AR2023_07	02/05/2023
Nomination d'un régisseur mandataire supplémentaire saison 2023 – Régie Office de Tourisme du Pays de Fontenay-Vendée et sous-régie de l'antenne touristique de Vouvant	AR2023_08	02/05/2023

* *
*

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré :

- **PREND ACTE** des décisions/arrêtés prises par Président de la Communauté de communes Pays de Fontenay-Vendée.

**4 – COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
PAYS DE FONTENAY-VENDEE****Décisions**

Objet	Référence	Date
Extension ZAE Le Verron - Longèves - Cession d'une partie de la parcelle cadastrée section YA n°34 au profit de la SARL MANUKOÏ	B23_036	20/04/2023
Extension ZAE Le Verron - Longèves - Cession d'une partie de la parcelle cadastrée section ZS n°137 au profit de la SAS GIBAUD	B23_037	20/04/2023
ZAE Le Fief du Quart - Saint-Martin-de-Fraigneau - Cession de la parcelle cadastrée section ZP n°121 au profit de la SAS PRESQU'ILE INVESTISSEMENT	B23_038	20/04/2023
Attribution d'une subvention pour l'acquisition d'un Vélo à Assistance Électrique (VAE) - Versement de subventions communautaires	B23_039	20/04/2023
Association KINOZOOM 85 « Onzième Festival du Film de Fontenay-le-Comte » - Attribution de subvention	B23_040	20/04/2023
Association LA BOUEE « Lettres d'Auzay » - Attribution de subvention	B23_041	20/04/2023
Association LA FABRIQUE DES ECHOS « Juste éclos » - Attribution de subvention	B23_042	20/04/2023
Association LES ECHAPPES DE MELUSINE « Raid Mélusine » - Attribution de subvention	B23_043	20/04/2023
Association ORGUE ET MUSIQUE « Saison 2023 - Festival d'orgue » - Attribution de subvention	B23_044	20/04/2023
Restructuration et réhabilitation des réseaux d'assainissement secteur DO5 Seillot à Fontenay-le-Comte (ZAE Route de Niort) - Lot n°1 : Mise en séparatif du réseau unitaire amont DO5 Seillot - Signature avenant n°1	B23_045	10/05/2023
Marché Réhabilitation du réseau d'eaux usées Chemin des Champs Boyers à Pissotte - N°2023 005	B23_046	10/05/2023
Marché subséquent VRD 23MS01 - Réalisation de stationnements Allée des Justices à Fontenay-le-Comte	B23_047	10/05/2023
Accord-cadre à bon de commandes portant sur l'acquisition de matériels informatiques pour le groupement de commande constitué entre la Communauté de communes Pays de Fontenay-Vendée et la Ville de Fontenay-le-Comte	B23_048	10/05/2023
Emplois saisonniers 2023 - Modificatif	B23_049	10/05/2023

*
*
*

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré :

- **PREND ACTE** des décisions prises par le Bureau de la Communauté de communes Pays de Fontenay-Vendée.

5 – ELECTION DES MEMBRES DES COMMISSIONS COMMUNAUTAIRES THE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2121-22, L. 5211-1 et L. 5211-40-1 ;

VU la délibération communautaire n°3 du 27 juillet 2020 portant création des commissions communautaires thématiques ;

VU la délibération communautaire n°3 du 14 septembre 2020 portant élection des membres des commissions communautaires thématiques ;

VU les délibérations communautaire n°4 du 12 octobre 2020, n°4 du 12 avril 2021, n°4.1 du 20 septembre 2021, n°4 du 30 mai 2022, n°5 du 19 décembre 2022, n°6.1 du 13 février 2023 , n°5 du 27 mars 2023 et n°5 du 24 avril 2023 portant élection de nouveaux membres aux commissions communautaires thématiques ;

CONSIDERANT la demande de modification exprimée par la commune de Pissotte ;

Il est proposé de mettre au vote l'élection des membres des commissions communautaires thématiques selon la liste ci-après :

VU le procès-verbal d'élection des nouveaux membres aux commissions communautaires thématiques annexé à la présente délibération ;

VU les résultats du scrutin ;

* * *

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** de ne pas recourir au scrutin secret et de procéder au scrutin public à l'élection des membres des commissions communautaires thématiques conformément au 4^{ème} alinéa de l'article L 2121-21 du CGCT,
- **CONSTATE** qu'une seule liste constituée en vue de l'élection, des nouveaux membres aux commissions communautaires thématiques, prévue par les dispositions susvisées, a été régulièrement déposée,
- **PROCLAME** immédiatement élus les nouveaux membres des commissions communautaires thématiques suivantes :

COMMISSIONS COMMUNAUTAIRES THÉMATIQUES

COMMISSION « FINANCES – RESSOURCES HUMAINES ET CONTRACTUALISATIONS »

Monsieur	SAVINEAU	Michel	Conseiller communautaire titulaire Maire	PISSOTTE
----------	----------	--------	---	----------

- **PREND ACTE** de la nouvelle composition des commissions communautaires thématiques comme suit :

COMMISSION « ECONOMIE ET ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE »

35 Membres :

Monsieur	HERAUD	Michel	Conseiller communautaire titulaire 2ème Vice-Président	AUCHAY-sur-VENDEE
Madame	TRICHET	Marie-Claude	Conseiller Municipal	AUCHAY-sur-VENDEE
Madame	GELOT	Cécilia	Conseiller Municipal Conseiller communautaire titulaire	BOURNEAU
Monsieur	PAGEAUD	Lionel	3ème Vice-Président Maire	DOIX LES FONTAINES
Madame	VINET	Monique	Conseiller communautaire titulaire Adjoint au Maire	DOIX LES FONTAINES
Monsieur	FOURAGE	Hugues	Conseiller Municipal	FONTENAY-LE-COMTE
Monsieur	HOCBON	Ludovic	Président Conseiller communautaire titulaire Maire	FONTENAY-LE-COMTE
Monsieur	LEMOINE	Matthias	Conseiller communautaire titulaire Adjoint au Maire	FONTENAY-LE-COMTE
Monsieur	VERDON	Sébastien	Conseiller communautaire titulaire Adjoint au maire	FONTENAY-LE-COMTE
Monsieur	DE ROSNY	Pierre	Conseiller Municipal	FOUSSAIS-PAYRE
Monsieur	BIENVENU	Alain	Conseiller communautaire titulaire Maire	LE LANGON
Monsieur	VERDON	Gérard	Conseiller Municipal	LE LANGON
Madame	GENAUZEAU	Maité	Conseiller Municipal	LES VELLUIRE SUR VENDEE
Monsieur	BOBINET	Jérôme	Adjoint au Maire	L'HERMENAULT
Madame	DEMEURANT	Christa	Conseiller Municipal	LONGEVES
Monsieur	CELLIER	Nicolas	Conseiller communautaire suppléant Adjoint au Maire	L'ORBRIE
Monsieur	PIQUET	Jérôme	Conseiller Municipal	L'ORBRIE
Monsieur	RIVIERE	Jean-Paul	Conseiller communautaire suppléant Adjoint au Maire	MARSAIS SAINTE RADEGONDE
Madame	ROYER	Stéphanie	Conseiller Municipal	MERVENT
Monsieur	RIDEAUD	Daniel	Conseiller communautaire titulaire Maire	MONTREUIL
Monsieur	FREROUX	Philippe	Conseiller Municipal	MONTREUIL
Madame	VERDON	Florence	Conseiller Municipal	MOUZEUIL ST MARTIN
Monsieur	BONIFACE	Jean	Conseiller municipal	MOUZEUIL ST MARTIN
Monsieur	BELKADI	Florian	Adjoint au Maire	PETOSSE
Madame	PELLETIER	Louissette	Conseiller Municipal	PETOSSE
Monsieur	FONTAN	Patrice	Conseiller Municipal	PISSOTTE
Monsieur	BARCQ	Martial	Conseiller communautaire suppléant Adjoint au Maire	POUILLÉ
Monsieur	RIVIERE	Francis	Conseiller communautaire titulaire Maire	SAINTE CYR DES GATS
Madame	KAPPELHOFF	Laura	Conseiller Municipal	SAINTE LAURENT DE LA SALLE
Madame	SOULA	Marie-Odile	Conseiller Municipal	SAINTE MARTIN DE FRAIGNEAU
Monsieur	HERNANDEZ	Philippe	Conseiller communautaire titulaire Maire	SAINTE MARTIN DES FONTAINES
Madame	DILLON	Laurence	Conseiller Municipal	SAINTE-MICHEL-LE-CLOUCQ
Monsieur	BAUDRY	Yves	Conseiller communautaire titulaire Maire	SERIGNE
Madame	GUILMINEAU	Delphine	Adjoint au Maire	SERIGNE
Monsieur	PHILIPPOT	Xavier	Conseiller communautaire titulaire Maire	VOUVANT

COMMISSION « ENFANCE – JEUNESSE »

35 Membres :

Madame	ARNAUD	Evelyne	Conseiller Municipal	AUCHAY-sur-VENDEE
Madame	BILLY	Florence	Conseiller Municipal	BOURNEAU
Madame	CHOLLET	Corinne	Adjoint au Maire	DOIX LES FONTAINES
Madame	SAGOT	Judith	Conseiller Municipal	DOIX LES FONTAINES
Madame	GUIGNARD	Anne-Lise	Conseiller Municipal	FONTENAY-LE-COMTE
Madame	CABON	Janick	Conseiller Municipal	FONTENAY-LE-COMTE
Madame	ROUHAUD	Christelle	Conseiller communautaire titulaire Adjoint au maire	FONTENAY-LE-COMTE
Madame	BLAUGY	Sylvie	Adjoint au Maire	FOUSSAIS-PAYRE
Madame	AIME	Louise	Conseiller Municipal	LE LANGON
Madame	SEILLIER	Marie-Claude	Adjoint au Maire	LE LANGON
Madame	JAUMIER	Chantal	Adjoint au Maire	LES VELLUIRE SUR VENDEE
Madame	CAILLEAU	Séverine	Conseiller Municipal	L'HERMENAULT
Madame	QUINET	Karine	Conseiller Municipal	L'HERMENAULT
Madame	LHOMME	Anne-Charlotte	Conseiller Municipal	LONGEVES
Monsieur	CELLIER	Nicolas	Conseiller communautaire suppléant, Adjoint au Maire	L'ORBRIE
Madame	LUCAS	Noëlla	Conseiller communautaire titulaire Maire	L'ORBRIE
Madame	BODET	Clémentine	Conseiller Municipal	MARSAIS SAINTE RADEGONDE
Madame	SPENNATO	Fabienne	Adjoint au Maire	MERVENT
Madame	CHARPENTIER	Valérie	Conseiller communautaire suppléant Adjoint au Maire	MONTREUIL
Monsieur	HERBE	Didier	Conseiller Municipal	MONTREUIL
Madame	COULON	Anne-Marie	Conseiller communautaire titulaire 1ère Vice-Présidente Maire	MOUZEUIL ST MARTIN
Madame	FAIVRE	Nathalie	Conseiller Municipal	MOUZEUIL ST MARTIN
Madame	RENAUDIN	Magalie	Conseiller communautaire suppléant Adjoint au Maire	PETOSSE
Madame	MEUNIER	Martine	Conseiller Municipal	PISSOTTE
Monsieur	ROCHEREAU	Xavier	Adjoint au Maire	PISSOTTE
Monsieur	MAZOUÉ	Dominique	Conseiller communautaire titulaire Maire	POUILLÉ
Monsieur	PERRIN	Jérémy	Conseiller Municipal	SAINT CYR DES GATS
Madame	PAIN	Céline	Conseiller Municipal	SAINT CYR DES GATS
Madame	AIRAUD	Céline	Conseiller Municipal	SAINT MARTIN DE FRAIGNEAU
Monsieur	HERNANDEZ	Rémi	Conseiller Municipal	SAINT MARTIN DES FONTAINES
Madame	RAGUIN	Pierrette	Conseiller communautaire suppléant, Adjoint au Maire	SAINT-MICHEL-LE-CLOUCQ
Madame	PORCHER	Eva	Conseiller Municipal	SAINT VALERIEIN
Madame	BOUILLAUD	Julie	Conseiller Municipal	SERIGNE
Monsieur	METAY	Anthony	Conseiller Municipal	VOUVANT

COMMISSION « SANTE »

36 Membres :

Monsieur	HIDREAU	Pierre-Yves	Adjoint au Maire	AUCHAY-sur-VENDEE
Madame	FERREIRA	Lisa	Conseiller Municipal	BOURNEAU
Madame	VINET	Monique	Conseiller communautaire titulaire, Adjoint au Maire	DOIX LES FONTAINES
Madame	ROUHAUD	Christelle	Conseiller communautaire titulaire Adjoint au maire	FONTENAY-LE-COMTE
Madame	SEGUY	Geneviève	Conseiller Municipal	FONTENAY-LE-COMTE
Madame	VERHAEGHE-GRILLO	Dominique	Conseiller communautaire titulaire, Conseiller Municipal	FONTENAY-LE-COMTE
Monsieur	ARNAUDEAU	Jean-Marie	Conseiller communautaire titulaire Maire	FOUSSAIS-PAYRE
Madame	RAGOT	Chantal	Conseiller communautaire suppléant Adjoint au Maire	FOUSSAIS-PAYRE
Monsieur	CHAUDREL	Maurice	Conseiller Municipal	LE LANGON
Madame	MARTINET	Béatrice	Conseiller Municipal	LE LANGON
Madame	BOBIN	Christine	Conseiller Municipal	LES VELLUIRE SUR VENDEE
Madame	CAILLEAU	Séverine	Conseiller Municipal	L'HERMENAULT
Madame	QUINET	Karine	Conseiller Municipal	L'HERMENAULT
Monsieur	POUVREAU	Hugues	Adjoint au Maire	LONGEVES
Madame	DUJARDIN	Annie	Conseiller Municipal	L'ORBRIE
Madame	FALLOURD	Maryse	Adjoint au Maire	L'ORBRIE
Madame	FROMAGET	Marie-Thérèse	Conseiller communautaire titulaire 5ème Vice-Présidente Maire	MARSAIS SAINTE RADEGONDE
Madame	PASCAULT-BRICAUD	Evelyne	Conseiller communautaire suppléant Adjoint au Maire	MERVENT
Madame	CAILLET	Josiane	Conseiller Municipal	MONTREUIL
Monsieur	HERBE	Didier	Conseiller Municipal	MONTREUIL
Madame	COULON	Anne-Marie	Conseiller communautaire titulaire 1ère Vice-Présidente Maire	MOUZEUIL ST MARTIN
Madame	LIGONNIERE	Colette	Conseiller Municipal	MOUZEUIL ST MARTIN
Madame	COUE	Nadine	Conseiller Municipal	PETOSSE
Monsieur	JOUSSEAUME	Mario	Conseiller Municipal	PISSOTTE
Madame	BONDET DE LA BERNARDIE	Marie Astrid	Conseiller Municipal	POUILLÉ
Monsieur	VALET	Jean-Claude	Conseiller Municipal	SAINT CYR DES GATS
Monsieur	GAUTOURNEAU	Ludovic	Conseiller Municipal	SAINT CYR DES GATS
Madame	DIGUET	Stécy	Conseiller Municipal	SAINT LAURENT DE LA SALLE
Madame	PHELIPPEAU	Patricia	Conseiller Municipal	SAINT LAURENT DE LA SALLE
Madame	CHARRON	Béatrice	Conseiller Municipal	SAINT MARTIN DE FRAIGNEAU
Madame	RAMBAUD	Lucie	Conseiller Municipal	SAINT MARTIN DES FONTAINES
Madame	BOUCHER	Cécile	Conseiller communautaire titulaire Maire	SAINT VALERIE
Madame	RAGUIN	Pierrette	Conseiller communautaire suppléant Adjoint au Maire	SAINT-MICHEL-LE-CLOUCQ
Madame	JOURDAIN	Fabienne	Conseiller Municipal	SERIGNE
Madame	SCHLICH	Ludivine	Conseiller Municipal	SERIGNE
Monsieur	BELAUD	Didier	Adjoint au Maire	VOUVANT

COMMISSION « TOURISME »

38 Membres :

Monsieur	HERAUD	Michel	Conseiller communautaire titulaire	AUCHAY-sur-VENDEE
Monsieur	PIZON	Joël	2ème Vice-Président Adjoint au Maire	AUCHAY-sur-VENDEE
Monsieur	GOIS	Jean-Baptiste	Conseiller Municipal	BOURNEAU
Monsieur	BERLAND	Benoît	Adjoint au Maire	DOIX LES FONTAINES
Madame	COURSEAU	Héliène	Conseiller Municipal	DOIX LES FONTAINES
Monsieur	LEMOINE	Matthias	Conseiller communautaire titulaire Adjoint au Maire	FONTENAY-LE-COMTE
Madame	CHAMPARNAUD	Catherine	Conseiller Municipal	FONTENAY-LE-COMTE
Madame	VERHAEGHE-GRILLO	Dominique	Conseiller communautaire titulaire, Conseiller Municipal	FONTENAY-LE-COMTE
Monsieur	BAUDOIN	Joseph	Adjoint au Maire	FOUSSAIS-PAYRE
Madame	AIME	Anne	Conseiller communautaire suppléant Adjoint au Maire	LE LANGON
Madame	ARRESTAYS	Jacqueline	Conseiller Municipal	LE LANGON
Monsieur	BENETEAU	Alain	Adjoint au Maire	LES VELLUIRE SUR VENDEE
Madame	JACQUAT	Sandrine	Conseiller communautaire suppléant Adjoint au Maire	LES VELLUIRE SUR VENDEE
Madame	BARBIER	Isabelle	Conseiller Municipal	L'HERMENAULT
Monsieur	GUIBERT	Mathieu	Conseiller Municipal	L'HERMENAULT
Monsieur	GUYONNET	Laurent	Conseiller Municipal	LONGEVES
Madame	LUCAS	Noëlla	Conseiller communautaire titulaire Maire	L'ORBRIE
Madame	ROBUCHON	Lydie	Conseiller Municipal	L'ORBRIE
Madame	ROUSSEAU	Véronique	Adjoint au Maire	MARSAIS SAINTE RADEGONDE
Monsieur	BOBINEAU	Joël	Conseiller communautaire titulaire Maire	MERVENT
Monsieur	SABOURAUD	Damien	Adjoint au Maire	MERVENT
Monsieur	FREROUX	Philippe	Conseiller Municipal	MONTREUIL
Monsieur	SEITE	Erwan	Conseiller Municipal	MONTREUIL
Madame	TARDE	Florence	Conseiller Municipal	MOUZEUIL ST MARTIN
Monsieur	BONIFACE	Jean	Conseiller municipal	MOUZEUIL ST MARTIN
Monsieur	BOUGUE	Christian	Conseiller Municipal	PETOSSE
Madame	TOUCHARD	Anne-Laure	Conseiller Municipal	PETOSSE
Monsieur	COIRIER	Xavier	Conseiller Municipal	PISSOTTE
Madame	TOUMI	Emmanuelle	Conseiller Municipal	PISSOTTE
Monsieur	MAZOUÉ	Dominique	Conseiller communautaire titulaire Maire	POUILLÉ
Madame	MARTINEAU	Maryline	Conseiller Municipal	SAINTE CYR DES GATS
Madame	AUGER	Aurélié	Conseiller Municipal	SAINTE CYR DES GATS
Madame	MOREAU	Nadine	Adjoint au Maire	SAINTE MARTIN DE FRAIGNEAU
Madame	VALIN	Cécile	Conseiller Municipal	SAINTE MARTIN DES FONTAINES
Monsieur	BOUTEVIN	Olivier	Conseiller Municipal	SAINTE-MICHEL-LE-CLOUCQ
Madame	LERIDON	Marylène	Adjoint au Maire	SERIGNE
Monsieur	PHILIPPOT	Xavier	Conseiller communautaire titulaire Maire	VOUVANT
Monsieur	ROUSSEAU	Yves	Conseiller Municipal	VOUVANT

COMMISSION « CULTURE »

30 Membres :

Monsieur	HERAUD	Michel	Conseiller communautaire titulaire 2ème Vice-Président	AUCHAY-sur-VENDEE
Madame	TURBÉ	Marie-Jo	Conseiller Municipal	AUCHAY-sur-VENDEE
Madame	LABOUREUX	Delphine	Conseiller Municipal	BOURNEAU
Monsieur	BERLAND	Benoît	Adjoint au Maire	DOIX LES FONTAINES
Madame	CHOLLET	Corinne	Adjoint au Maire	DOIX LES FONTAINES
Monsieur	PEUROIS	Marc	Conseiller Municipal	FOUSSAIS-PAYRE
Madame	GRAUWIN	Stéphanie	Conseiller Municipal	FONTENAY-LE-COMTE
Monsieur	METAY	Pierre-André	Conseiller Municipal	FONTENAY-LE-COMTE
Madame	SAINT-CYR	Sylvie	Conseiller communautaire titulaire Adjoint au maire	FONTENAY-LE-COMTE
Madame	AIME	Anne	Conseiller communautaire suppléant Adjoint au Maire	LE LANGON
Monsieur	BIENVENU	Alain	Conseiller communautaire titulaire Maire	LE LANGON
Monsieur	DUPAS	Laurent	Conseiller communautaire titulaire 7ème Vice-Président Maire	LES VELLUIRE SUR VENDEE
Madame	JOLLY	Corinne	Conseiller Municipal	L'HERMENAULT
Madame	DAVID	Anne	Conseiller communautaire suppléant Adjoint au Maire	LONGEVES
Monsieur	GUIADEUR	Jean-Charles	Conseiller Municipal	L'ORBRIE
Madame	MINAUD	Isabelle	Conseiller Municipal	L'ORBRIE
Monsieur	SEITE	Erwan	Conseiller Municipal	MONTREUIL
Madame	COULON	Anne-Marie	Conseiller communautaire titulaire 1ère Vice-Présidente Maire	MOUZEUIL ST MARTIN
Madame	SCHOETTEL	Marie-Béatrice	Conseiller Municipal	MOUZEUIL ST MARTIN
Madame	PELLETIER	Claude	Conseiller Municipal	PETOSSE
Madame	GAUTIER	Aurélie	Conseiller Municipal	PISSOTTE
Monsieur	RIVET	Eric	Conseiller Municipal	POUILLÉ
Monsieur	AUGER	Christophe	Conseiller communautaire suppléant	SAINT CYR DES GATS
Madame	HEUTS	Gerda	Conseiller Municipal	SAINT CYR DES GATS
Madame	GENDREAU	Louise	Conseiller Municipal	SAINT MARTIN DE FRAIGNEAU
Monsieur	BACQUELIN	Didier	Conseiller Municipal	SAINT MARTIN DES FONTAINES
Madame	HEUZÉ	Sophie	Conseiller Municipal	SAINT VALERIEN
Madame	TOSOLINI	Cécile	Conseiller Municipal	SAINT-MICHEL-LE-CLOUCQ
Madame	LERIDON	Marylène	Adjoint au Maire	SERIGNE
Monsieur	ROUSSEAU	Yves	Conseiller Municipal	VOUVANT

COMMISSION « COMMUNICATION »

25 Membres :

Monsieur	HERAUD	Michel	Conseiller communautaire titulaire 2ème Vice-Président	AUCHAY-sur-VENDEE
Madame	GUILMINEAU	Mireille	Adjoint au Maire	BOURNEAU
Madame	CHOLLET	Corinne	Adjoint au Maire	DOIX LES FONTAINES
Monsieur	FOULONNEAU	Matthieu	Conseiller Municipal	FONTENAY-LE-COMTE
Monsieur	BERTHOD	François-Xavier	Conseiller Municipal	FONTENAY-LE-COMTE
Madame	TRUDEAU	Christelle	Conseiller communautaire titulaire	FONTENAY-LE-COMTE
Madame	AIME	Anne	Conseiller communautaire suppléant Adjoint au Maire	LE LANGON
Monsieur	CHAUDREL	Maurice	Conseiller Municipal	LE LANGON
Monsieur	SERNAGLIA	Didier	Conseiller Municipal	LES VELLUIRE SUR VENDEE
Madame	JOLLY	Corinne	Conseiller Municipal	L'HERMENAUT
Monsieur	POUVREAU	Hugues	Adjoint au Maire	LONGEVES
Monsieur	CELLIER	Nicolas	Conseiller communautaire suppléant Adjoint au Maire	L'ORBRIE
Monsieur	CHAPILLON	Florian	Conseiller Municipal	L'ORBRIE
Madame	SPENNATO	Fabienne	Adjoint au Maire	MERVENT
Monsieur	RIDEAUD	Daniel	Conseiller communautaire titulaire Maire	MONTREUIL
Madame	JOUINEAU	Laurence	Adjoint au Maire	MOUZEUIL ST MARTIN
Madame	VEQUAUD	Emie	Conseiller Municipal	MOUZEUIL ST MARTIN
Madame	RENAUDIN	Magalie	Conseiller communautaire suppléant Adjoint au Maire	PETOSSE
Madame	GUILLOT-HERON	Armelle	Conseiller communautaire suppléant Adjoint au Maire	PISSOTTE
Madame	YOU	Virginie	Adjoint au Maire	PISSOTTE
Monsieur	BRELET	Alain	Adjoint au Maire	POUILLÉ
Madame	DOUDARD	Soizic	Conseiller Municipal	SAINT MARTIN DE FRAIGNEAU
Monsieur	BACQUELIN	Didier	Conseiller Municipal	SAINT MARTIN DES FONTAINES
Monsieur	DIEUMEGARD	Romain	Conseiller communautaire suppléant Adjoint au Maire	SERIGNE
Monsieur	GIRAUD	Sébastien	Conseiller Municipal	SERIGNE
Monsieur	ROUSSEAU	Yves	Conseiller Municipal	VOUVANT

COMMISSION « PROSPECTIVES - MUTUALISATION »

30 Membres :

Monsieur	GATINEAU	Dominique	Maire	AUCHAY-sur-VEENDEE
Monsieur	GUIGNARD	Gérard	Conseiller communautaire titulaire Maire	BOURNEAU
Monsieur	PAGEAUD	Lionel	Conseiller communautaire titulaire 3ème Vice-Président Maire	DOIX LES FONTAINES
Madame	DROUIN	Patricia	Conseiller communautaire titulaire Adjoint au maire	FONTENAY-LE-COMTE
Monsieur	FOURAGE	Hugues	Conseiller Municipal	FONTENAY-LE-COMTE
Monsieur	VERGNAUD	Benjamin	Conseiller communautaire titulaire Adjoint au maire	FONTENAY-LE-COMTE
Monsieur	ARNAUDEAU	Jean-Marie	Conseiller communautaire titulaire Maire	FOUSSAIS-PAYRE
Monsieur	BIENVENU	Alain	Conseiller communautaire titulaire Maire	LE LANGON
Monsieur	LAGACHE	Eric	Adjoint au Maire	LE LANGON
Monsieur	DUPAS	Laurent	Conseiller communautaire titulaire 7ème Vice-Président Maire	LES VELLUIRE SUR VEENDEE
Monsieur	FLEAU	David	Conseiller Municipal	L'HERMENAULT
Monsieur	POUVREAU	Hugues	Adjoint au Maire	LONGEVES
Madame	LUCAS	Noëlla	Conseiller communautaire titulaire Maire	L'ORBRIE
Madame	FROMAGET	Marie-Thérèse	Conseiller communautaire titulaire 5ème Vice-Présidente Maire	MARSAIS SAINTE RADEGONDE
Monsieur	BOBINEAU	Joël	Conseiller communautaire titulaire Maire	MERVENT
Monsieur	MERCIER	Jean Pierre	Conseiller Municipal	MONTREUIL
Monsieur	BERNARD	Roger	Adjoint au Maire	MOUZEUIL ST MARTIN
Monsieur	BOUCHER	Yves-Marie	Conseiller communautaire titulaire Maire	PETOSSE
Monsieur	SAVINEAU	Michel	Conseiller communautaire titulaire 9ème Vice-Président Maire	PISSOTTE
Monsieur	MAZOUÉ	Dominique	Conseiller communautaire titulaire Maire	POUILLÉ
Monsieur	RIVIERE	Francis	Conseiller communautaire titulaire Maire	SAINT CYR DES GATS
Monsieur	ROY	Sébastien	Conseiller communautaire titulaire Maire	SAINT LAURENT DE LA SALLE
Monsieur	AREVALO	Christian	Conseiller Municipal	SAINT MARTIN DE FRAIGNEAU
Monsieur	HERNANDEZ	Philippe	Conseiller communautaire titulaire Maire	SAINT MARTIN DES FONTAINES
Monsieur	COULAIS	Guillaume	Adjoint au Maire	SAINT VALERIEN
Madame	LIEVRE	Manuela	Conseiller Municipal	SAINT VALERIEN
Monsieur	GUILLOIN	Francis	Conseiller communautaire titulaire Maire	SAINT-MICHEL-LE-CLOUCQ
Madame	RAGUIN	Pierrette	Conseiller communautaire suppléant Adjoint au Maire	SAINT-MICHEL-LE-CLOUCQ
Monsieur	BAUDRY	Yves	Conseiller communautaire titulaire Maire	SERIGNE
Monsieur	LEGAL	Pierre	Conseiller communautaire suppléant Adjoint au Maire	VOUVANT

COMMISSION « ENVIRONNEMENT – DEVELOPPEMENT DURABLE – DECHETS »

34 Membres :

Madame	BAUDRY	Gwénaëlle	Conseiller Municipal	AUCHAY-sur-VENDEE
Monsieur	EON	Gilles	Adjoint au Maire	BOURNEAU
Monsieur	BERLAND	Benoît	Adjoint au Maire	DOIX LES FONTAINES
Monsieur	CHARRIER	Pascal	Adjoint au Maire	DOIX LES FONTAINES
Monsieur	BOULLAUD	Stéphane	Conseiller communautaire titulaire 4ème Vice-Président	FONTENAY-LE-COMTE
Madame	HUETZ	Anne	Conseiller communautaire titulaire Adjoint au maire	FONTENAY-LE-COMTE
Monsieur	PETORIN	Jean-Pierre	Conseiller Municipal	FONTENAY-LE-COMTE
Madame	CABON	Janick	Conseiller Municipal	FONTENAY-LE-COMTE
Madame	ARRESTAYS	Jacqueline	Conseiller Municipal	LE LANGON
Madame	COLAS	Isabelle	Conseiller Municipal	LE LANGON
Madame	JACQUAT	Sandrine	Conseiller communautaire suppléant Adjoint au Maire	LES VELLUIRE SUR VENDEE
Monsieur	FLEAU	David	Conseiller Municipal	L'HERMENAULT
Monsieur	RICHET	Jean-Jacques	Conseiller communautaire suppléant Adjoint au Maire	L'HERMENAULT
Madame	LHOMME	Anne-Charlotte	Conseiller Municipal	LONGEVES
Monsieur	GRATEAU	Claude	Adjoint au Maire	L'ORBRIE
Monsieur	BONNEAU	Stéphane	Adjoint au Maire	MERVENT
Madame	PASCAULT-BRICAUD	Evelyne	Conseiller communautaire suppléant Adjoint au Maire	MERVENT
Madame	BARNAUD	Agnès	Adjoint au Maire	MONTREUIL
Monsieur	BUTTEUX	Mario	Adjoint au Maire	MONTREUIL
Madame	JOUINEAU	Laurence	Adjoint au Maire	MOUZEUIL ST MARTIN
Monsieur	MATUSIAK	François	Conseiller Municipal	MOUZEUIL ST MARTIN
Madame	PELLETIER	Claude	Conseiller Municipal	PETOSSE
Madame	RENAUDIN	Magalie	Conseiller communautaire suppléant Adjoint au Maire	PETOSSE
Madame	YOU	Virginie	Adjoint au Maire	PISSOTTE
Madame	LAFAYE	Julie	Conseiller Municipal	POUILLÉ
Monsieur	VALET	Jean-Claude	Conseiller Municipal	SAINT CYR DES GATS
Monsieur	DESMIER	Jean-Louis	Adjoint au Maire	SAINT CYR DES GATS
Monsieur	MAINGUENEAU	Kévin	Conseiller Municipal	SAINT MARTIN DE FRAIGNEAU
Monsieur	BONNEAU	Olivier	Adjoint au Maire	SAINT MARTIN DES FONTAINES
Madame	PORCHER	Eva	Conseiller Municipal	SAINT VALERIE
Monsieur	BOUDEVIN	Olivier	Conseiller Municipal	SAINT-MICHEL-LE-CLOUCQ
Madame	NARDIN	Patricia	Conseiller Municipal	SAINT-MICHEL-LE-CLOUCQ
Monsieur	DIEUMEGARD	Romain	Conseiller communautaire suppléant Adjoint au Maire	SERIGNE
Monsieur	GREGOIRE	Yoann	Conseiller Municipal	VOUVANT

COMMISSION « PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITOIR

ID : 085-200071934-20230717-230717_DEL2-DE

29 Membres :

Monsieur	HERAUD	Michel	Conseiller communautaire titulaire 2ème Vice-Président	AUCHAY-sur-VENDEE
Monsieur	BAUDOUIIN	Bernard	Conseiller Municipal	BOURNEAU
Monsieur	LETHEUL	Michel	Conseiller Municipal	BOURNEAU
Monsieur	BIROT	Serge	Conseiller Municipal	DOIX LES FONTAINES
Monsieur	CHARRIER	Pascal	Adjoint au Maire	DOIX LES FONTAINES
Monsieur	BOUILLAUD	Stéphane	Conseiller communautaire titulaire 4ème Vice-Président	FONTENAY-LE-COMTE
Monsieur	BERTHOD	François-Xavier	Conseiller Municipal	FONTENAY-LE-COMTE
Madame	GRAUWIN	Stéphanie	Conseiller Municipal	FONTENAY-LE-COMTE
Madame	TRUDEAU	Christelle	Conseiller communautaire titulaire	FONTENAY-LE-COMTE
Monsieur	BRISSON	Jean-Pierre	Conseiller Municipal	LE LANGON
Monsieur	LAGACHE	Eric	Adjoint au Maire	LE LANGON
Monsieur	DUPAS	Laurent	Conseiller communautaire titulaire 7ème Vice-Président Maire	LES VELLUIRE SUR VENDEE
Madame	JACQUAT	Sandrine	Conseiller communautaire suppléant Adjoint au Maire	LES VELLUIRE SUR VENDEE
Monsieur	RICHET	Jean-Jacques	Conseiller communautaire suppléant Adjoint au Maire	L'HERMENAULT
Monsieur	GUYONNET	Laurent	Conseiller Municipal	LONGEVES
Monsieur	LAMY	Jean-Luc	Adjoint au Maire	L'ORBRIE
Monsieur	HERBE	Didier	Conseiller Municipal	MONTREUIL
Monsieur	VERCUEIL	René	Conseiller Municipal	MONTREUIL
Madame	VERDON	Florence	Conseiller Municipal	MOUZEUIL ST MARTIN
Madame	JOUINEAU	Laurence	Conseiller Municipal	MOUZEUIL ST MARTIN
Monsieur	BASTIEN	Patrick	Adjoint au Maire	PETOSSE
Madame	LAFAYE	Julie	Conseiller Municipal	POUILLÉ
Monsieur	GAUTOURNEAU	Ludovic	Conseiller Municipal	SAINT CYR DES GATS
Monsieur	BELAUD	Claude	Adjoint au Maire	SAINT CYR DES GATS
Monsieur	COURTIN	Manoël	Conseiller Municipal	SAINT MARTIN DE FRAIGNEAU
Madame	BOURDEAU	Marylène	Conseiller communautaire suppléant Adjoint au Maire	SAINT MARTIN DES FONTAINES
Monsieur	PORTRAIT	Jean-Hugues	Conseiller Municipal	SERIGNE
Monsieur	GREGOIRE	Yoann	Conseiller Municipal	VOUVANT

COMMISSION « FINANCES – RESSOURCES HUMAINES ET CONTRACTIONS

32 Membres : ajout de 1 membre

Monsieur	HERAUD	Michel	Conseiller communautaire titulaire 2ème Vice-Président	AUCHAY-sur-VENDEE
Monsieur	GUIGNARD	Gérard	Conseiller communautaire titulaire Maire	BOURNEAU
Monsieur	BOULARD	Stéphane	Conseiller communautaire suppléant, Adjoint au Maire, Maire délégué de FONTAINES	DOIX LES FONTAINES
Monsieur	PAGEAUD	Lionel	Conseiller communautaire titulaire 3ème Vice-Président Maire	DOIX LES FONTAINES
Monsieur	BIRE	Michel	Conseiller communautaire titulaire 6ème Vice-Président	FONTENAY-LE-COMTE
Madame	DROUIN	Patricia	Conseiller communautaire titulaire Adjoint au maire	FONTENAY-LE-COMTE
Monsieur	MACORPS	Jean-Paul	Conseiller communautaire titulaire	FONTENAY-LE-COMTE
Madame	BLAUGY	Sylvie	Adjoint au Maire	FOUSSAIS-PAYRE
Madame	AIME	Anne	Conseiller communautaire suppléant Adjoint au Maire	LE LANGON
Monsieur	BIENVENU	Alain	Conseiller communautaire titulaire Maire	LE LANGON
Monsieur	DUPAS	Laurent	Conseiller communautaire titulaire 7ème Vice-Président Maire	LES VELLUIRE SUR VENDEE
Monsieur	BOBINET	Jérôme	Adjoint au Maire	L'HERMENAULT
Monsieur	MAROT	Roger	Conseiller communautaire titulaire Maire	LONGEVES
Madame	LUCAS	Noëlla	Conseiller communautaire titulaire Maire	L'ORBRIE
Madame	FROMAGET	Marie-Thérèse	Conseiller communautaire titulaire 5ème Vice-Présidente Maire	MARSAIS SAINTE RADEGONDE
Monsieur	RIDEAUD	Daniel	Conseiller communautaire titulaire Maire	MONTREUIL
Monsieur	BERNARD	Roger	Adjoint au Maire	MOUZEUIL ST MARTIN
Madame	COULON	Anne-Marie	Conseiller communautaire titulaire 1ère Vice-Présidente	MOUZEUIL ST MARTIN
Monsieur	SAVINEAU	Michel	Conseiller communautaire titulaire 9ème Vice-Président Maire	PISSOTTE
Monsieur	BOUCHER	Yves-Marie	Conseiller communautaire titulaire Maire	PETOSSE
Madame	PELLETIER	Louissette	Conseiller Municipal	PETOSSE
Monsieur	MAZOUÉ	Dominique	Conseiller communautaire titulaire Maire	POUILLÉ
Monsieur	BELAUD	Claude	Adjoint au Maire	SAINT CYR DES GATS
Monsieur	ROY	Sébastien	Conseiller communautaire titulaire Maire	SAINT LAURENT DE LA SALLE
Madame	MOREAU	Nadine	Adjoint au Maire	SAINT MARTIN DE FRAIGNEAU
Madame	BOURDEAU	Marylène	Conseiller communautaire suppléant Adjoint au Maire	SAINT MARTIN DES FONTAINES
Madame	BOUCHER	Cécile	Conseiller communautaire titulaire Maire	SAINT VALERIE
Madame	JAUD	Sonia	Conseiller Municipal	SAINT VALERIE
Madame	NARDIN	Patricia	Conseiller Municipal	SAINT-MICHEL-LE-CLOUCQ
Monsieur	BAUDRY	Yves	Conseiller communautaire titulaire Maire	SERIGNE
Madame	GUILMINEAU	Delphine	Adjoint au Maire	SERIGNE
Monsieur	PHILIPPOT	Xavier	Conseiller communautaire titulaire Maire	VOUVANT

COMMISSION « AMENAGEMENT TERRITORIAL »

27 Membres :

Monsieur	HERAUD	Michel	Conseiller communautaire titulaire 3ème Vice-Président	AUCHAY-sur-VEENDEE
Madame	PAGENAUD	Héliène	Adjoint au Maire	BOURNEAU
Monsieur	BERLAND	Benoît	Adjoint au Maire	DOIX LES FONTAINES
Monsieur	BIRE	Michel	Conseiller communautaire titulaire 6ème Vice-Président	FONTENAY-LE-COMTE
Monsieur	FOURAGE	Hugues	Conseiller Municipal	FONTENAY-LE-COMTE
Monsieur	PETORIN	Jean-Pierre	Conseiller Municipal	FONTENAY-LE-COMTE
Monsieur	VERGNAUD	Benjamin	Conseiller communautaire titulaire Adjoint au maire	FONTENAY-LE-COMTE
Monsieur	BIENVENU	Alain	Conseiller communautaire titulaire Maire	LE LANGON
Monsieur	ROY	Thierry	Adjoint au Maire	LE LANGON
Madame	JACQUAT	Sandrine	Conseiller communautaire suppléant Adjoint au Maire	LES VELLUIRE SUR VENDEE
Monsieur	PAGEAUD	Romain	Conseiller Municipal	LES VELLUIRE SUR VENDEE
Monsieur	GERMAIN	Yves	Conseiller communautaire titulaire Maire	L'HERMENAULT
Madame	ARNOUX	Guyllaine	Conseiller Municipal	LONGEVES
Monsieur	GUIADEUR	Jean-Charles	Conseiller Municipal	L'ORBRIE
Monsieur	PERAUD	François	Conseiller Municipal	MONTREUIL
Madame	VERDON	Florence	Conseiller Municipal	MOUZEUIL ST MARTIN
Monsieur	BONIFACE	Jean	Conseiller Municipal	MOUZEUIL ST MARTIN
Monsieur	BASTIEN	Patrick	Adjoint au Maire	PETOSSE
Monsieur	MAZOUÉ	Dominique	Conseiller communautaire titulaire Maire	POUILLE
Monsieur	GAUTOURNEAU	Ludovic	Conseiller Municipal	SAINT CYR DES GATS
Monsieur	AUGER	Frédéric	Adjoint au Maire	SAINT CYR DES GATS
Monsieur	ROY	Sébastien	Conseiller communautaire titulaire Maire	SAINT LAURENT DE LA SALLE
Monsieur	BIRE	Philippe	Conseiller communautaire suppléant Adjoint au Maire	SAINT MARTIN DE FRAIGNEAU
Madame	PROVIN	Isabelle	Conseiller Municipal	SAINT MARTIN DES FONTAINES
Madame	DILLON	Laurence	Conseiller Municipal	SAINT-MICHEL-LE-CLOUCQ
Monsieur	COULAIS	Damien	Adjoint au Maire	SERIGNE
Monsieur	PHILIPPOT	Xavier	Conseiller communautaire titulaire Maire	VOUVANT

COMMISSION « EAU - ASSAINISSEMENT »

34 Membres

Monsieur	GATINEAU	Dominique	Maire	AUCHAY-sur-VENDEE
Monsieur	BAUDOUIIN	Bernard	Conseiller Municipal	BOURNEAU
Monsieur	GUIGNARD	Gérard	Conseiller communautaire titulaire Maire	BOURNEAU
Monsieur	BIROT	Serge	Conseiller Municipal Maire délégué de DOIX	DOIX LES FONTAINES
Monsieur	PAGEAUD	Lionel	Conseiller communautaire titulaire 3ème Vice-Président Maire	DOIX LES FONTAINES
Monsieur	BIRE	Michel	Conseiller communautaire titulaire 6ème Vice-Président	FONTENAY-LE-COMTE
Monsieur	BOULLAUD	Stéphane	Conseiller communautaire titulaire 4ème Vice-Président	FONTENAY-LE-COMTE
Madame	SEGUY	Geneviève	Conseiller Municipal	FONTENAY-LE-COMTE
Madame	HUETZ	Anne	Conseiller communautaire titulaire Adjoint au maire	FONTENAY-LE-COMTE
Monsieur	ARNAUDEAU	Jean-Marie	Conseiller communautaire titulaire Maire	FOUSSAIS-PAYRE
Monsieur	RENAUDET	Clément	Conseiller Municipal	FOUSSAIS-PAYRE
Monsieur	BAUSMAYER	Lionel	Conseiller Municipal	LE LANGON
Monsieur	VERDON	Gérard	Conseiller Municipal	LE LANGON
Monsieur	DUPAS	Laurent	Conseiller communautaire titulaire 7ème Vice-Président Maire	LES VELLUIRE SUR VENDEE
Madame	ROUHAUD	Jennifer	Conseiller Municipal	LES VELLUIRE SUR VENDEE
Monsieur	CHIRON	Dominique	Conseiller Municipal	L'HERMENAULT
Monsieur	DEGUIL	Vianney	Adjoint au Maire	L'HERMENAULT
Monsieur	MAROT	Roger	Conseiller communautaire titulaire Maire	LONGEVES
Monsieur	LAMY	Jean-Luc	Adjoint au Maire	L'ORBRIE
Monsieur	RIVIERE	Jean-Paul	Conseiller communautaire suppléant Adjoint au Maire	MARSAIS SAINTE RADEGONDE
Monsieur	BOBINEAU	Joël	Conseiller communautaire titulaire Maire	MERVENT
Monsieur	MERCIER	Jean Pierre	Conseiller Municipal	MONTREUIL
Monsieur	HERBE	Didier	Conseiller Municipal	MONTREUIL
Monsieur	FILLON	Nicolas	Adjoint au Maire	MOUZEUIL ST MARTIN
Monsieur	BARRAUD	Jacky	Conseiller Municipal	PETOSSE
Monsieur	BASTIEN	Patrick	Adjoint au Maire	PETOSSE
Monsieur	MAZOUÉ	Dominique	Conseiller communautaire titulaire Maire	POUILLÉ
Monsieur	VALET	Jean-Claude	Conseiller Municipal	SAINT CYR DES GATS
Monsieur	NEAU	Fabrice	Conseiller Municipal	SAINT MARTIN DE FRAIGNEAU
Monsieur	HERNANDEZ	Rémi	Conseiller Municipal	SAINT MARTIN DES FONTAINES
Monsieur	GAINET	Pascal	Adjoint au Maire	SAINT MICHEL LE CLOUCQ
Monsieur	GACHIGNARD	Cédric	Conseiller communautaire suppléant Adjoint au Maire	SAINT VALERIEU
Monsieur	BAUDRY	Yves	Conseiller communautaire titulaire Maire	SERIGNE
Monsieur	GOIN	Jean-Pierre	Conseiller Municipal	VOUVANT

COMMISSION « SPORT »

29 Membres

Monsieur	DRAPEAU	Alain	Conseiller Municipal	AUCHAY-sur-VENDEE
Monsieur	NAULEAU	Julien	Conseiller Municipal	BOURNEAU
Madame	SAGOT	Judith	Adjoint au Maire	DOIX LES FONTAINES
Monsieur	MIGNET	Philippe	Conseiller communautaire titulaire Adjoint au maire	FONTENAY-LE-COMTE
Monsieur	MACORPS	Jean-Paul	Conseiller communautaire titulaire	FONTENAY-LE-COMTE
Monsieur	COUTURIER	Jacky	Adjoint au Maire	FOUSSAIS-PAYRE
Monsieur	BAUSMAYER	Lionel	Conseiller Municipal	LE LANGON
Monsieur	ROY	Thierry	Adjoint au Maire	LE LANGON
Monsieur	DUPAS	Laurent	Conseiller communautaire titulaire 7ème Vice-Président Maire	LES VELLUIRE SUR VENDEE
Monsieur	GRELAUD	Steve	Conseiller Municipal	LES VELLUIRE SUR VENDEE
Monsieur	FAIVRE	Laurent	Conseiller Municipal	L'HERMENAULT
Madame	PAYET	Kelly	Adjoint au Maire	LONGEVES
Monsieur	GRATEAU	Claude	Adjoint au Maire	L'ORBRIE
Monsieur	HERBE	Daniel	Conseiller Municipal	MONTREUIL
Monsieur	SEGERS	Pascal	Conseiller Municipal	MONTREUIL
Monsieur	BERLAND	Sébastien	Conseiller Municipal	MOUZEUIL ST MARTIN
Monsieur	BARBIER	Florian	Conseiller Municipal	PETOSSE
Madame	PELLETIER	Claude	Conseiller Municipal	PETOSSE
Monsieur	DAVID	Willy	Conseiller Municipal	PISSOTTE
Madame	RAGON	Annie	Conseiller Municipal	PISSOTTE
Monsieur	MAZOUÉ	Dominique	Conseiller communautaire titulaire Maire	POUILLE
Monsieur	AUGER	Frédéric	Adjoint au Maire	SAINT CYR DES GATS
Monsieur	MORIN	Tommy	Conseiller Municipal	SAINT CYR DES GATS
Monsieur	BURCELOT	Cyrille	Conseiller Municipal	SAINT LAURENT DE LA SALLE
Monsieur	VALAIZE	Jean-François	Adjoint au Maire Conseiller communautaire suppléant	SAINT MARTIN DE FRAIGNEAU
Madame	BOURDEAU	Marylène	Adjoint au Maire	SAINT MARTIN DES FONTAINES
Monsieur	HILAIREAU	Jacques	Adjoint au Maire	SAINT-MICHEL-LE-CLOUCQ
Monsieur	COULAIS	Damien	Adjoint au Maire	SERIGNE
Monsieur	BELAUD	Didier	Conseiller Municipal	VOUVANT

COMMISSION « AFFAIRES SOCIALES »

33 Membres :

Madame	CÔTE	Catherine	Conseiller communautaire suppléant	AUCHAY-sur-VENDEE
Madame	FERREIRA	Lisa	Conseiller Municipal	BOURNEAU
Madame	GUILMINEAU	Mireille	Conseiller Municipal	BOURNEAU
Madame	SAGOT	Judith	Adjoint au Maire	DOIX LES FONTAINES
Madame	CHAMPARNAUD	Catherine	Conseiller Municipal	FONTENAY-LE-COMTE
Madame	TRUDEAU	Christelle	Conseiller communautaire titulaire	FONTENAY-LE-COMTE
Madame	LEGERON	Ghislaine	Conseiller communautaire titulaire 8ème Vice-Présidente Adjoint au maire	FONTENAY-LE-COMTE
Madame	ROUHAUD	Christelle	Conseiller communautaire titulaire Adjoint au maire	FONTENAY-LE-COMTE
Madame	RAGOT	Chantal	Conseiller communautaire suppléant Adjoint au Maire	FOUSSAIS-PAYRE
Monsieur	CHAUDREL	Maurice	Conseiller Municipal	LE LANGON
Madame	COLAS	Isabelle	Conseiller Municipal	LE LANGON
Madame	BOBIN	Christine	Conseiller Municipal	LES VELLUIRE SUR VENDEE
Madame	QUINET	Karine	Conseiller Municipal	L'HERMENAULT
Madame	DAVID	Anne	Conseiller communautaire suppléant Adjoint au Maire	LONGEVES
Madame	FALLOURD	Maryse	Adjoint au Maire	L'ORBRIE
Madame	PERFETTI	Janine	Conseiller Municipal	MARSAIS SAINTE RADEGONDE
Madame	PASCAULT-BRICAUD	Evelyne	Conseiller communautaire suppléant Adjoint au Maire	MERVENT
Madame	BARNAUD	Agnès	Conseiller Municipal	MONTREUIL
Madame	CAILLET	Josiane	Conseiller Municipal	MONTREUIL
Madame	LIGONNIERE	Colette	Conseiller Municipal	MOUZEUIL ST MARTIN
Madame	BOBINEAU	Stéphanie	Conseiller Municipal	PETOSSE
Madame	GUILLOT-HERON	Armelle	Conseiller communautaire suppléant Adjoint au Maire	PISSOTTE
Madame	MEUNIER	Martine	Conseiller Municipal	PISSOTTE
Monsieur	MAZOUÉ	Dominique	Conseiller communautaire titulaire Maire	POUILLE
Madame	AUVINET	Régine	Conseiller Municipal	SAINT CYR DES GATS
Madame	FOVEZ	Karine	Conseiller Municipal	SAINT CYR DES GATS
Madame	PHILIPPEAU	Patricia	Conseiller Municipal	SAINT LAURENT DE LA SALLE
Monsieur	POUZET	Michel	Conseiller communautaire titulaire Maire	SAINT MARTIN DE FRAIGNEAU
Madame	VALIN	Cécile	Conseiller Municipal	SAINT MARTIN DES FONTAINES
Monsieur	BAZANTÉ	Michel	Conseiller Municipal	SAINT-MICHEL-LE-CLOUCQ
Madame	RIVIÈRE	Florence	Conseiller Municipal	SAINT-MICHEL-LE-CLOUCQ
Madame	LERIDON	Marylène	Adjoint au Maire	SERIGNE
Madame	BELAUD	Danièle	Conseiller Municipal	VOUVANT

COMMISSION « VOIRIE – ABORDS – TRAVAUX – ENTRETIEN DU PAYSAN

33 Membres :

Monsieur	DEBORDE	Bruno	Conseiller Municipal	AUCHAY-sur-VENDEE
Monsieur	DERVIN	Thierry	Conseiller Municipal	BOURNEAU
Monsieur	CHARRIER	Pascal	Adjoint au Maire	DOIX LES FONTAINES
Monsieur	GUYONNET	Philippe	Conseiller Municipal	FONTENAY-LE-COMTE
Monsieur	METAY	Pierre-André	Conseiller Municipal	FONTENAY-LE-COMTE
Monsieur	PETORIN	Jean-Pierre	Conseiller Municipal	FONTENAY-LE-COMTE
Monsieur	COUTURIER	Jacky	Adjoint au Maire	FOUSSAIS-PAYRE
Monsieur	RENAUDET	Clément	Conseiller Municipal	FOUSSAIS-PAYRE
Monsieur	LAGACHE	Eric	Adjoint au Maire	LE LANGON
Monsieur	VERDON	Gérard	Conseiller Municipal	LE LANGON
Monsieur	BENETEAU	Alain	Adjoint au Maire	LES VELLUIRE SUR VENDEE
Monsieur	MARTIN	Adrien	Conseiller Municipal	LES VELLUIRE SUR VENDEE
Monsieur	GERMAIN	Yves	Conseiller communautaire titulaire Maire	L'HERMENAULT
Monsieur	PORCHER	Hugues	Adjoint au Maire	LONGEVES
Monsieur	LAMY	Jean-Luc	Adjoint au Maire	L'ORBRIE
Monsieur	GUILLEMET	Dominique	Adjoint au Maire	MARSAIS SAINTE RADEGONDE
Monsieur	BONNEAU	Stéphane	Adjoint au Maire	MERVENT
Monsieur	RIDEAUD	Daniel	Conseiller communautaire titulaire Maire	MONTREUIL
Monsieur	SEGERS	Pascal	Conseiller Municipal	MONTREUIL
Monsieur	FILLON	Nicolas	Adjoint au Maire	MOUZEUIL ST MARTIN
Monsieur	MATUSIAK	François	Conseiller Municipal	MOUZEUIL ST MARTIN
Monsieur	BASTIEN	Patrick	Adjoint au Maire	PETOSSE
Monsieur	FONSECA	Jorge	Conseiller Municipal	PETOSSE
Monsieur	BIRE	Jean-Paul	Adjoint au Maire	PISSOTTE
Monsieur	SAVINEAU	Michel	Conseiller communautaire titulaire 9ème Vice-Président Maire	PISSOTTE
Monsieur	MARTIN	Xavier	Adjoint au Maire	POUILLÉ
Monsieur	RIVIERE	Francis	Conseiller communautaire titulaire Maire	SAINT CYR DES GATS
Monsieur	VALET	Jean-Claude	Conseiller Municipal	SAINT CYR DES GATS
Monsieur	GUÉRIN	Didier	Conseiller communautaire suppléant Adjoint au Maire	SAINT LAURENT DE LA SALLE
Monsieur	BIRE	Philippe	Conseiller communautaire suppléant Adjoint au Maire	SAINT MARTIN DE FRAIGNEAU
Monsieur	RICHET	Victor	Conseiller Municipal	SAINT MARTIN DES FONTAINES
Monsieur	BAUDRY	Yves	Conseiller communautaire titulaire Maire	SERIGNE
Monsieur	MOREAU	Guy	Adjoint au Maire	VOUVANT

COMMISSION « RURALITE »

33 Membres :

Monsieur	LEFRERE	Aurélien	Conseiller Municipal	AUCHAY-sur-VENDEE
Monsieur	DERVIN	Thierry	Conseiller Municipal	BOURNEAU
Madame	PAGENAUD	Hélène	Adjoint au Maire	BOURNEAU
Monsieur	BERLAND	Benoît	Adjoint au Maire	DOIX LES FONTAINES
Monsieur	BOUILLAUD	Stéphane	Conseiller communautaire titulaire 4ème Vice-Président	FONTENAY-LE-COMTE
Madame	LAUVRIERE	Claire	Conseiller Municipal	FONTENAY-LE-COMTE
Monsieur	MACORPS	Jean-Paul	Conseiller communautaire titulaire	FONTENAY-LE-COMTE
Monsieur	DE ROSNY	Pierre	Conseiller Municipal	FOUSSAIS-PAYRE
Madame	ARRESTAYS	Jacqueline	Conseiller Municipal	LE LANGON
Monsieur	BIENVENU	Alain	Conseiller communautaire titulaire Maire	LE LANGON
Monsieur	MAINARD	Alexis	Conseiller Municipal	LES VELLUIRE SUR VENDEE
Monsieur	PAGEAUD	Romain	Conseiller Municipal	LES VELLUIRE SUR VENDEE
Monsieur	DEGUIL	Vianney	Adjoint au Maire	L'HERMENAULT
Monsieur	SICLON	Jean-Camille	Conseiller Municipal	LONGEVES
Monsieur	GILLIER	Jean-Luc	Conseiller Municipal	L'ORBRIE
Monsieur	PAILLAT	Antonin	Conseiller Municipal	MARSAIS SAINTE RADEGONDE
Madame	ROYER	Stéphanie	Conseiller Municipal	MERVENT
Monsieur	PERAUD	François	Conseiller Municipal	MONTREUIL
Madame	TARDE	Florence	Conseiller Municipal	MOUZEUIL ST MARTIN
Madame	RENAUDIN	Magalie	Conseiller communautaire suppléant Adjoint au Maire	PETOSSE
Madame	RENAUDIN	Magalie	Conseiller communautaire suppléant Adjoint au Maire	PETOSSE
Madame	MEUNIER	Martine	Conseiller Municipal	PISSOTTE
Monsieur	SAVINEAU	Michel	Conseiller communautaire titulaire 9ème Vice-Président Maire	PISSOTTE
Monsieur	BRECHOIRE	Dominique	Conseiller Municipal	POUILLÉ
Madame	HEUTS	Gerda	Conseiller Municipal	SAINT CYR DES GATS
Monsieur	DESMIER	Jean-Louis	Adjoint au Maire	SAINT CYR DES GATS
Monsieur	BURCELOT	Cyrille	Conseiller Municipal	SAINT LAURENT DE LA SALLE
Madame	JAUD	Céline	Adjoint au Maire	SAINT LAURENT DE LA SALLE
Monsieur	CHAIGNON	Christophe	Conseiller Municipal	SAINT MARTIN DE FRAIGNEAU
Madame	PROVIN	Isabelle	Conseiller Municipal	SAINT MARTIN DES FONTAINES
Monsieur	CHARBONNEAU	Dominique	Conseiller Municipal	SAINT-MICHEL-LE-CLOUCQ
Monsieur	FAUCHERON	Jean-Michel	Conseiller Municipal	SERIGNE
Monsieur	GREGOIRE	Yoann	Conseiller Municipal	VOUVANT

La présente délibération modifie la délibération communautaire n°5 du 24 avril 2023.

**6.1 – ELECTION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES PAYS DE FONTENAY-
VENDEE AUPRES DES DIFFERENTS SYNDICATS MIXTES FERMES – MODALITES**

VU l'article L. 5211-7 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) s'appliquant aux élections des délégués dans les syndicats mixtes « fermés » ;

CONSIDERANT par conséquent que les délégués sont élus par l'organe délibérant de l'EPCI, au scrutin secret uninominal (à la majorité absolue aux deux premiers tours et à la majorité relative au troisième tour) ;

CONSIDERANT qu'il est recommandé d'établir un procès-verbal d'élection conformément aux articles R67 et R118 du code électoral ;

CONSIDERANT qu'en vertu du 2° de l'article 10 de la Loi n°2020-760 du 22 juin 2020 tendant à sécuriser l'organisation du second tour des élections municipales et communautaires de juin 2020 et à reporter les élections consulaires ... par dérogation aux articles L.2122-7, L.5211-7 et L.5711-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ...

« L'organe délibérant d'un établissement public de coopération intercommunale peut décider à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations des délégués au sein des syndicats mixtes mentionnés au même article L.5711-1 ... »

* *
*

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations des délégués au sein des syndicats mixtes mentionnées au même article L.5711

**6.2 – REPRESENTANTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES PAYS DE FONTENAY-VENDEE AUPRES
DU SYNDICAT MIXTE VENDEE SEVRE AUTIZES – MODIFICATION**

VU la Loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique et notamment son article 31 ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU les arrêtés préfectoraux du :

- 30 décembre 1981 modifié portant autorisation de création du syndicat mixte du Marais Poitevin, Bassin de la Vendée, de la Sèvre et des Autises par arrêté préfectoral du 30 décembre 1981 ;
- 11 mai 2012 portant extension du périmètre, modification des statuts et changement de dénomination du Syndicat mixte en Syndicat mixte Vendée, Sèvre, Autizes ;

VU l'adhésion de la Communauté de communes du Pays de Fontenay-le-Comte au Syndicat mixte Vendée Sèvre Autizes ;

VU l'arrêté préfectoral n°2016-DRCTAJ/3-648 en date du 16 décembre 2016, portant création au 1^{er} janvier 2017 du Pays de Fontenay-Vendée (issue de la fusion des Communautés de communes du Pays de Fontenay-le-Comte et du Pays de L'Hermenault) conformément à l'article L. 5211-5-1 du code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté préfectoral n°2020-DRCTAJ-31 en date du 23 janvier 2020 portant modification des statuts de la Communauté de communes « Pays de Fontenay-Vendée », conformément à l'article L. 5211-5-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération n°6 du 27 juillet 2020 décidant à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations des délégués aux syndicats mixtes fermés ;

VU l'arrêté préfectoral n°2020-DRCTAJ-68 en date du 10 février 2020, autorisant le retrait du département de la Vendée du Syndicat mixte Vendée, Sèvre, Autizes et transformation en Syndicat mixte fermé ;

CONSIDERANT que le Syndicat mixte Vendée Sèvre Autizes (SMSVA) est un Syndicat mixte fermé, relevant de l'article L. 5721-2, prévoyant pour chaque communauté de communes :

- «
- CC Sud Vendée Littoral : 14 délégués titulaires et 14 suppléants,
 - CC Pays de Fontenay Vendée : 22 délégués titulaires et 22 suppléants,
 - CC Vendée Sèvre Autises : 15 délégués titulaires et 15 suppléants,

- o CC Pays de la Châtaigneraie : 10 délégués titulaires et 10 suppléants,
- o CA Bocage Bressuirais : 1 délégué titulaire et 1 suppléant,
- o CC Aunis Atlantique : 2 délégués titulaires et 2 suppléants,

A compter de toute nouvelle adhésion, le syndicat est administré par comité syndical complété par un nombre de délégués représentant chaque nouveau membre, déterminés selon le critère suivant :

- 1 délégué par tranche commencée de 1 500 hectares incluse dans le bassin versant de la Vendée, de la Sèvre et des Autizes.

»

CONSIDERANT les propositions faites par les communes visées ;

VU la délibération n° 6.5 du 13 février 2023 portant élection des représentants de la Communauté de communes comme suit :

22 délégués titulaires			22 délégués suppléants		
Nom	Qualité	Commune	Nom	Qualité	Commune
GATINEAU Dominique	Maire	Auchay-sur-Vendée	DEBORDE Bruno	CM	Auchay-sur-Vendée
GUIGNARD Gérard	CT Maire	Bourneau	PAGENAUD Hélène	4 ^{ème} Adj	Bourneau
BOULARD Stéphane	1 ^{er} Adj	Doix lès Fontaines	PAGEAUD Lionel	CT Maire	Doix lès Fontaines
PETORIN Jean-Pierre	8 ^{ème} Adj	Fontenay-le-Comte	BOUILLAUD Stéphane	CT	Fontenay-le-Comte
ARNAUDEAU Jean-Marie	CT Maire	Foussais-Payré	COUTURIER Jacky	4 ^{ème} Adj	Foussais-Payré
DEGUIL Vianney	3 ^{ème} Adj	L'Hermenault	GERMAIN Yves	CT Maire	L'Hermenault
BIENVENU Alain	CT Maire	Le Langon	LAGACHE Eric	2 ^{ème} Adj	Le Langon
DUPAS Laurent	CT Maire	Les Velluire-sur-Vendée	PAGEAUD Romain	CM	Les Velluire-sur-Vendée
MAROT Roger	CT Maire	Longèves	PORCHER Hugues	3 ^{ème} Adj	Longèves
LUCAS Noëlla	CT Maire	L'Orbrie	GUIADEUR Jean Charles	CM	L'Orbrie
RIVIERE Jean-Paul	1 ^{er} Adj	Marsais-Sainte-Radégonde	FROMAGET Marie-Thérèse	CT Maire	Marsais-Sainte-Radégonde
BOBINEAU Joël	CT Maire	Mervent	COLAS René Louis	CM	Mervent
RIDEAUD Daniel	CT Maire	Montreuil	PERAUD François	CM	Montreuil
FILLON Nicolas	3 ^{ème} Adj	Mouzeuil-Saint-Martin	COULON Anne-Marie	CT Maire	Mouzeuil-Saint-Martin
BOUCHER Yves-Marie	CT Maire	Petosse	PELLETIER Claude	CM	Petosse
SAVINEAU Michel	CT Maire	Pissotte	BIRE Jean-Paul	2 ^{ème} Adj	Pissotte
MAZOUÉ Dominique	CT Maire	Pouillé	MARTIN Xavier	3 ^{ème} Adj	Pouillé
HERNANDEZ Philippe	CT Maire	Saint-Martin-des-Fontaines	BOURDEAU Marylène	1 ^{er} Adj	Saint-Martin-des-Fontaines
POUZET Michel	CT Maire	Saint Martin de Fraigneau	BIRE Philippe	1 ^{er} Adj	Saint Martin de Fraigneau
RAGUIN Pierrette	CS	Saint Michel le Cloucq	GUILLOIN Francis	CT Maire	Saint Michel le Cloucq
BAUDRY Yves	CT Maire	Sérigné	DIEUMEGARD Romain	1 ^{er} Adj	Sérigné
PHILIPPOT Xavier	CT Maire	Vouvant	LEGAL Pierre	CM	Vouvant

CONSIDERANT la démission de Monsieur Jean-Pierre PETORIN de son poste de représentant de la Communauté de communes auprès du Syndicat mixte Vendée Sèvre Autizes par courrier du 06 Mai 2023 ;

VU la délibération n° 6.1. du 05 juin 2023 décidant à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations des délégués aux syndicats mixtes fermés ;

Sont proposés pour être représentants de la Communauté de communes Pays de Fontenay-Vendée afin notamment de pourvoir le siège devenu vacant :

délégué titulaire			délégué suppléant		
Nom	Qualité	Commune	Nom	Qualité	Commune
VERGNAUD Benjamin	CT 2 ^{ème} adjoint	Fontenay-le-Comte	BOUILLAUD Stéphane	CT	Fontenay-le-Comte

Résultats du premier tour de scrutin

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)	34
c. Nombre de bulletins blancs	0
d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)	0
e. Nombre de suffrages exprimés (b - (c+ d))	34
f. Majorité absolue	18

Ont obtenu :

NOM et PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
VERGNAUD Benjamin	34	Trente-quatre

VU les résultats du scrutin ;

* *
*

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité:

- **PROCLAME** élus représentants de la Communauté de communes au sein du Syndicat mixte Vendée Sèvre Autizes :

délégué titulaire			délégué suppléant		
Nom	Qualité	Commune	Nom	Qualité	Commune
VERGNAUD Benjamin	CT 2 ^{ème} adjoint	Fontenay-le-Comte	BOUILLAUD Stéphane	CT	Fontenay-le-Comte

ayant obtenu la majorité absolue au premier tour des suffrages exprimés.

- **PREND ACTE** des représentants de la Communauté de communes au sein du Syndicat mixte Vendée Sèvre Autizes établi comme suit :

22 délégués titulaires			22 délégués suppléants		
Nom	Qualité	Commune	Nom	Qualité	Commune
GATINEAU Dominique	Maire	Auchay-sur-Vendée	DEBORDE Bruno	CM	Auchay-sur-Vendée
GUIGNARD Gérard	CT Maire	Bourneau	PAGENAUD Hélène	4 ^{ème} Adj	Bourneau
BOULARD Stéphane	1 ^{er} Adj	Doix lès Fontaines	PAGEAUD Lionel	CT Maire	Doix lès Fontaines
VERGNAUD Benjamin	CT 2 ^{ème} Adj	Fontenay-le-Comte	BOUILLAUD Stéphane	CT	Fontenay-le-Comte
ARNAUDEAU Jean-Marie	CT Maire	Foussais-Payré	COUTURIER Jacky	4 ^{ème} Adj	Foussais-Payré
DEGUIL Vianney	3 ^{ème} Adj	L'Hermenault	GERMAIN Yves	CT Maire	L'Hermenault
BIENVENU Alain	CT Maire	Le Langon	LAGACHE Eric	2 ^{ème} Adj	Le Langon
DUPAS Laurent	CT Maire	Les Velluire-sur-Vendée	PAGEAUD Romain	CM	Les Velluire-sur-Vendée
MAROT Roger	CT Maire	Longèves	PORCHER Hugues	3 ^{ème} Adj	Longèves
LUCAS Noëlla	CT Maire	L'Orbrie	GUIADEFUR Jean Charles	CM	L'Orbrie
RIVIERE Jean-Paul	CS 1 ^{er} Adj	Marsais-Sainte-Radégonde	FROMAGET Marie-Thérèse	CT Maire	Marsais-Sainte-Radégonde
BOBINEAU Joël	CT Maire	Mervent	COLAS René Louis	CM	Mervent
RIDEAUD Daniel	CT Maire	Montreuil	PERAUD François	CM	Montreuil
FILLON Nicolas	3 ^{ème} Adj	Mouzeuil-Saint-Martin	COULON	CT Maire	Mouzeuil-Saint-Martin

BOUCHER Yves-Marie	CT Maire	Petosse	Anne-Marie PELLETIER Claude	CM	
SAVINEAU Michel	CT Maire	Pissotte	BIRE Jean-Paul	2 ^{ème} Adj	Pissotte
MAZOUÉ Dominique	CT Maire	Pouillé	MARTIN Xavier	3 ^{ème} Adj	Pouillé
HERNANDEZ Philippe	CT Maire	Saint-Martin-des- Fontaines	BOURDEAU Marylène	CS 1 ^{er} Adj	Saint-Martin-des-Fontaines
POUZET Michel	CT Maire	Saint Martin de Fraigneau	BIRE Philippe	CS 1 ^{er} Adj	Saint Martin de Fraigneau
RAGUIN Pierrette	CS	Saint Michel le Cloucq	GUILLOIN Francis	CT Maire	Saint Michel le Cloucq
BAUDRY Yves	CT Maire	Sérigné	DIEUMEGARD Romain	CS 1 ^{er} Adj	Sérigné
PHILIPPOT Xavier	CT Maire	Vouvant	LEGAL Pierre	CM	Vouvant

La présente délibération abroge et remplace la délibération communautaire n°6.5 du 13 février 2023.

7.1 – PROJET DE DELIBERATION APPROUVANT LA MODIFICATION DES STATUTS DE LA SOCIETE PUBLIQUE LOCALE (SPL) VENDEE GRAND SUD

Vu les articles L 1521-1 et suivants et L 1531-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les articles L 251-1 et suivants du Code de commerce ;

Vu les statuts de la SPL « Vendée Grand Sud » ;

Vu le projet de modifier et de simplifier l'article 3 « Objet » des statuts, comme suit :

VERSION ACTUELLE	PROJET DE NOUVELLE VERSION
<p>La Société a pour objet, exclusivement pour le compte et sur tout ou partie du territoire des Collectivités Territoriales, de concevoir et mettre en place une offre globale de services de qualité liée à l'information, à la promotion, au développement économique, touristique et au marketing territorial.</p> <p>Dans ce domaine, la Société pourra :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Développer l'attractivité et assurer une mission de marketing territorial. - Réaliser des études, analyses et schémas directeurs pour assister à la définition de stratégie de développement économique, touristique et de marketing territorial. - Assurer des missions d'information, de promotion et d'animation, de recherche et de formation. - Assurer l'étude, la gestion, la commercialisation, l'exploitation et l'entretien d'ouvrages et équipements. - Contribuer au développement et à la coordination de toutes les actions en cohérence avec les 	<p>La Société a pour objet, exclusivement pour le compte et sur tout ou partie du territoire des Collectivités Territoriales, de concevoir et mettre en place une offre globale de services de qualité liée à l'information, à la promotion et au développement économique et touristique.</p> <p>Dans ces deux domaines complémentaires que sont l'économie et le tourisme et dans le cadre des compétences dévolues par la loi aux Collectivités Territoriales, la Société peut ce domaine :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réaliser des études, analyses et schémas directeurs pour assister à la définition de stratégie de développement territorial, - Assurer des missions d'information, de promotion et d'animation, - Contribuer au développement et à la coordination de toutes les actions en cohérence avec les partenaires institutionnels publics et privés du territoire, - Assurer, à la demande de tout ou partie des Collectivités Territoriales, les fonctions d'office de tourisme telles que notamment définies par l'article L 133-3 du Code du tourisme ou tout autre texte le complétant ou s'y substituant,

VERSION ACTUELLE	PROJET DE NOUVELLE VERSION
<p>partenaires institutionnels publics et privés du territoire.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Assurer, à la demande de tout ou partie des Collectivités Territoriales, les fonctions d'office de tourisme telles que notamment définies par l'article L 133-3 du Code du tourisme ou tout autre texte le complétant ou s'y substituant incluant notamment : <ul style="list-style-type: none"> • L'accueil et l'information des visiteurs, • La promotion touristique en lien avec les acteurs touristiques, • La coordination des partenaires du développement touristique local ou la commercialisation de prestations touristiques, • Le cas échéant tout ou partie de l'élaboration et de la mise en œuvre de la politique locale du tourisme et des programmes locaux de développement touristique, l'élaboration de services touristiques. - Agir en faveur de l'emploi et de la formation. - Animer l'écosystème économique et touristique, mettre en place des partenariats avec les acteurs économiques, touristiques, associatifs et du monde socio-professionnel. - Assurer la promotion et la commercialisation des surfaces foncières et immobilières bâties ou non bâties. - Accompagner les porteurs de projets et les entreprises dans leurs démarches et être force de propositions en matière d'aides économiques, - Être associée à la gestion des dispositifs d'aides économiques et touristiques mis en place par les Collectivités Territoriales. - Rechercher des sources de financement de ses actions. - Et, plus généralement, la Société pourra accomplir toutes les opérations financières, commerciales, industrielles, civiles, immobilières ou mobilières, présentant un intérêt général pour les Collectivités Territoriales, qui peuvent se rattacher directement ou indirectement à l'objet social. 	<ul style="list-style-type: none"> - Assurer l'étude, la gestion, la commercialisation et l'exploitation de services ou d'équipement particulièrement dans le domaine du tourisme et des loisirs, - Accompagner la promotion et la commercialisation des fonciers bâtis ou non bâtis, - Accompagner les porteurs de projets et les entreprises dans leurs démarches et être également force de propositions en matière d'aides économiques. <p>Et, plus généralement, la Société pourra accomplir toutes les opérations financières, commerciales, industrielles, civiles, immobilières ou mobilières, présentant un intérêt général pour les Collectivités Territoriales, qui peuvent se rattacher directement ou indirectement à l'objet social.</p>

* *
*

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la modification de l'article 3 des statuts de la SPL Vendée Grand Sud ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

7.2 – SOCIETE PUBLIQUE LOCALE (SPL) VENDEE GRAND SUD – CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS DE « DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE/ATTRACTIVITE TERRITORIALE » 2023-2026 DE LA SOCIETE VENDEE GRAND SUD

Vu du Code général des collectivités territoriales et, plus particulièrement, l'article L 1531-1 ;

Vu les statuts de la SPL « Vendée Grand Sud » ;

Vu l'article 9.1 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2020 *relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations* ;

Vu la délibération n°8 du 19 décembre 2022 du Conseil communautaire ;

Vu la délibération n°7.1 du 5 juin 2023 du Conseil communautaire ;

Vu le projet de convention d'objectifs et de moyens annuelle développement économique/attractivité territoriale 2023-2024 joint à la présente délibération.

* *
*

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** Convention d'objectifs et de moyens annuelle développement économique/attractivité territoriale 2023-2024 et **AUTORISE** le Président à la signer ;
- **DIT** que cette somme maximum de **460 246€** sera inscrite sur le budget le budget de la Communauté de communes du Pays de Fontenay Vendée ;
- **AUTORISE** le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération ;
- **DIT** que cette délibération annule et remplace la délibération n°8 du 19 décembre 2022.

8.1 – APPROBATION DE LA PARTICIPATION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES PAYS DE FONTENAY- VENDEE AU PROJET TECHNOPOLE INNOVATION

VU l'article L. 2121-19 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Projet de territoire, adopté par délibération n°6 du 25 mars 2019, et sa fiche Action n°9, Accompagner le développement et la structuration de nouvelles filières économiques,

CONSIDERANT la vitalité du tissu économique vendéen, tant à l'échelle départementale que locale, les entreprises doivent pouvoir aujourd'hui se différencier et faire émerger de nouvelles filières, particulièrement par le levier stratégique que représente l'innovation,

CONSIDERANT les bassins économiques de référence que représentent la Roche-sur-Yon Agglomération, le Pays des Herbiers, les Sables d'Olonne Agglomération, le Pays de Saint Gilles Croix de Vie et le Pays de Fontenay Vendée,

CONSIDERANT que l'objectif partagé vise à construire ce partenariat dans le cadre d'une phase expérimentale préalable d'un an environ et démontrer, au vu des résultats, l'intérêt d'une telle démarche vers un outil technopolitain,

CONSIDERANT que la SEM Oryon et son Centre de Ressources en Innovation peuvent fournir la base structurelle pour cette expérimentation en réalisant des actions d'accompagnement à l'innovation des entreprises telles que décrites dans la convention cadre jointe à la présente,

CONSIDERANT la position favorable de la Commission Économie du 27 avril 2023 sur l'adhésion à cette initiative,



Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'adhésion de la Communauté de Communes à la Convention cadre relative à l'accompagnement expérimental des entreprises à l'innovation (années 2023-2024) entre la Roche sur Yon Agglomération, Les Sables d'Olonne Agglomération, la Communauté de communes du Pays de Fontenay Vendée, la Communauté de communes du Pays de Saint Gilles Croix de Vie, la Communauté de communes du Pays des Herbiers et la SAEML Oryon,
- **APPROUVE** la Convention de prestation de services avec la SAEML Oryon pour l'accompagnement et la sensibilisation des entreprises et porteurs de projet à l'innovation, pour laquelle une rémunération de 29 000 € HT est prescrite,
- **AUTORISE** le président à signer tous les documents nécessaires à cette adhésion,
- **DONNE** au président tous pouvoirs pour effectuer toutes les démarches, engager les dépenses et signer toutes les pièces afférentes au présent dossier.

8.2 - ECONOMIE – DISSOLUTION DU SERVICE ECONOMIQUE UNIFIE ENTREPRENDRE EN SUD VENDEE ENTRE LES COMMUNAUTES DE COMMUNES PAYS DE FONTENAY-VENDEE ET VENDEE SEVRE AUTISE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU les statuts de la Communauté de communes Pays de Fontenay

Vendée ;

VU les délibérations communautaires :

- ▶ n°14 du 8 décembre 2014, relative à la création du service économique ;
- ▶ n°11 du 11 décembre 2017, relative au renouvellement du service économique unifié pour 3 années ;
- ▶ n°7.1 du 12 avril 2021, relative au renouvellement du service économique unifié ;

CONSIDERANT la création de la Société Publique Locale (SPL) Vendée Grand Sud au 01 janvier 2023 marquant la volonté des territoires de la Communauté de communes du Pays de Fontenay Vendée et de celle de Vendée Sèvre Autise d'étendre la collaboration engagée par la création du service Entreprendre en Sud-Vendée sur une aire plus vaste au sein de la nouvelle agence d'attractivité qui associe les 2 Communautés de communes et celle du Pays de La Chataigneraie afin de répondre aux missions définies aussi bien au niveau économique que touristique et d'attractivité.

CONSIDERANT que de ce fait, et conformément à la convention adoptée par les conseils communautaires de la Communauté de communes du Pays de Fontenay Vendée et celle de la Communauté de communes de Vendée Sèvre Autise, qui prévoit par l'article 9 une dénonciation pour un motif d'intérêt général lié à l'organisation des services, il est proposé au Conseil de procéder à la dissolution du service Entreprendre en Sud-Vendée au 01 juillet 2023.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la dissolution du service économique Entreprendre en Sud Vendée entre la Communauté de communes Pays de Fontenay Vendée et la Communauté de communes Vendée Sèvre Autise à la date du 01 juillet 2023.

- **AUTORISE** le président, ou son représentant, à procéder à la dissolution du service économique Entreprendre en Sud Vendée.

9.1.1 - EXERCICE 2022 – COMPTE DE GESTION DU TRESORIER BUDGET PRINCIPAL – APPROBATION

VU la lecture du compte de gestion 2022 du Budget Principal ;

CONSIDERANT que le compte de gestion du trésorier relate, comme le compte administratif de l'ordonnateur, la totalité des opérations réalisées au cours d'un même exercice budgétaire ;

CONSIDERANT que ce compte de gestion présente les résultats suivants (en euros) :

SUBDIVISION BUDGETAIRE	Résultat à la clôture de l'exercice 2021	Part affectée à l'investissement sur l'exercice 2022	Résultat de l'exercice 2022	Transfert ou intégration de résultats par opération d'ordre non budgétaire	Résultat de clôture de l'exercice 2022
Section d'investissement	2 748 019,15		-502 683,04		2 245 336,11
Section de fonctionnement	3 950 657,91		1 320 835,41		5 271 493,32
RESULTAT GLOBAL DE CLOTURE					7 516 829,43

CONSIDERANT que ces résultats sont identiques à ceux du compte administratif ;

* * *

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le compte de gestion 2022 du comptable public – Budget Principal

9.1.2 - EXERCICE 2022 – COMPTE DE GESTION DU TRESORIER BUDGET ANNEXE PISCINES – APPROBATION

VU la lecture du compte de gestion 2022 du Budget annexe Piscines ;

CONSIDERANT que le compte de gestion du trésorier relate, comme le compte administratif de l'ordonnateur, la totalité des opérations réalisées au cours d'un même exercice budgétaire ;

CONSIDERANT que ce compte de gestion présente les résultats suivants (en euros) :

SUBDIVISION BUDGETAIRE	Résultat à la clôture de l'exercice 2021	Part affectée à l'investissement sur l'exercice 2022	Résultat de l'exercice 2022	Transfert ou intégration de résultats par opération d'ordre non budgétaire	Résultat de clôture de l'exercice 2022
Section d'investissement	-573 587,08		481 381,73		-92 205,35
Section de fonctionnement	577 650,94	573 587,08	115 976,75		120 040,61
RESULTAT GLOBAL DE CLOTURE					27 835,26

CONSIDERANT que ces résultats sont identiques à ceux du compte administratif ;

* *
*

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le compte de gestion 2022 du comptable public – Budget annexe Piscines

9.1.3 - EXERCICE 2022 – COMPTE DE GESTION DU TRESORIER BUDGET ANNEXE OFFICE DE TOURISME – APPROBATION

VU la lecture du compte de gestion 2022 du Budget annexe Office de tourisme ;

CONSIDERANT que le compte de gestion du comptable public relate, comme le compte administratif de l'ordonnateur, la totalité des opérations réalisées au cours d'un même exercice budgétaire ;

CONSIDERANT que ce compte de gestion présente les résultats suivants (en euros) :

SUBDIVISION BUDGETAIRE	Résultat à la clôture de l'exercice 2021	Part affectée à l'investissement sur l'exercice 2022	Résultat de l'exercice 2022	Transfert ou intégration de résultats par opération d'ordre non budgétaire	Résultat de clôture de l'exercice 2022
Section d'investissement	-6 577,40		9 908,47		3 331,07
Section de fonctionnement	8 098,36	6 577,40	-4 063,13		-2 542,17
RESULTAT GLOBAL DE CLOTURE					788,90

CONSIDERANT que ces résultats sont identiques à ceux du compte administratif ;

* *
*

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le compte de gestion 2022 du comptable public – Budget annexe Office de tourisme

9.1.4 - EXERCICE 2022 – COMPTE DE GESTION DU TRESORIER BUDGET ANNEXE ACTIVITES ECONOMIQUES – APPROBATION

VU la lecture du compte de gestion 2022 du Budget annexe Activités économiques ;

CONSIDERANT que le compte de gestion du comptable public relate, comme le compte administratif de l'ordonnateur, la totalité des opérations réalisées au cours d'un même exercice budgétaire ;

CONSIDERANT que ce compte de gestion présente les résultats suivants (en euros) :

SUBDIVISION BUDGETAIRE	Résultat à la clôture de l'exercice 2021	Part affectée à l'investissement sur l'exercice 2022	Résultat de l'exercice 2022	Intégration de résultats par opération d'ordre non budgétaire	Résultat de clôture de l'exercice 2022
Section d'investissement	-752 475,40		-2 358,48		-754 833,88
Section de fonctionnement	215 000,00	215 000,00	798 824,53		798 824,53
RESULTAT GLOBAL DE CLOTURE					43 990,65

CONSIDERANT que ces résultats sont identiques à ceux du compte administratif ;

* *
*

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le compte de gestion 2022 du comptable public – Budget annexe Activités économiques

9.1.5 - EXERCICE 2022 – COMPTE DE GESTION DU TRESORIER BUDGET ANNEXE ZONES ECONOMIQUES – APPROBATION

VU la lecture du compte de gestion 2022 du Budget annexe Zones économiques ;

CONSIDERANT que le compte de gestion du comptable public relate, comme le compte administratif de l'ordonnateur, la totalité des opérations réalisées au cours d'un même exercice budgétaire ;

CONSIDERANT que ce compte de gestion présente les résultats suivants (en euros) :

SUBDIVISION BUDGETAIRE	Résultat à la clôture de l'exercice 2021	Part affectée à l'investissement sur l'exercice 2022	Résultat de l'exercice 2022	Transfert ou intégration de résultats par opération d'ordre non budgétaire	Résultat de clôture de l'exercice 2022
Section d'investissement	-1 810 878,04		-898 640,99		-2 709 519,03
Section de fonctionnement	364 706,50		512 253,34		876 959,84
RESULTAT GLOBAL DE CLOTURE					-1 832 559,19

CONSIDERANT que ces résultats sont identiques à ceux du compte administratif ;

* *
*

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le compte de gestion 2022 du comptable public – Budget annexe Zones économiques

9.1.6 - EXERCICE 2022 – COMPTE DE GESTION DU TRESORIER BUDGET ANNEXE SPANC – APPROBATION

VU la lecture du compte de gestion 2022 du Budget annexe SPANC ;

CONSIDERANT que le compte de gestion du comptable public relate, comme le compte administratif de l'ordonnateur, la totalité des opérations réalisées au cours d'un même exercice budgétaire ;

CONSIDERANT que ce compte de gestion présente les résultats suivants (en euros) :

SUBDIVISION BUDGETAIRE	Résultat à la clôture de l'exercice 2021	Part affectée à l'investissement sur l'exercice 2022	Résultat de l'exercice 2022	Transfert ou intégration de résultats par opération d'ordre non budgétaire	Résultat de clôture de l'exercice 2022
Section d'investissement	24 337,47		562,45		24 899,92
Section de fonctionnement	69 617,13		-33 634,79		35 982,34
RESULTAT GLOBAL DE CLOTURE					60 882,26

CONSIDERANT que ces résultats sont identiques à ceux du compte administratif ;

* *
*

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le compte de gestion 2022 du comptable public – Budget annexe SPANC

9.1.7- EXERCICE 2022 – COMPTE DE GESTION DU TRESORIER BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT COLLECTIF – APPROBATION

VU la lecture du compte de gestion 2022 du Budget annexe Assainissement collectif ;

CONSIDERANT que le compte de gestion du comptable public relate, comme le compte administratif de l'ordonnateur, la totalité des opérations réalisées au cours d'un même exercice budgétaire ;

CONSIDERANT que ce compte de gestion présente les résultats suivants (en euros) :

SUBDIVISION BUDGETAIRE	Résultat à la clôture de l'exercice 2021	Part affectée à l'investissement sur l'exercice 2022	Résultat de l'exercice 2022	Transfert ou intégration de résultats par opération d'ordre non budgétaire	Résultat de clôture de l'exercice 2022
Section d'investissement	1 654 955,93		-1 331 313,48		323 642,45
Section de fonctionnement	34 774,07		-143 823,72		-109 049,65
RESULTAT GLOBAL DE CLOTURE					214 592,80

CONSIDERANT que ces résultats sont identiques à ceux du compte administratif ;

* *
*

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le compte de gestion 2022 du comptable public – Budget annexe Assainissement collectif

9.2.0 - EXERCICE 2022 – COMPTES ADMINISTRATIFS – ELECTION DU PRESIDENT DE SEANCE

VU l'article L. 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales applicable par renvoi de l'article L. 5211-11 du même code ;

CONSIDERANT que dans les séances où le compte administratif du président est débattu, le conseil communautaire élit son président ;

CONSIDERANT en l'absence de dispositions sur les modalités d'élection du président de séance, le vote à main levée ;

* *
*

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ELIT** Mme COULON Anne-Marie, président de séance où les comptes administratifs du président sont débattus.

9.2.1 - EXERCICE 2022 – COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET PRINCIPAL - APPROBATION

Le compte administratif, tenu par l'ordonnateur, retrace les opérations comptables de l'exercice précédent. Une note de présentation est jointe à la présente délibération.

Il vous est proposé d'adopter le compte administratif 2022.

CONSIDERANT qu'il convient d'approuver le compte administratif en parfaite concordance avec le compte de gestion du Trésorier ;

CONSIDERANT que dans le cadre de la reprise des résultats, il convient d'arrêter les résultats 2022 et les restes à réaliser d'investissement 2022.

CONSIDERANT que le Budget Principal présente les résultats suivants (en euros) :

Fonctionnement	Réalisé
Dépenses 2022	22 390 098,36
Recettes 2022	23 710 933,77
Résultat de l'exercice 2022	1 320 835,41
Résultat de fonctionnement reporté (002)	3 950 657,91
Résultat à affecter	5 271 493,32

Investissement	Réalisé
Dépenses 2022	3 228 023,22
Recettes 2022	2 725 340,18

Résultat de l'exercice 2022	-502 683,04
Résultat d'investissement reporté (001)	2 748 019,15
Résultat à affecter	2 245 336,11

Résultat global de clôture (I)	7 516 829,43
---------------------------------------	---------------------

Restes à réaliser de fonctionnement

Dépenses	390 601,58
Recettes	0,00
Résultat des RAR (II)	-390 601,58

Restes à réaliser d'investissement

Dépenses	1 820 669,01
Recettes	686 883,10
Résultat des RAR (II)	-1 133 785,91

Résultat net de clôture (I + II)	5 992 441,94
---	---------------------

M. MACORPS remercie Mme FROMAGET pour ces éléments et le Directeur des Finances. Il indique : « Le compte administratif est un moment important car il permet notamment de confronter les propositions budgétaires antérieures des uns et des autres. C'est en quelque sorte le juge de paix.

Lors du DOB 2022 nous nous interrogeons sur l'opportunité de l'augmentation des impôts fonciers par la création d'un taux intercommunal de 2 %.

Notre groupe s'était opposé à la création de ce taux en proposant notamment de faire le point un peu plus tard car il n'y avait pas péril en la demeure.

Vous nous avez précisé que cette augmentation d'impôt était indispensable pour d'une part avoir une CAF permettant au moins de couvrir les amortissements et d'autre part suffisante pour financer le programme d'investissement.

Il nous faut donc nous intéresser dans ce compte administratif au niveau de la CAF et aux montants des investissements, afin de corroborer ou non l'impérieuse nécessité de l'augmentation d'impôt qui avait été décidée (produit supplémentaire d'environ 660 000 €).

CAF nette 2022 : 2 794 000 € (contre 1 717 000 € en 2021) – CAF nette prévue : environ 1 670 000 €.
Résultat de clôture de l'exercice 2022 (qui englobe le cumul d'excédents passés) : + 7 516 829 €

« En 2022, les investissements payés se sont élevés à 2 995 k€ et les subventions d'investissement encaissées se sont élevées à 274 k€, soit un investissement net de 2 721 k€. »

Dépenses d'investissement prévues au BP (équipement) : 9 161 K€

Taux de réalisation très faible 2995/9161, soit environ 33 % (avec les RAR : 4483 / 9161, soit environ 49 %).

Conclusion

L'augmentation des impôts n'a servi qu'à augmenter l'excédent et non pas à financer les investissements.

Est-ce le rôle de l'impôt ? Assurément non !

Cette augmentation d'impôt demeure donc à ce jour et à nos yeux, non utile.

Elle aurait donc pu sans dommage à tout le moins être différée. »

M. BIENVENU rejoint les remarques de M. MACORPS

Mme FROMAGET indique que le projet d'Ecole de Musique peut se réaliser car la Communauté de communes avait les possibilités de le réaliser.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité faisant apparaître Hugues et M. MACORPS Jean-Paul Conseillers Communautaires de Fontenay-le-RIVIERE Francis Conseiller Communautaire de Saint-Cyr-Des-Gâts) :

- **APPROUVE** le compte administratif 2022 qui fait apparaître les résultats ci-dessus,

- **DÉCLARE** toutes les opérations de l'exercice 2022 définitivement closes et les crédits non reportés annulés.

9.2.2 - EXERCICE 2022 – COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET ANNEXE PISCINES - APPROBATION

CONSIDERANT qu'il convient d'approuver le compte administratif en parfaite concordance avec le compte de gestion du Trésorier ;

CONSIDERANT que dans le cadre de la reprise des résultats, il convient d'arrêter les résultats 2022 et les restes à réaliser d'investissement 2022.

CONSIDERANT que le Budget annexe piscines présente les résultats suivants (en euros) :

Fonctionnement	Réalisé
Dépenses 2022	1 270 220,34
Recettes 2022	1 386 197,09
Résultat de l'exercice 2022	115 976,75
Résultat de fonctionnement reporté (002)	4 063,86
Résultat à affecter	120 040,61

Investissement	Réalisé
Dépenses 2022	273 944,97
Recettes 2022	755 326,70
Résultat de l'exercice 2022	481 381,73
Résultat d'investissement reporté (001)	-573 587,08
Résultat à affecter	-92 205,35

Résultat global de clôture (I)	27 835,26
---------------------------------------	------------------

Restes à réaliser de fonctionnement	
Dépenses	0,00
Recettes	0,00
Résultat des RAR (II)	0,00

Restes à réaliser d'investissement	
Dépenses	27 835,26
Recettes	0,00
Résultat des RAR (II)	-27 835,26

Résultat net de clôture (I + II)	0,00
---	-------------

* *
*

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le compte administratif 2022 qui fait apparaître les résultats ci-dessus,

- **DÉCLARE** toutes les opérations de l'exercice 2022 définitivement closes et les crédits non reportés annulés.

9.2.3 - EXERCICE 2022 – COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET ANNEXE OFFICE DE TOURISME - APPROBATION

CONSIDERANT qu'il convient d'approuver le compte administratif en parfaite concordance avec le compte de gestion du Trésorier ;

CONSIDERANT que dans le cadre de la reprise des résultats, il convient d'arrêter les résultats 2022 et les restes à réaliser d'investissement 2022.

CONSIDERANT que le Budget annexe office de tourisme présente les résultats suivants (en euros) :

Fonctionnement	Réalisé
Dépenses 2022	416 786,44
Recettes 2022	412 723,31
Résultat de l'exercice 2022	-4 063,13
Résultat de fonctionnement reporté (002)	1 520,96
Résultat à affecter	-2 542,17

Investissement	Réalisé
Dépenses 2022	4 739,17
Recettes 2022	14 647,64
Résultat de l'exercice 2022	9 908,47
Résultat d'investissement reporté (001)	-6 577,40
Résultat à affecter	3 331,07

Résultat global de clôture (I)	788,90
---------------------------------------	---------------

Restes à réaliser de fonctionnement

Dépenses	0,00
Recettes	0,00
Résultat des RAR (II)	0,00

Restes à réaliser d'investissement

Dépenses	788,90
Recettes	0,00
Résultat des RAR (II)	-788,90

Résultat net de clôture (I + II)	0,00
---	-------------

* *
*

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité faisant apparaître 2 votes contre (M. FOURAGE Hugues et M. MACORPS Jean-Paul Conseillers Communautaires de Fontenay-le-Comte) :

- **APPROUVE** le compte administratif 2022 qui fait apparaître les résultats ci-dessus,

- **DÉCLARE** toutes les opérations de l'exercice 2022 définitivement closes et les crédits non reportés annulés.

9.2.4 - EXERCICE 2022 – COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET ANNEXE ACTIVITES ECONOMIQUES - APPROBATION

CONSIDERANT qu'il convient d'approuver le compte administratif en parfaite concordance avec le compte de gestion du Trésorier ;

CONSIDERANT que dans le cadre de la reprise des résultats, il convient d'arrêter les résultats 2022 et les restes à réaliser d'investissement 2022.

CONSIDERANT que le Budget annexe activités économiques présente les résultats suivants (en euros) :

Fonctionnement	Réalisé
Dépenses 2022	957 623,76
Recettes 2022	1 756 448,29
Résultat de l'exercice 2022	798 824,53
Résultat de fonctionnement reporté (002)	0,00
Résultat à affecter	798 824,53

Investissement	Réalisé
Dépenses 2022	745 615,91
Recettes 2022	743 257,43
Résultat de l'exercice 2022	-2 358,48
Résultat d'investissement reporté (001)	-752 475,40
Résultat à affecter	-754 833,88

Résultat global de clôture (I)	43 990,65
---------------------------------------	------------------

Restes à réaliser de fonctionnement	
Dépenses	17 641,15
Recettes	0,00
Résultat des RAR (II)	-17 641,15

Restes à réaliser d'investissement	
Dépenses	31 066,46
Recettes	0,00
Résultat des RAR (II)	-31 066,46

Résultat net de clôture (I + II)	-4 716,96
---	------------------

*
*

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le compte administratif 2022 qui fait apparaître les résultats ci-dessus,

- **DÉCLARE** toutes les opérations de l'exercice 2022 définitivement closes et les crédits non reportés annulés.

9.2.5 - EXERCICE 2022 – COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET ANNEXE ZONES ECONOMIQUES - APPROBATION

CONSIDERANT qu'il convient d'approuver le compte administratif en parfaite concordance avec le compte de gestion du Trésorier ;

CONSIDERANT que dans le cadre de la reprise des résultats, il convient d'arrêter les résultats 2022 et les restes à réaliser d'investissement 2022.

CONSIDERANT que le Budget annexe zones économiques présente les résultats suivants (en euros) :

Fonctionnement	Réalisé
Dépenses 2022	2 784 502,69
Recettes 2022	3 296 756,03
Résultat de l'exercice 2022	512 253,34
Résultat de fonctionnement reporté (002)	364 706,50
Résultat à affecter	876 959,84

Investissement	Réalisé
Dépenses 2022	2 709 519,03
Recettes 2022	1 810 878,04
Résultat de l'exercice 2022	-898 640,99
Résultat d'investissement reporté (001)	-1 810 878,04
Résultat à affecter	-2 709 519,03

Résultat global de clôture (I)	-1 832 559,19
---------------------------------------	----------------------

Restes à réaliser de fonctionnement

Dépenses	296 142,26
Recettes	1 173 308,70
Résultat des RAR (II)	877 166,44

Restes à réaliser d'investissement

Dépenses	0,00
Recettes	0,00
Résultat des RAR (II)	0,00

Résultat net de clôture (I + II)	-955 392,75
---	--------------------

* *
*

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité faisant apparaître 2 abstentions (M. FOURAGE Hugues et M. MACORPS Jean-Paul Conseillers Communautaires de Fontenay-le-Comte) :

- **APPROUVE** le compte administratif 2022 qui fait apparaître les résultats ci-dessus,

- **DÉCLARE** toutes les opérations de l'exercice 2022 définitivement closes et les crédits non reportés annulés.

9.2.6 - EXERCICE 2022 – COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET ANNEXE SERVICE PUBLIC ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF - APPROBATION

CONSIDERANT qu'il convient d'approuver le compte administratif en parfaite concordance avec le compte de gestion du Trésorier ;

CONSIDERANT que dans le cadre de la reprise des résultats, il convient d'arrêter les résultats 2022 et les restes à réaliser d'investissement 2022.

CONSIDERANT que le Budget annexe service public Assainissement non collectif présente les résultats suivants (en euros) :

<u>Exploitation</u>	Réalisé
Dépenses 2022	106 744,79
Recettes 2022	73 110,00
Résultat de l'exercice 2022	-33 634,79
Résultat d'exploitation reporté (002)	69 617,13
Résultat à affecter	35 982,34

<u>Investissement</u>	Réalisé
Dépenses 2022	0,00
Recettes 2022	562,45
Résultat de l'exercice 2022	562,45
Résultat d'investissement reporté (001)	24 337,47
Résultat à affecter	24 899,92

Résultat global de clôture (I)	60 882,26
---------------------------------------	------------------

<u>Restes à réaliser d'exploitation</u>	-
Dépenses	0,00
Recettes	0,00
Résultat des RAR (II)	0,00

<u>Restes à réaliser d'investissement</u>	
Dépenses	0,00
Recettes	0,00
Résultat des RAR (II)	0,00

Résultat net de clôture (I + II)	60 882,26
---	------------------

* *
*

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le compte administratif 2022 qui fait apparaître les résultats ci-dessus,

- **DÉCLARE** toutes les opérations de l'exercice 2022 définitivement closes et les crédits non reportés annulés.

9.2.7- EXERCICE 2022 – COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET ANNEXE SERVICE PUBLIC ASSAINISSEMENT COLLECTIF - DSP - APPROBATION

CONSIDERANT qu'il convient d'approuver le compte administratif en parfaite concordance avec le compte de gestion du Trésorier ;

CONSIDERANT que dans le cadre de la reprise des résultats, il convient d'arrêter les résultats 2022 et les restes à réaliser d'investissement 2022.

CONSIDERANT que le Budget annexe service public Assainissement collectif - DSP présente les résultats suivants (en euros) :

Exploitation	Réalisé
Dépenses 2022	2 155 248,18
Recettes 2022	2 011 424,46
Résultat de l'exercice 2022	-143 823,72
Résultat d'exploitation reporté (002)	34 774,07
Résultat à affecter	-109 049,65

Investissement	Réalisé
Dépenses 2022	2 624 153,72
Recettes 2022	1 292 840,24
Résultat de l'exercice 2022	-1 331 313,48
Résultat d'investissement reporté (001)	1 654 955,93
Résultat à affecter	323 642,45

Résultat global de clôture (I)	214 592,80
---------------------------------------	-------------------

Restes à réaliser d'exploitation

Dépenses	34 592,22
Recettes	0,00
Résultat des RAR (II)	-34 592,22

Restes à réaliser d'investissement

Dépenses	794 716,45
Recettes	372 427,02
Résultat des RAR (II)	-422 289,43

Résultat net de clôture (I + II)	-242 288,85
---	--------------------

* *
*

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité faisant apparaître 2 abstentions (M. FOURAGE Hugues et M. MACORPS Jean-Paul Conseillers Communautaires de Fontenay-le-Comte) :

- **APPROUVE** le compte administratif 2022 qui fait apparaître les résultats ci-dessus,

- **DÉCLARE** toutes les opérations de l'exercice 2022 définitivement closes et les crédits non reportés annulés.

9.3 - EXERCICE 2022 – AFFECTATION DEFINITIVE DES RESULTATS

Il est proposé au Conseil communautaire d'approuver en ces termes la délibération suivante :

VU les comptes administratifs 2022 ;

CONSIDERANT que les écritures comptables de l'exercice 2022 ont dégagé les résultats suivants (en euros) :

	Résultat de fonctionnement à affecter	Résultat des reports de fonctionnement	Résultat d'investissement	Résultat des reports d'investissement	Résultat global en investissement
Budget Principal	5 271 493,32	-390 601,58	2 245 336,11	-1 133 785,91	1 111 550,20
Budget piscines	120 040,61	0,00	-92 205,35	-27 835,26	-120 040,61
Budget office de tourisme	-2 542,17	0,00	3 331,07	-788,90	2 542,17
Budget activités économiques	798 824,53	-17 641,15	-754 833,88	-31 066,46	-785 900,34
Budget zones économiques	876 959,84	877 166,44	-2 709 519,03	0,00	-2 709 519,03
Budget SPANC	35 982,34	0,00	24 899,92	0,00	24 899,92
Budget Assainissement DSP	-109 049,65	-34 592,22	323 642,45	-422 289,43	-98 646,98

Il est proposé d'affecter les résultats 2021 comme suit (en euros)

	001 - Résultat d'investissement reporté	1068 - Excédent de fonctionnement capitalisé	002 - Résultat de fonctionnement reporté
Budget Principal	2 245 336,11	0,00	5 271 493,32
Budget piscines	-92 205,35	120 040,61	-0,00
Budget office de tourisme	3 331,07	0,00	-2 542,17
Budget activités économiques	-754 833,88	785 900,34	12 924,19
Budget zones économiques	-2 709 519,03		876 959,84
Budget SPANC	24 899,92	0,00	35 982,34
Budget Assainissement DSP	323 642,45	0,00	-109 049,65

* *
*

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **AFFECTE** les résultats 2022 comme énoncé ci-dessus.

9.4 - EXERCICE 2023 – BUDGETS SUPPLEMENTAIRES

Il est proposé au Conseil communautaire d'approuver en ces termes la délibération suivante :

VU le rapport de Mme Fromaget
 VU l'attribution des résultats 2022,
 VU le compte administratif et les restes à réaliser 2022,

A - BUDGET PRINCIPAL**BUDGET PRINCIPAL**

Dépenses de Fonctionnement	Propositions nouvelles	Crédits reportés	Total BS
011-CHARGES A CARACTERES GENERAL	276 500,74	379 436,61	655 937,35
012-FRAIS DE PERSONNEL ET CHARGES ASSIMILEES	75 000,00		75 000,00
014-ATTENUATIONS DE PRODUITS	39 500,00		39 500,00
023-VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	5 284 391,00		5 284 391,00
65-AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	239 500,00	11 164,97	250 664,97
Total	5 914 891,74	390 601,58	6 305 493,32
Recettes de Fonctionnement	Propositions nouvelles	Crédits reportés	Total BS
002-RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	5 271 493,32		5 271 493,32
042-OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSF ENTRE SECTION	790 000,00		790 000,00
70-PRODUITS DES SCES, DU DOM ET VENTES DIVERSES	244 000,00		244 000,00
Total	6 305 493,32		6 305 493,32

Dépenses d'Investissement	Propositions nouvelles	Crédits reportés	Total BS
040-OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSF ENTRE SECTION	790 000,00		790 000,00
1100-POLE INTERCOMMUNAL CULTURE ET JEUNESSE		11 736,00	11 736,00
20-IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	23 000,00	173 654,07	196 654,07
204-SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	160 000,00	895 938,03	1 055 938,03
21-IMMOBILISATIONS CORPORELLES	149 600,00	56 013,16	205 613,16
23-IMMOBILISATIONS EN COURS	1 290 000,00	649 427,75	1 939 427,75
27-AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	1 083 392,75	33 900,00	1 117 292,75
Total	3 495 992,75	1 820 669,01	5 316 661,76
Recettes d'Investissement	Propositions nouvelles	Crédits reportés	Total BS
001-RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE	2 245 336,11		2 245 336,11
021-VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	5 284 391,00		5 284 391,00
13-SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	-110 000,00	686 883,10	576 883,10
16-EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	-1 249 000,00		-1 249 000,00
Total	6 170 727,11	686 883,10	6 857 610,21

B - BUDGETS ANNEXES**BA PISCINES**

Dépenses de Fonctionnement	Propositions nouvelles	Crédits reportés	Total BS
011-CHARGES A CARACTERES GENERAL	12 000,00		12 000,00
Total	12 000,00		12 000,00
Recettes de Fonctionnement	Propositions nouvelles	Crédits reportés	Total BS
75-AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	12 000,00		12 000,00
Total	12 000,00		12 000,00
Dépenses d'Investissement	Propositions nouvelles	Crédits reportés	Total BS
001-RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE	92 205,35		92 205,35

21-IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
23-IMMOBILISATIONS EN COURS	195 000,00		
Total	287 205,35	27 835,26	315 040,61
Recettes d'Investissement	Propositions nouvelles	Crédits reportés	Total BS
10-DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	120 040,61		120 040,61
13-SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	156 000,00		156 000,00
16-EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	39 000,00		39 000,00
Total	315 040,61		315 040,61

BA OFFICE DU TOURISME

Dépenses de Fonctionnement	Propositions nouvelles	Crédits reportés	Total BS
002-RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	2 542,17		2 542,17
65-AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	5 000,00		5 000,00
67-CHARGES EXCEPTIONNELLES	2 057,83		2 057,83
Total	9 600,00		9 600,00
Recettes de Fonctionnement	Propositions nouvelles	Crédits reportés	Total BS
75-AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	9 600,00		9 600,00
Total	9 600,00		9 600,00
Dépenses d'Investissement	Propositions nouvelles	Crédits reportés	Total BS
21-IMMOBILISATIONS CORPORELLES	2 542,17	788,90	3 331,07
Total	2 542,17	788,90	3 331,07
Recettes d'Investissement	Propositions nouvelles	Crédits reportés	Total BS
001-RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE	3 331,07		3 331,07
Total	3 331,07		3 331,07

BA1 ACTIVITES ECONOMIQUES

Dépenses de Fonctionnement	Propositions nouvelles	Crédits reportés	Total BS
011-CHARGES A CARACTERES GENERAL	83,04	17 641,15	17 724,19
Total	83,04	17 641,15	17 724,19
Recettes de Fonctionnement	Propositions nouvelles	Crédits reportés	Total BS
002-RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	12 924,19		12 924,19
75-AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	4 800,00		4 800,00
Total	17 724,19		17 724,19

Dépenses d'Investissement	Propositions nouvelles	Crédits reportés	Total BS
001-RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE	754 833,88		754 833,88
204-SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES		7 563,60	7 563,60
21-IMMOBILISATIONS CORPORELLES		2 083,00	2 083,00
23-IMMOBILISATIONS EN COURS		21 419,86	21 419,86
Total	754 833,88	31 066,46	785 900,34
Recettes d'Investissement	Propositions nouvelles	Crédits reportés	Total BS
10-DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	785 900,34		785 900,34
Total	785 900,34		785 900,34

BA ZONES ECONOMIQUES

Dépenses de Fonctionnement	Propositions nouvelles	Crédits reportés	Total BS
011-CHARGES A CARACTERES GENERAL		296 142,26	296 142,26
023-VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	1 754 126,28		1 754 126,28
Total	1 754 126,28	296 142,26	2 050 268,54
Recettes de Fonctionnement	Propositions nouvelles	Crédits reportés	Total BS
002-RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	876 959,84		876 959,84
74-DOTATIONS ET PARTICIPATIONS		1 173 308,70	1 173 308,70
Total	876 959,84	1 173 308,70	2 050 268,54

Dépenses d'Investissement	Propositions nouvelles	Crédits reportés	Total BS
001-RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE	2 709 519,03		2 709 519,03
Total	2 709 519,03		2 709 519,03
Recettes d'Investissement	Propositions nouvelles	Crédits reportés	Total BS
021-VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	1 754 126,28		1 754 126,28
16-EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	955 392,75		955 392,75
Total	2 709 519,03		2 709 519,03

BA SPANC

Dépenses de Fonctionnement	Propositions nouvelles	Crédits reportés	Total BS
011-CHARGES A CARACTERES GENERAL			0,00
Total	0,00		0,00
Recettes de Fonctionnement	Propositions nouvelles	Crédits reportés	Total BS
002-RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	35 982,34		35 982,34
70-PRODUITS DES SCES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	-35 982,34		-35 982,34
Total	0,00		0,00

Dépenses d'Investissement	Propositions nouvelles	Crédits reportés	Total BS
21-IMMOBILISATIONS CORPORELLES	24 899,92		24 899,92
4581-DEPENSES (A SUBDIVISER PAR MANDAT)	11 000,00		11 000,00
Total	35 899,92		35 899,92
Recettes d'Investissement	Propositions nouvelles	Crédits reportés	Total BS
001-RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE	24 899,92		24 899,92
4582-RECETTES (A SUBDIVISER PAR MANDAT)	11 000,00		11 000,00
Total	35 899,92		35 899,92

BA ASSAINISSEMENT

Dépenses de Fonctionnement	Propositions nouvelles	Crédits reportés	Total BS
002-RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	109 049,65		109 049,65
011-CHARGES A CARACTERES GENERAL		34 592,22	34 592,22
023-VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	9 358,13		9 358,13
66-CHARGES FINANCIERES	7 000,00		7 000,00
Total	125 407,78	34 592,22	160 000,00

Recettes de Fonctionnement	Propositions nouvelles		
70-PRODUITS DES SCES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	160 000,00		160 000,00
Total	160 000,00		160 000,00

Dépenses d'Investissement	Propositions nouvelles	Crédits reportés	Total BS
23-IMMOBILISATIONS EN COURS		794 716,45	794 716,45
4581-DEPENSES (A SUBDIVISER PAR MANDAT)	70 500,00		70 500,00
Total	70 500,00	794 716,45	865 216,45

Recettes d'Investissement	Propositions nouvelles	Crédits reportés	Total BS
001-RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE	323 642,45		323 642,45
021-VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	9 358,13		9 358,13
13-SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT		372 427,02	372 427,02
16-EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	89 288,85		89 288,85
4582-RECETTES (A SUBDIVISER PAR MANDAT)	70 500,00		70 500,00
Total	492 789,43	372 427,02	865 216,45

* *
*

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité faisant apparaitre 2 votes contre (M. FOURAGE Hugues et M. MACORPS Jean-Paul Conseillers Communautaires de Fontenay-le-Comte) :

- **APPROUVE** le budget supplémentaire 2023 du budget principal comme énoncé au point A, équilibré en en fonctionnement et en suréquilibre pour l'investissement, arrêté aux sommes suivantes :

BUDGET PRINCIPAL	
Section de Fonctionnement.....	6 305 493,32
Section d'investissement.....	Recettes 6 857 610,21
.....	Dépenses 5 316 661,76

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** les budgets supplémentaires 2023 des budgets annexes comme énoncé au point B, équilibrés en dépenses et en recettes, arrêtés aux sommes suivantes :

BUDGET PISCINES.....	
Section de Fonctionnement.....	12 000,00
Section d'investissement.....	315 040,61

BUDGET OFFICE DE TOURISME	
Section de Fonctionnement.....	9 600,00
Section d'investissement.....	3 331,07

BUDGET ACTIVITES ECONOMIQUES.....	
Section de Fonctionnement.....	17 724,19
Section d'investissement.....	785 900,34

BUDGET ZONES ECONOMIQUES.....	
Section de Fonctionnement.....	2 050 268,54
Section d'investissement.....	2 709 519,03

BUDGET SPANC	
Section d'exploitation.....	0,00
Section d'investissement.....	35 899,92

BUDGET ASSAINISSEMENT DSP.....	
Section d'exploitation.....	160 000,00
Section d'investissement.....	865 216,45

9.5 - EXERCICE 2023 – SDTAN (SCHÉMA DIRECTEUR TERRITORIAL D'AMÉNAGEMENT NUMÉRIQUE)

Dans le cadre de la M57, les amortissements des fonds de concours doivent débiter au moment de la mise en service du projet pour lequel le FC est versé.

Depuis 2016, la communauté de communes verse un fonds de concours tous les ans auprès du Sydev, conformément aux conventions signées entre celui-ci et les communautés de communes Pays de Fontenay le Comte et Pays de l'Hermenault, pour le déploiement de l'aménagement numérique.

Ce déploiement n'étant pas terminé, il est envisagé d'effectuer des reprises d'amortissement de ces fonds de concours, afin de réunir tous les acomptes de FC qui ont été versés et de débiter l'amortissement lors de l'achèvement et de la mise en service générale du projet.

VU le référentiel M57 disposant désormais du compte 2324, compte d'imputation "transitoire" jusqu'à la date de mise en service du bien financé chez l'entité bénéficiaire. Dès lors, le passage du compte 2324 au compte 204x,

VU les conventions Très haut débit volet MED et volet FTTE-FTTH, et les sommes versées pour un montant total de **3 133 617,31 €** de 2016 à 2022.

* * *

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **AUTORISE** la reprise des amortissements d'actif concernant le très haut débit et dont le détail est porté en annexe ;
- **AUTORISE** le changement de nature comptable conformément à la M57 vers la nature comptable 2324, pour un montant total de **3 133 617,31 €** à réunir avec le versement de l'exercice en cours (versement de 448 400,76 € pour 2023), afin qu'il soit tenu compte du caractère prévisionnel de ces versements, et compte d'imputation "transitoire" jusqu'à la date de mise en service du bien financé chez l'entité bénéficiaire.

10 – PATRIMOINE – BILAN DES OPÉRATIONS IMMOBILIÈRES – ANNÉE 2022

Le Conseil communautaire est invité à se reporter au tableau retraçant le bilan des opérations immobilières au titre de l'année 2022, joint en annexe.

VU l'article L. 5211-37 du Code Général des Collectivités Territoriales « *Le bilan des acquisitions et cessions opérées par les établissements publics de coopération intercommunale est soumis chaque année à délibération de l'organe délibérant. Ce bilan est annexé au compte administratif de l'établissement concerné.* » ;

CONSIDÉRANT le tableau retraçant le bilan des opérations immobilières au titre de l'année 2022, joint en annexe ;

* * *

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré :

- **PREND ACTE** du bilan des opérations immobilières réalisées en 2022 ; ce bilan sera annexé au compte administratif 2022.

11 – ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER (EPF) – DESIGNATION D'UN REPRESENTANT COMMUNAUTAIRE AU SEIN DE L'ASSEMBLEE COMPOSEE DES PRESIDENTS DES EPCI

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le décret du Premier Ministre en date du 18 mai 2010 créant l'Etablissement Public Foncier (EPF) de la Vendée. ;

VU le décret n° 2014-1729 du 29 décembre 2014 modifiant les statuts de l'EPF de la Vendée pour tenir compte des évolutions résultant de la loi ALUR ;

VU l'article L. 321-9 du code de l'urbanisme prévoyant que les représentants des Etablissements Publics de ECoopération Intercommunale à fiscalité propre (EPCI) et des communes non membres de ces établissements, au sein du Conseil d'Administration de l'EPF, sont désignés par assemblée ;

CONSIDÉRANT que cette assemblée est composée des présidents des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale et des maires des communes non membres de ces établissements ;

CONSIDÉRANT que les membres de cette assemblée peuvent se faire représenter par un membre du conseil communautaire préalablement désigné par délibération ;

CONSIDÉRANT la démission Monsieur Malik ABDALLAH (membre titulaire) et son suppléant, Monsieur Dominique CHANTOIN et qu'il doit être procédé au remplacement des membres qui ont cessé de faire partie du Conseil d'Administration par de nouveaux membres désignés selon les mêmes modalités que ceux qu'ils remplacent ;

CONSIDÉRANT que se porte candidat pour l'assemblée qui se tiendra le mardi 20 juin 2023 :

- Michel BIRE

CONSIDÉRANT que pour cette désignation, l'article L 2121-1 du Code Général des Collectivités Territoriales autorise le vote à main levée dès lors que le conseil se prononce en ce sens à l'unanimité et qu'aucune disposition législative ou réglementaire ne s'y oppose.

* *
*

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** à l'unanimité d'adopter le vote à main levée ;
- **DESIGNE** comme représentant au sein de l'assemblée désignant le remplacement des membres démissionnaires du Conseil d'Administration de l'EPF Vendée :
 - **Michel BIRE**

12.1 – PERSONNEL COMMUNAUTAIRE – RECRUTEMENT D'UN DOCTORANT EN CIFRE

Le dispositif CIFRE (Convention industrielle de formation par la recherche), créé et financé par le ministère chargé de la recherche, a pour objet de favoriser les échanges entre les laboratoires de recherche publique et les milieux socio-économiques et de contribuer à l'emploi des docteurs dans les entreprises et les administrations publiques. Il concourt au processus d'innovation des entreprises et des administrations publiques françaises.

Il a pour objectif de placer les étudiants doctorants, diplômés du grade Master, dans les conditions d'emploi et de concourir au développement de collaboration de recherche entre les entreprises ou collectivités territoriales et établissements et les laboratoires.

La convention est destinée à des chercheurs en début de carrière qui s'engagent à préparer et soutenir une thèse en vue d'obtenir un doctorat.

Ce dispositif de convention industrielle de formation pour la recherche (CIFRE) est créé et géré par l'Association Nationale de la Recherche Technique (ANRT) pour le compte du ministère de l'Education Nationale.

La CIFRE associe trois partenaires : une collectivité territoriale ou un établissement de recherche qui assure l'encadrement de la thèse.

La collectivité territoriale ou l'établissement recrute le doctorant sous la forme d'un contrat de travail à durée déterminée d'une durée de trois ans (articles D.1242-3 & D.1242-6 du Code du travail). Ce contrat relève donc du droit commun et est régi par le Code du travail. Elle doit lui confier des travaux de recherche objet de sa thèse.

Elle doit lui verser un salaire brut minimum annuel de 23 484 € (1 957 € par mois) hors cotisations patronales, par doctorant. Le coût brut chargé est porté à 35 226 € annuel. En compensation, elle reçoit de l'Association Nationale de la Recherche et de la Technologie (ANRT), une subvention annuelle de 14 000 € pendant 3 ans. Dans ce cadre, une convention est signée pour une période de trois ans entre la collectivité territoriale ou l'établissement et l'ANRT.

En parallèle, le travail de l'étudiant est réalisé en collaboration directe avec une équipe de recherche. De ce fait, un contrat de collaboration doit être signé entre la collectivité territoriale ou l'établissement et le laboratoire d'accueil qui encadre les travaux du salarié doctorant. Ce contrat garantit notamment les conditions de déroulement des recherches et les clauses de propriété des résultats obtenus par le doctorant.

Le recours à ce dispositif constitue une opportunité pour la Communauté de communes Pays de Fontenay-Vendée. Les objectifs de cette recherche sont tant scientifiques qu'opérationnels. Il s'agit d'identifier et de comprendre comment les flux de déchets sont relocalisés et comment le territoire utilise ces flux dans les processus de fabrication. D'un point de vue scientifique, l'objectif de la thèse est de mieux comprendre comment un territoire rural en dehors de toute grande métropole, peut tout de même développer une démarche d'économie circulaire complète, dans une optique de territoire fabricant. Ces notions sont généralement calquées sur le mode de fonctionnement urbain. Il est donc important d'analyser la façon dont ils peuvent prendre racine en milieu rural tout en prenant en compte l'histoire spécifique de ce territoire, déjà industriel par le passé.

Il est donc proposé au Conseil communautaire de procéder au recrutement d'un doctorant dans le cadre d'une Convention Industrielle de Formation par la REcherche – CIFRE.

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.1111-1, L.1111-2 ;

VU le Code du travail et notamment les articles L.1242-3 2, L.1242-12, L.1242-16, L.1243-1, L.1243-2, D.1242-3 et D.1242-6 ;

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, notamment son article 1 ;

VU l'arrêté du 25 mai 2016 fixant le cadre national de la formation et les modalités conduisant à la délivrance du diplôme national de doctorat ;

VU les crédits inscrits au budget ;

CONSIDERANT que ce type de convention permet de renforcer les liens de notre communauté de communes avec la recherche scientifique et technique tout en permettant la réalisation d'études présentant un intérêt pour la Communauté de communes Pays de Fontenay-Vendée ;

.....
M. BOUILLAUD indique que le recrutement se fera par la Communauté de communes et qu'il y aura une subvention de 14 000 €, la différence étant prise en charge par le SYCODEM.

M. FOURAGE interroge s'il s'agira d'une mise à disposition et si une convention sera faite.

M. BOUILLAUD répond par l'affirmative.

.....
 * *
 *

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **AUTORISE** le Président à signer la convention CIFRE avec l'Association Nationale de la Recherche et de la Technologie ;
- **AUTORISE** le Président à signer le contrat de collaboration de recherche avec le laboratoire associé, chargé de la recherche, en l'occurrence UMR ESO LE MANS (espace et société) ;
- **AUTORISE** le Président à signer le contrat à durée déterminée d'une durée de 3 ans, conclu avec M. Julien CHRAIBI ;
- **ACCEPTE** de percevoir la subvention annuelle de 14 000 € de la part de l'A.N.R.T ;
- **AUTORISE** le Président à signer tout document relatif au recrutement du contrat CIFRE ;

12.2 - RAPPORT SUR LA SITUATION EN MATIERE D'EGALITE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES

VU La Loi n° 2014-873 du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes ;

VU le décret n° 2015-761 du 24 juin 2015 relatif au rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes intéressant les collectivités territoriales ;

VU le décret n° 2020-528 du 4 mai 2020 définissant les modalités d'élaboration et de mise en œuvre des plans d'action relatifs à l'égalité professionnelle dans la fonction publique ;

VU l'avis du Comité Social Territorial du 12 mai 2023 ;

CONSIDERANT que le rapport sur l'égalité femmes-hommes sur le territoire est un document réglementaire qui s'impose aux communes et EPCI de plus de 20 000 habitants préalablement aux débats sur le projet de budget ;

CONSIDERANT que :

- L'égalité entre les femmes et les hommes, dans tous les domaines, est un principe constitutionnel depuis 1946 rappelé dans l'article 1^{er} de la Constitution de 1958 ainsi que dans l'article 6 bis de la loi du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,
- Ce principe a, également, été précisé dans la loi n° 2012-347 relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique, à la lutte contre les discriminations et portant diverses dispositions relatives à la fonction publique,

CONSIDERANT que ce rapport concerne aussi bien le fonctionnement de l'EPCI que les politiques qu'elle mène sur son territoire ;

M. FOURAGE précise que le rapport lui semble plus pertinent que l'année passée mais indique que la question de la rémunération entre les femmes et les hommes et notamment des derniers quartiles doit être travaillée.

M. le Président précise qu'effectivement et que malgré une égalité en nombre il convient de s'attacher à cette question. Il convient toutefois de voir qu'un certain nombre de cadres sont masculins et donc pris en charge en partie par la Ville.

* *
*

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **PREND ACTE** de la présentation du rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes préalablement au débat sur le projet de budget tel que figurant dans l'annexe jointe.

13.1 – FONDS DE CONCOURS POLE DE PROXIMITE – COMMUNE DE MERVENT – ACQUISITION D'UNE NACELLE

VU l'article L. 5214-16 V du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) prévoyant la pratique des fonds de concours, modifié par la Loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

VU la délibération communautaire du 12 avril 2021 adoptant le pacte de Gouvernance entre les communes et la Communauté de communes Pays de Fontenay-Vendée et instituant la mise en place des pôles de proximité pour réaliser des projets structurants au sein du pôle ou entre pôles ;

VU la délibération communautaire n°9 du 13 février 2023 adoptant le règlement d'intervention au soutien des projets des pôles de proximité ;

VU le courrier du 07/04/2023 de demande de fonds de concours, formulée par la commune de Mervent pour le pôle de proximité de la Forêt (Bourneau, Foussais-Payré, Mervent et Vouvant), pour l'acquisition d'un bac à chaînes sur la rivière Vendée au lieu-dit Gachet ;

CONSIDERANT que le projet répond aux conditions d'éligibilité dudit fonds de concours ;

CONSIDERANT que le montant du fonds de concours demandé n'excède pas la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours, conformément au plan de financement présenté ci-dessous ;

DEPENSES		RECETTES		
Détail par poste	Montant	Subventions	Montant	%
Acquisition d'une nacelle (préparation, mise en route et livraison comprise)	48 900,00 €	Fonds de concours communautaire sollicité	25 075,00€	50%
Commande télescopage des pieds depuis la nacelle	1 250,00 €	Autofinancement communal	25 075,00€	50%
Total des dépenses HT	50 150,00 €	Total des recettes	50 150,00 €	100 %

* *
*

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'attribuer un fonds de concours à la commune de Mervent pour le pôle de proximité de la Forêt en vue de l'acquisition d'une nacelle partagée par les communes de Bourneau, Foussais-Payré, Mervent et Vouvant, à hauteur de 25 075,00 € ;
- **AUTORISE** le Président à signer la convention d'attribution ainsi que tout acte y afférant.

13.2 – FONDS DE CONCOURS POLE DE PROXIMITE – COMMUNE DE L'ORBRIE - IMPLANTATION D'UN BAC A CHAINES SUR LA RIVIERE VENDEE AU LIEU-DIT GACHET

VU l'article L. 5214-16 V du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) prévoyant la pratique des fonds de concours, modifié par la Loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

VU la délibération communautaire du 12 avril 2021 adoptant le pacte de Gouvernance entre les communes et la Communauté de communes Pays de Fontenay-Vendée et instituant la mise en place des pôles de proximité pour réaliser des projets structurants au sein du pôle ou entre pôles ;

VU la délibération communautaire n°9 du 13 février 2023 adoptant le règlement d'intervention au soutien des projets des pôles de proximité ;

VU délibération du Conseil municipal de L'Orbrie en date du 09 mars 2023 sollicitant la Communauté de communes Pays de Fontenay-Vendée pour l'attribution d'un fonds de concours pour l'implantation d'un bac à chaînes sur la rivière Vendée au lieu-dit « Gachet » pour relier les communes de L'Orbrie et de Pissotte, sous maîtrise d'ouvrage de la commune de L'Orbrie pour le pôle de proximité ;

VU le courrier de saisine signé de l'ensemble des maires du pôle de proximité, visé le 17/03/2023 ;

CONSIDÉRANT que le projet répond aux conditions d'éligibilité dudit fonds de concours ;

CONSIDÉRANT que le dossier de demande est complet, conformément aux pièces demandées dans le règlement d'intervention au soutien des projets des pôles de proximité ;

CONSIDÉRANT que le montant du fonds de concours demandé n'excède pas la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours, conformément au plan de financement présenté ci-dessous ;

DEPENSES HT		RECETTES		
Détail par poste	Montant	Subventions	Montant	%
Dossier réglementaire IOTA	3 070,00 €	DETR 2023 attendue	19 501 ,35 €	30%
Création des 2 cales de mise à l'eau, accès et placette de retournement	33 502,50 €	Fonds de concours communautaire sollicité	22 751,57 €	35%
Acquisition du bac à chaînes	24 432,00 €	Sous-total	42 252,92 €	65%
Dépenses imprévues	4 000,00 €	Autofinancement communal	22 751,58 €	35%
Total des dépenses HT	65 004,50 €	Total des recettes HT	65 004,50 €	100%

* *
*

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'attribuer un fonds de concours à la commune de L'Orbrie pour le pôle de proximité, en vue de l'implantation d'un bac à chaînes sur la rivière Vendée au lieu-dit « Gachet » à hauteur de 22.751,57€ HT;
- **AUTORISE** le Président à signer la convention d'attribution ainsi que tout acte y afférant.

14.1 – FONDS DE CONCOURS POUR L'ACHAT DE TABLES ET DE CHAISES DE L'ACCUEIL DE LOISIRS – COMMUNE DE DOIX-LES-FONTAINES

VU l'article 5214-16 V du CGCT ;

VU l'arrêté n°2018- DRCTAJ/3 – 635 du 19 novembre 2018 portant modification des statuts de la Communauté de communes Pays de Fontenay-Vendée en matière d'enfance jeunesse :

- L'étude, la création, l'aménagement et la gestion de maisons de l'enfance intégrant les services de centre multi-accueil, relais assistantes maternelles, accueil de loisirs ;
- La gestion et l'organisation d'accueils de loisirs extrascolaires et des mercredis en période scolaire au sein de ces mêmes accueils de loisirs :
 - Espace Elan à L'Hermenault,
 - Les Ecureuils à Pissotte,
 - Graine de soleil et l'Espace junior à Fontenay-le-Comte,
 - Les Coquelicots à Mouzeuil-Saint-Martin,
 - Les P'tits Loups à Doix-les-Fontaines,
 - L'Arc en ciel à Saint-Martin-de-Fraigneau,
 - Le 1000 Pattes à Foussais-Payré,
- La gestion et l'organisation de séjours de vacances et de séjours courts.

VU la délibération du conseil municipal de Doix-Les-Fontaines en date du 3 février 2023 ;

CONSIDÉRANT l'avis favorable du bureau du 23 avril 2019, de verser aux communes propriétaires des bâtiments mis à disposition des ALSH, un fonds de concours à hauteur de 50% pour participer aux dépenses d'investissement du bâtiment concerné,

CONSIDÉRANT la mise à disposition du bâtiment d'accueil de loisirs « Les P'tits Loups » par la commune de Doix-les-Fontaines à la Communauté de communes Pays de Fontenay-Vendée et les travaux à réaliser ;

CONSIDÉRANT l'avis favorable, à la demande produite, du Bureau réuni le 27 février 2023 ;

CONSIDÉRANT que le montant du fonds de concours demandé n'excède pas la part de financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours, conformément au plan de financement ci-dessous :

DEPENSES	Montant en € HT	RECETTES	Montant en €
Achat de tables et de chaises	1 235,08 €	Fonds de concours Communauté de communes	617,54 €
		Autofinancement commune	617,54 €
TOTAL	1 235,08 €	TOTAL	1 235,08 €

* *
*

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'attribuer un fonds de concours à la commune de Doix-les-Fontaines d'un montant de 617,54 € pour l'acquisition de tables et chaises à l'accueil de loisirs des P'tits Loups ;
- **AUTORISE** le Président à signer tout acte y afférent.

14.2 – FONDS DE CONCOURS POUR L'ACQUISITION DE VÉLOS ET DE TROTTINETTES ET POUR LE TRACÉ LUDIQUÉ DE PARCOURS VÉLOS DE L'ACCUEIL DE LOISIRS – COMMUNE DE FOUSSAIS-PAYRÉ

VU l'article 5214-16 V du CGCT ;

VU l'arrêté n°2018- DRCTAJ/3 – 635 du 19 novembre 2018 portant modification des statuts de la Communauté de communes Pays de Fontenay-Vendée en matière d'enfance jeunesse :

- L'étude, la création, l'aménagement et la gestion de maisons de l'enfance intégrant les services de centre multi-accueil, relais assistantes maternelles, accueil de loisirs ;
- La gestion et l'organisation d'accueils de loisirs extrascolaires et des mercredis en période scolaire au sein de ces mêmes accueils de loisirs :
 - Espace Elan à L'Hermenault,
 - Les Ecureuils à Pissotte,
 - Graine de soleil et l'Espace junior à Fontenay-le-Comte,
 - Les Coquelicots à Mouzeuil-Saint-Martin,
 - Les P'tits Loups à Doix-les-Fontaines,
 - L'Arc en ciel à Saint-Martin-de-Fraigneau,
 - Le 1000 Pattes à Foussais-Payré,
- La gestion et l'organisation de séjours de vacances et de séjours courts.

VU la délibération du conseil municipal de Foussais-Payré en date du 03 avril 2023 ;

CONSIDÉRANT l'avis favorable du bureau u 23 avril 2019, de verser aux communes propriétaires des bâtiments mis à disposition des ALSH, un fonds de concours à hauteur de 50% pour participer aux dépenses d'investissement du bâtiment concerné ;

CONSIDÉRANT la mise à disposition du bâtiment d'accueil de loisirs « Le 1000 Pattes » par la commune de Foussais-Payré à la Communauté de communes Pays de Fontenay-Vendée et les achats et les travaux à réaliser ;

CONSIDÉRANT l'avis favorable, à la demande produite, du Bureau réuni le 02 mai 2023 ;

CONSIDÉRANT que le montant du fonds de concours demandé n'excède pas la part de financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours, conformément au plan de financement prévisionnel présenté ci-dessous :

DEPENSES	Montant en € HT	RECETTE	Montant en €
Acquisition de vélos et de trottinettes	1 236,72 €	Subvention CAF (40% des dépenses)	1 567,55 €
Tracé Ludique parcours vélos	2 682,15 €	Fonds de concours Communauté de communes	1 175,66 €
		Autofinancement commune	1 175,66 €
TOTAL	3 918,87 €	TOTAL	3 918,87 €

* *
*

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'attribuer un fonds de concours à la commune de Foussais-Payré d'un montant de 1 175,66 € pour l'acquisition de vélos et de trottinettes et le tracé ludique du parcours vélos;
- **AUTORISE** le Président à signer tout acte y afférent.

.....

15 – COMPETENCE « ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES » – AVENANT N°3 AU CONTRAT DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC ASSAINISSEMENT DE LA COMMUNE DE PISSOTTE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.5211-17 ;

VU la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République dite Loi NOTRe ;

VU la loi n°2018-702 du 3 août 2018 relative à la mise en œuvre du transfert des compétences eau et assainissement aux Communautés de communes ;

VU le Code de la Commande Publique et notamment les articles L.3135-1 et suivants et R.3135-1 et suivants ;

VU l'arrêté préfectoral n°2021-DRCTAJ-677 en date du 27 décembre 2021 portant modification des statuts de la Communauté de communes Pays de Fontenay-Vendée, conformément à l'article L.5211-17 du CGCT ;

VU le Contrat pour la délégation par affermage du service public de l'assainissement collectif de la commune de PISSOTTE avec SAUR, effectif du 1^{er} juillet 2015 au 30 juin 2027 ;

CONSIDERANT que la Communauté de communes Pays de Fontenay-Vendée exerce la compétence « Assainissement des eaux usées » depuis le 1^{er} janvier 2020 ;

CONSIDERANT que, depuis la prise de compétence, des aménagements tenant à la consistance des équipements affermés ont modifié les conditions initiales d'exploitation retenues comme critères de base de l'équilibre financier du contrat ;

CONSIDERANT que la commune de PISSOTTE a réalisé et mis en service un poste de relèvement supplémentaire dit « PR chemin de Fougeray » et que les travaux ont été réceptionnés par la Communauté de communes Pays de Fontenay-Vendée suite au transfert de compétence ;

CONSIDERANT que le montant cumulé des impôts et taxes spécifiques à la délégation, autres que ceux frappant les résultats, a varié de plus de 50 % par rapport au montant de référence de la première année du contrat ;

CONSIDERANT qu'il convient d'adapter l'économie du contrat à ces conditions économiques et de définir une nouvelle rémunération pour le Déléguataire. Financièrement, ces aménagements se traduisent par une augmentation de la charge annuelle et forfaitaire. Elle s'appliquerait à compter du 1^{er} janvier 2023 suivant l'avenant n°3 au contrat en cours. Elle aurait pour incidence une évolution de la part déléguataire, fixe et part proportionnelle au m³ consommés, comme suit :

- ✓ Partie fixe annuelle : augmentation de 22,04 à **22,76 € HT** (+ 0,72 € HT)
- ✓ Partie proportionnelle par m³ consommé : augmentation de 0,5750 à **0,614 € HT** (+0,039 € HT)

CONSIDERANT l'avis favorable du Bureau Communautaire réuni le 2 mai 2023 ;

* *
*

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'élargissement du périmètre délégué et exploité par SAUR sur la commune de PISSOTTE au poste de relèvement « PR chemin de Fougeray »,
- **ARRETE** le nouveau tarif de base du délégataire à 22,76 € HT la part fixe et 0.614 € HT/m³ la part variable et proportionnelle à la consommation d'eau potable,
- **APPROUVE** le projet d'avenant n°3 au contrat de délégation de service public établi au bénéfice de SAUR pour la gestion et l'exploitation du service d'assainissement de la commune de PISSOTTE,
- **DIT** qu'il entrera en vigueur à compter de sa signature,
- **AUTORISE** le Président à engager toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération et notamment à signer l'avenant n°3.

16 – CHARTE DU DEVELOPPEMENT DES PROJETS EOLIENS

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2224-34 ;

VU la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte ainsi que la stratégie nationale bas carbone, introduite par cette même loi ;

VU la délibération du 28 mars 2022 concernant l'approbation du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) ;

VU l'article L151-42-1 du Code de l'Urbanisme, modifié par la loi n°2023-175 du 10 mars 2023, relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables ;

CONSIDÉRANT que la Communauté de communes Pays de Fontenay-Vendée souhaite être partie prenante dans les projets de production d'énergie renouvelable sur leur territoire pour répondre aux objectifs de son Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) ;

CONSIDÉRANT les enjeux liés au développement de l'éolien et plus largement les enjeux énergétiques, climatiques et écologiques actuels ;

CONSIDÉRANT le travail de concertation qui a été effectué sur le territoire du Pays de Fontenay-Vendée, associant deux élus référents par commune ayant abouti à la création d'une charte intercommunale ;

* *
*

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré :

- **DECIDE** du vote à bulletin secret ;

Le vote faisant ressortir 28 bulletins pour, 1 bulletin contre, 6 abstentions et 1 nul :

- **APPROUVE** la charte du développement de l'éolien du Pays de Fontenay-Vendée et ses cinq principes, visant à maîtriser et accompagner les projets futurs et l'avenir des parcs existants ;
- **INVITE** les acteurs du territoire à respecter et faire respecter les principes de la charte intercommunale du développement de l'éolien, tant sur les aspects juridiques que moraux ;

- **INVITE** les communes du territoire à annexer à leur Plan Communal d'Urbanisme, si elles en sont dotées, la cartographie de la charte identifiant les zones d'exclusion et de vigilance ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer dans le cadre des démarches afférentes, tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

17 – POLE INTERCOMMUNAL CULTURE ET JEUNESSE – VALIDATION DE L'AVANT PROJET SOMMAIRE ET DEMANDE DE SUBVENTIONS

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU les statuts de la Communauté de communes Pays de Fontenay-Vendée ;

VU l'avis des membres du Bureau en date 01/03/2021, validant le projet de regroupement de l'Ecole Intercommunale de Musique et de Danse (EIMD), d'un Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) de 62 enfants et de l'Espace juniors (24 enfants) sur le site de l'ancien collège François Viète, et autorisant le lancement d'une consultation pour retenir un programmiste pour le projet ;

VU l'avis des membres du Bureau en date du 06/04/2021 validant la proposition de dénomination provisoire du projet « Pôle Intercommunal Culture et Jeunesse » ;

VU la délibération n°5 du 21/02/2022, validant le Document d'Orientation Budgétaire et le Plan Pluriannuel d'Investissement ;

VU l'avis des membres du Bureau en date du 01/03/2022, validant le scénario n°3 du préprogramme et la poursuite du projet ;

VU l'avis des membres de la Conférences des Maires en date 11/10/2022 ;

VU la délibération n°14.3 du 19 décembre 2022 validant le projet de rénovation du « Pôle Intercommunal Culture et Jeunesse » ;

CONSIDERANT l'évolution du projet « Pôle Intercommunal Culture et Jeunesse » tel que présenté ci-dessous en phase Avant-Projet Sommaire ;

Rappel du projet :

Dans le cadre de ses compétences, la Communauté de Communes Pays de Fontenay-Vendée réhabilite l'ancien collège Viète afin d'y maintenir l'Ecole Intercommunale de Musique et de Danse et de créer un Accueil de Loisirs Sans Hébergement.

La maîtrise d'œuvre retenue sur ce projet est le cabinet QUERE-JOUAN architectes de RENNES.

Le programme de rénovation en phase APS joint à la présente délibération intègre les éléments suivants :

- L'ensemble du bâtiment principal sera réhabilité : renforts structurels, enveloppe thermique/acoustique, menuiseries bois, façades enduit à la chaux, système de chauffage, ensemble des réseaux remis à neuf...
- Les couvertures sont en bon état, elle nécessite des réparations ponctuelles, une provision de 5% de sa surface est prise en compte pour sa révision.
- Le parvis principal sera traité en revêtement stabilisé minéral avec rampes PMR.
- La coursive à l'arrière des arcades sera fermée par des vitrages : ce qui permet la circulation et la création d'un accueil central mutualisé pour les deux entités.
- Les deux escaliers majestueux sont conservés, ils seront renforcés et désenfumés.
- Afin de répondre aux normes d'évacuation incendie, et aux besoins d'espaces du programme, un dégagement est créé sur la terrasse au-dessus des arcades au 1^{er} étage sur les ailes Est et Ouest. Cette coursive sera vitrée et légère. Cet espace sera considéré comme semi-extérieur, il sera ventilé mais non chauffé.
- L'isolation sera assurée dans les salles par l'intérieur. Le dessin a été présenté et approuvé par l'ABF.
- Des escaliers intérieurs complémentaires seront créés afin de respecter les normes d'évacuation incendie.
- Un ascenseur central de 1250kg sera créé pour desservir tous les étages accessibles au public.
- Les combles ne seront pas accessibles au public. Les combles de la barre du H seront occupés par l'ensemble du système de ventilation.
- La chapelle n'est plus intégrée au projet.

- Le grand parking principal au Sud et le parking secondaire au Nord ne sont pas inclus dans le projet et restent propriétés de la Ville.

Le calendrier prévisionnel s'établit comme suit :

- APD : Début du second semestre 2023
- Consultation des entreprises : septembre 2023
- Démarrage des travaux : courant 1er trimestre 2024
- Réception EIMD au plus tard septembre 2025
- Réception ALSH au plus tard février 2026

CONSIDERANT la nécessité de solliciter des aides financières pour ce projet ;

CONSIDERANT le coût prévisionnel de cette opération en phase Avant-Projet Sommaire et son financement comme suit :

DEPENSES		RECETTES	
Nature	Montant HT	Nature	Montant HT
Travaux :	7 634 300 €	Etat (DETR-DSIL 2024)	300 000 €
		Etat (fonds vert)	500 000 €
		Région des Pays de la Loire (contrat Région)	948 000 €
		Département de la Vendée	250 000 €
Appel d'offres	4 970 €	Leader 3 Sud-Vendée	677 790 €
Honoraires	1 135 520 €		
Taxes et assurances	111 972 €	Caisse d'Allocations Familiales	51 600 €
Réseaux	47 000 €	Autofinancement (Communauté de Communes Pays de Fontenay-Vendée)	7 043 943 €
Divers imprévus et actualisation	837 571 €		
TOTAL DEPENSES HT	9 771 333 €	TOTAL RECETTES	9 771 333 €

.....

Mme VERHAEGHE-GRILLO trouve les délais annoncés très optimistes.

M. HERAUD précise qu'ils devraient être tenus et qu'une réunion sur ce sujet a encore lieu demain. L'APD devrait être présenté au Conseil de Juillet.

.....

* *
*

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **VALIDE** l'Avant-Projet Sommaire du « Pôle Intercommunal Culture et Jeunesse » tel que présenté ci-dessus,
- **AUTORISE** le Président à solliciter les aides financières de l'Etat, ainsi que toute autre aide financière mobilisable, susceptible de participer au financement de cette opération et permettant de diminuer l'autofinancement dans la limite du montant total des financements publics fixée par la réglementation,
- **DONNE** au Président tous pouvoirs pour effectuer toutes démarches et signer toutes pièces afférentes au présent dossier.

18 - TOURISME – TAXE DE SEJOUR – TARIFS ET MODALITES DE TAXATION

VU les articles L. 2333-26 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales applicables par renvoi de l'article L. 5211-21 disposant des modalités d'instauration de la taxe de séjour, par le conseil communautaire ;

VU les articles L. 2333-26 et suivants du CGCT ;

VU l'article R.2333-43 et suivant du code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil départemental de la Vendée du 16 novembre 1984 portant l'institution d'une taxe additionnelle départementale à la taxe de séjour ;

VU l'avis favorable à la majorité de la commission tourisme du 22 mars 2023 ;

VU l'avis favorable des membres du bureau du 30 mai 2023 ;

- **DECIDE** d'assujettir tous les hébergements proposant des nuitées marchandes à la taxe de séjour au réel. Aucune exonération n'est applicable à une nature ou une catégorie d'hébergement (cf. Article L.2333-26 du CGCT, les hébergements en attente de classement ou sans classement sont obligatoirement au réel depuis le 1er janvier 2020) c'est-à-dire les natures d'hébergements suivantes conformément à l'article R. 2333-44 du CGCT :

1. Les palaces
2. Les hôtels de tourisme dont « auberges collectives »
3. Les résidences de tourisme
4. Les meublés de tourisme
5. Les villages de vacances
6. Les chambres d'hôtes
7. Les emplacements dans les aires de camping-cars et les parcs de stationnement touristiques
8. Les terrains de camping, les terrains de caravanage ainsi que tout autre terrain d'hébergement de plein air
9. Les ports de plaisance
10. Les hébergements en attente de classement et les hébergements sans classement qui ne relèvent pas des natures d'hébergement mentionnées aux 1 à 9.

- **DECIDE** de percevoir la taxe de séjour du 1^{er} janvier au 31 décembre ;

- **DECIDE** des périodes de reversement suivantes :

<i>PERIODES DE COLLECTE</i>	<i>ECHÉANCES DE DECLARATION ET DE REVERSEMENT</i>
DU 1^{ER} JANVIER AU 31 AOUT	<ul style="list-style-type: none"> • saisie des déclarations sur la période concernée • validation des déclarations et reversement <u>avant le 30 SEPTEMBRE</u>
DU 1^{ER} SEPTEMBRE AU 31 DECEMBRE	<ul style="list-style-type: none"> • saisie des déclarations sur la période concernée • validation des déclarations reversement <u>avant le 15 JANVIER N+1</u>

LES TARIFS DE LA TAXE DE SEJOUR APPLICABLE AU 1^{ER} JANVIER :

Catégories d'hébergement	Fourchette légale en 2024	Tarif adopté	TARIF TAXE DE SEJOUR
			Taxe + part additionnelle de 10 %
Palaces	0.70 € - 4.60 €	2.00 €	2.20 €
Hôtels de tourisme 5 étoiles	0.70 € - 3.30 €	1,36 €	1.50 €
Résidences de tourisme 5 étoiles			
Meublés de tourisme 5 étoiles			
Hôtels de tourisme 4 étoiles	0.70 € - 2.50 €	1.00 €	1.10 €
Résidences de tourisme 4 étoiles			
Meublés de tourisme 4 étoiles			
Hôtels de tourisme 3 étoiles	0.50 € - 1.60 €	0.82 €	0.90 €
Résidences de tourisme 3 étoiles			
Meublés de tourisme 3 étoiles			
Hôtels de tourisme 2 étoiles	0.30 € - 1.00 €	0.73 €	0.80 €
Résidences de tourisme 2 étoiles			
Meublés de tourisme 2 étoiles			
Villages de vacances 4 et 5 étoiles			
Hôtels de tourisme 1 étoile	0.20 € - 0.80 €	0.64 €	0.70 €
Résidences de tourisme 1 étoile			
Meublés de tourisme 1 étoile			
Villages de vacances 1,2 et 3 étoiles			
Chambres d'hôtes			
Auberges collectives			
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 3,4 et 5 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes	0.20 € - 0.60 €	0.50 €	0.55 €
Emplacements dans des aires de camping-cars			
Parcs de stationnement touristiques par tranche de 24 heures			
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 1 et 2 étoiles, et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes	0.20 €	0.20 €	0.22 €
Ports de plaisance			
Tout hébergement en attente de classement ou sans classement à l'exception des hébergements listés dans le tableau ci-dessus	5 %	5 % + part additionnelle de 10 %	

Ces tarifs sont à appliquer à compter du 1^{er} janvier 2024 ainsi tant que par la délibération ces tarifs restent applicables.

APPROUVE

- les tarifs de la taxe de séjour à compter du 1^{er} janvier 2024

FIXE

- un taux de 5 % applicable au coût par personne de la nuitée dans les hébergements en attente de classement ou sans classement non listés dans le tableau ci-dessus,

FIXE

- un loyer journalier minimum à partir duquel les personnes occupant les locaux sont assujetties à la taxe de séjour à 2 €.

* *
*

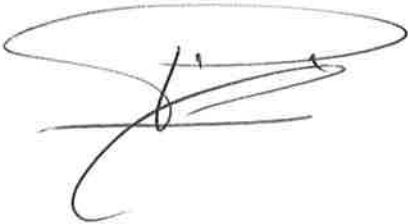
Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** de voter les modalités de perception de la taxe de séjour à compter de 2024 telles que décrites ci-dessus,
- **FIXE** le pourcentage pour les hébergements en attente de classement ou sans classement à l'exception des hébergements de plein air, correspondant à 5% du montant HT de la nuitée,
- **FIXE** un loyer journalier minimum à partir duquel les personnes occupant les locaux sont assujetties à la taxe de séjour à 2 €,
- **ARRETE** la période de perception de la taxe de séjour à celle de l'année civile, soit du 1^{er} janvier au 31 décembre

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 22.

Pour extrait conforme,
Le Secrétaire,

Xavier PHILIPPOT



Pour extrait conforme,
Le Président,

Ludovic HOCBON





A 18 h 30 le lundi 17 juillet 2023, le Conseil communautaire s'est rassemblé Salle du Conseil à la Maison de Pays de la Communauté de communes Pays de Fontenay-Vendée, à la suite de la convocation adressée par le président le 11 juillet 2023.

Présents :

HOCBON Ludovic, Président.

BAUDRY Yves, BIRÉ Michel, BOUCHER Yves-Marie, BOUILLAUD Stéphane, COULON Anne-Marie, DROUIN Patricia, DUPAS Laurent, FROMAGET Marie-Thérèse, GERMAIN Yves, GUILLON Francis, HÉRAUD Michel, HUETZ Anne, LÉGERON Ghislaine, LEMOINE Matthias, MACORPS Jean-Paul, MAROT Roger, MIGNET Philippe, PAGEAUD Lionel, PHILIPPOT Xavier, POUZET Michel, RIDEAUD Daniel, RIVIÈRE Francis, ROUHAUD Christelle, ROY Sébastien, SAINT-CYR Sylvie, SAVINEAU Michel, TRUDEAU Christelle, VERDON Sébastien, VERGNAUD Benjamin, VERHAEGHE-GRILLO Dominique (arrivée au pont n°5), VINET Monique.

Excusés :

BOUCHER Cécile ;
ARNAUDEAU Jean-Marie a donné pouvoir à HOCBON Ludovic ;
BIENVENU Alain a donné pouvoir à GERMAIN Yves ;
FOURAGE Hugues a donné pouvoir à MACORPS Jean-Paul ;
HERNANDEZ Philippe a donné pouvoir à BOURDEAU Marylène, sa suppléante ;
LUCAS Noëlla a donné pouvoir à CELLIER Nicolas, son suppléant.

Absents :

BOBINEAU Joël, SEGUY Geneviève, MAZOUÉ Dominique, GUIGNARD Gérard.

Secrétaire de séance :

POUZET Michel

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de quarante-deux, il a été procédé immédiatement à l'ouverture de la séance.

3 – COMPTE RENDU DES DECISIONS ET ARRETES PRISE PAR LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES PAYS DE FONTENAY-VENDEE

Décisions

Objet	Référence	Date
Convention de billetterie avec la CC VSA pour LA MAISON DE LA MEUNERIE pour la vente des billets d'entrée du site, saison 2023.	DP23-036	19/05/2023
Reversement au titre d'un contentieux dans le cadre du litige opposant la CCPFV à la Sté MC BAT	DP23-037	19/05/2023
Convention de billetterie avec EVERYWHERE pour la vente des billets de son spectacle à Mervent en juillet et août.	DP23-038	19/05/2023
Convention apporteur d'affaire avec Marie-Gabrielle Giroire, guide conférencière (via son auto entreprise) pour réaliser des visites guidées de Fontenay le Comte lorsque les services Ville d'Art et d'Histoire et Musée de la ville ne sont pas disponibles	DP23-039	19/05/2023
Avenant à la Convention relative au partenariat entre Elise et la Communauté de communes Pays de Fontenay-Vendée	DP23-040	23/05/2023
Convention de partenariat avec STATION BEE'S pour l'attribution d'une subvention aux habitants du territoire pour l'acquisition d'un VAE	DP23-041	23/05/2023

Convention de billetterie avec la CC VSA pour LE CENTRE MINIER DE FAYMOREAU pour la vente des billets d'entrée du site pour la saison 2023.	DP23-042	30/05/2023
Convention de billetterie avec L'ASSOCIATION FONTENAY EN SCENE pour la vente des billets d'entrée du festival des Nuits Courtes.	DP23-043	30/05/2023
Avenant 1 à la Convention de financement de l'étude de mobilité entre La Roche/Yon et La Rochelle	DP23-044	02/06/2023
Avenant n°4 - Contrat Responsabilité Civile - Régularisation de la cotisation suite mise à jour de la masse salariale (année 2022)	DP23-045	06/06/2023
Convention de billetterie avec LA ROCHELLE TOURISME ET EVENEMENTS pour la vente du La Rochelle Ocean Pass.	DP23-046	08/06/2023
Mise à disposition intervenant dans le cadre de l'utilisation de la piscine intercommunale Océanide l'association de la Lutte Contre le Cancer	DP23-047	19/06/2023
Mise à disposition intervenant dans le cadre de l'utilisation de la piscine intercommunale Océanide par le Comité départemental de la Ligue Contre le Cancer	DP23-048	19/06/2023
Convention de billetterie avec L'ASSOCIATION OSE pour la vente des billets de leur spectacle en septembre	DP23-049	19/06/2023
Convention de billetterie avec L'ASSOCIATION CONFLUENCES pour la vente de billets package concert + repas organisé à Vix dans le cadre du Festival Les Arts par Nature	DP23-050	20/06/2023
Convention de passage sentier de randonnée « autour de la corde » avec ASA MARAIS sur la commune de Mouzeuil-Saint-Martin	DP23-051	23/06/2023
Convention de passage sentier de randonnée « autour de la corde » avec AF Mouzeuil Saint Martin sur la commune de Mouzeuil-Saint-Martin	DP23-052	23/06/2023

Arrêtés

Objet	Référence	Date
Nomination des mandataires – Régie des Piscines du Pays de « Fontenay-Vendée »	AR2023_09	19/05/2023
Tarifs saison 2023-2024 - Ecole de Musique et Danse Intercommunale	AR2023_10	19/05/2023
Fermeture temporaire de l'aire permanente d'accueil des gens du voyage	AR2023_11	19/06/2023
Nomination d'un régisseur mandataire supplémentaire – Régie Office de Tourisme du Pays de Fontenay-Vendée et sous-régie de l'antenne touristique de Vouvant	AR2023_12	26/06/2023

* * *

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré :

- **PREND ACTE** des décisions/arrêtés prises par Président de la Communauté de communes Pays de Fontenay-Vendée.

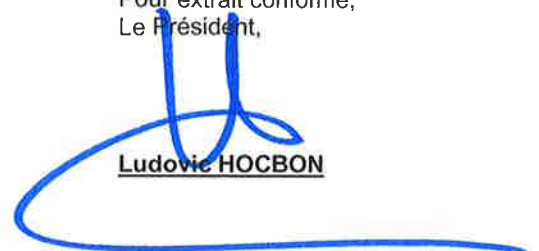
Pour extrait conforme,
Le Secrétaire,

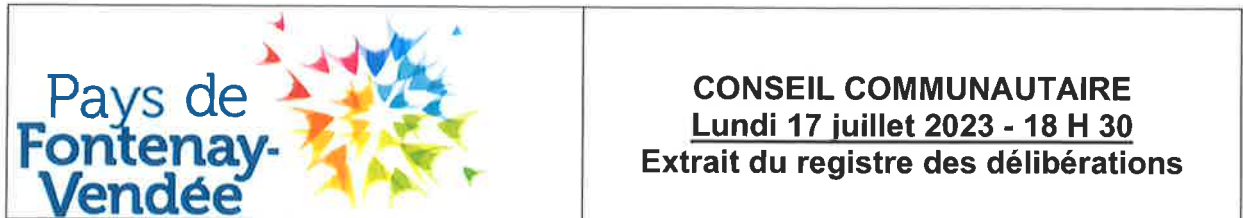
Michel POUZET




Pour extrait conforme,
Le Président,

Ludovic HOCBON





A 18 h 30 le lundi 17 juillet 2023, le Conseil communautaire s'est rassemblé Salle du Conseil à la Maison de Pays de la Communauté de communes Pays de Fontenay-Vendée, à la suite de la convocation adressée par le président le 11 juillet 2023.

Présents :

HOCBON Ludovic, Président.

BAUDRY Yves, BIRÉ Michel, BOUCHER Yves-Marie, BOUILLAUD Stéphane, COULON Anne-Marie, DROUIN Patricia, DUPAS Laurent, FROMAGET Marie-Thérèse, GERMAIN Yves, GUILLON Francis, HÉRAUD Michel, HUETZ Anne, LÉGERON Ghislaine, LEMOINE Matthias, MACORPS Jean-Paul, MAROT Roger, MIGNET Philippe, PAGEAUD Lionel, PHILIPPOT Xavier, POUZET Michel, RIDEAUD Daniel, RIVIÈRE Francis, ROUHAUD Christelle, ROY Sébastien, SAINT-CYR Sylvie, SAVINEAU Michel, TRUDEAU Christelle, VERDON Sébastien, VERGNAUD Benjamin, VERHAEGHE-GRILLO Dominique (arrivée au pont n°5), VINET Monique.

Excusés :

BOUCHER Cécile ;
ARNAUDEAU Jean-Marie a donné pouvoir à HOCBON Ludovic ;
BIENVENU Alain a donné pouvoir à GERMAIN Yves ;
FOURAGE Hugues a donné pouvoir à MACORPS Jean-Paul ;
HERNANDEZ Philippe a donné pouvoir à BOURDEAU Marylène, sa suppléante ;
LUCAS Noëlla a donné pouvoir à CELLIER Nicolas, son suppléant.

Absents :

BOBINEAU Joël, SEGUY Geneviève, MAZOUE Dominique, GUIGNARD Gérard.

Secrétaire de séance :

POUZET Michel

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de quarante-deux, il a été procédé immédiatement à l'ouverture de la séance.

4 – COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE BUREAU DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES PAYS DE FONTENAY-VENDEE

Décisions

Objet	Référence	Date
PLH 2020-2025 - Axe 3 - Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat volet Renouveau Urbain (OPAH-RU) 2020-2025 - Versement de subventions communautaires - Dossiers « Aide Economies d'énergie	B23_050	31/05/2023
PLH 2020-2025 - Axe 3 - Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat volet Renouveau Urbain (OPAH-RU) 2020-2025 - Versement de subvention communautaire - Dossier Embellissement façade/toiture	B23_051	31/05/2023
Versement d'une subvention au CORV (Comité Organisateur de La Route Vendéenne)	B23_052	31/05/2023
Association PETITES CITES DE CARACTERE DE LA VENDEE « Estivales de Caractère » - Attribution de subvention	B23_053	31/05/2023
Association SOX OUEST RACING TEAM « Endurance solex et mobylette » - Attribution de subvention	B23_054	31/05/2023

Association VOUVANT VILLAGE DE PEINTRES « Programme annuel d'animations » - Attribution de subvention	B23_055	31/05/2023
Association COURS TOUJOURS 85 « Bol d'air de la forêt de Mervent » - Attribution de subvention	B23_056	31/05/2023
Association FONTENAY FAIT SA RENAISSANCE « Réjouissances 2023 » - Attribution de subvention	B23_057	31/05/2023
Association LE TRAIL DE LA RENAISSANCE « Trail de la Renaissance » - Attribution de subvention	B23_058	31/05/2023
Association OSE - « OSE 2023 » - Attribution de subvention	B23_059	31/05/2023
Personnel communautaire - Création d'un emploi permanent - Recrutement d'un Chargé de mission Habitat et Territoire f/h en Contrat à Durée Indéterminée CDI	B23_060	31/05/2023
Versement de subventions au titre de la Réhabilitation de l'assainissement non collectif	B23_061	31/05/2023
Assainissement collectif - Convention fixant les modalités de déversement des matières de vidange à la station d'épuration de La Plaine des Sports de Fontenay-le-Comte	B23_062	31/05/2023
Exercice 2023 - Créances éteintes	B23_063	26/06/2023
Attribution d'une subvention pour l'acquisition d'un Vélo à Assistance Électrique (VAE) - Versement de subventions communautaires	B23_064	26/06/2023
Guichet unique de l'habitat - Plateforme Territoriale de Rénovation Énergétique (PTRE) - Versement de subventions communautaires	B23_065	26/06/2023
PLH 2020-2025 - Axe 1 - Versement de subvention communautaire - Dossier ECO PASS	B23_066	26/06/2023
PLH 2020-2025 - Axe 3 - Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat volet Renouvellement Urbain (OPAH-RU) 2020-2025 - Versement de subventions communautaires - Dossiers « Aide logement très dégradé/logement vacant », « Majoration sortie de vacance », « Aide embellissement travaux de façade/toiture »	B23_067	26/06/2023
Convention SyDEV - Maintenance de l'éclairage public des ZAE - Année 2023	B23_068	26/06/2023
Marché de travaux pour l'extension de la Maison de Santé de L'Hermenault - Signature d'avenants lots n°1 - 3 - 4 - 7 - 10 et 11	B23_069	26/06/2023
Association FONTENAY EN SCENE - Festival Les Nuits Courtes 6ème édition du 27 au 29 octobre 2023 - Attribution de subvention	B23_070	26/06/2023

* *
*

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré :

- **PREND ACTE** des décisions prises par le Bureau de la Communauté de communes Pays de Fontenay-Vendée.

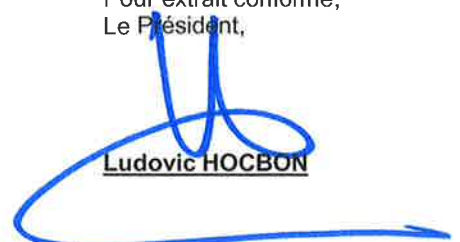
Pour extrait conforme,
Le Secrétaire,

Michel POUZET




Pour extrait conforme,
Le Président,

Ludovic HOCBON





CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Lundi 17 juillet 2023 - 18 H 30
Extrait du registre des délibérations

A 18 h 30 le lundi 17 juillet 2023, le Conseil communautaire s'est rassemblé Salle du Conseil à la Maison de Pays de la Communauté de communes Pays de Fontenay-Vendée, à la suite de la convocation adressée par le président le 11 juillet 2023.

Présents :

HOCBON Ludovic, Président.

BAUDRY Yves, BIRÉ Michel, BOUCHER Yves-Marie, BOUILLAUD Stéphane, COULON Anne-Marie, DROUIN Patricia, DUPAS Laurent, FROMAGET Marie-Thérèse, GERMAIN Yves, GUILLON Francis, HÉRAUD Michel, HUETZ Anne, LÉGERON Ghislaine, LEMOINE Matthias, MACORPS Jean-Paul, MAROT Roger, MIGNET Philippe, PAGEAUD Lionel, PHILIPPOT Xavier, POUZET Michel, RIDEAUD Daniel, RIVIÈRE Francis, ROUHAUD Christelle, ROY Sébastien, SAINT-CYR Sylvie, SAVINEAU Michel, TRUDEAU Christelle, VERDON Sébastien, VERGNAUD Benjamin, VERHAEGHE-GRILLO Dominique (arrivée au pont n°5), VINET Monique.

Excusés :

BOUCHER Cécile ;
ARNAUDEAU Jean-Marie a donné pouvoir à HOCBON Ludovic ;
BIENVENU Alain a donné pouvoir à GERMAIN Yves ;
FOURAGE Hugues a donné pouvoir à MACORPS Jean-Paul ;
HERNANDEZ Philippe a donné pouvoir à BOURDEAU Marylène, sa suppléante ;
LUCAS Noëlla a donné pouvoir à CELLIER Nicolas, son suppléant.

Absents :

BOBINEAU Joël, SEGUY Geneviève, MAZOUÉ Dominique, GUIGNARD Gérard.

Secrétaire de séance :

POUZET Michel

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de quarante-deux, il a été procédé immédiatement à l'ouverture de la séance.

5 - LEADER 2023-2027 – APPROBATION DU TRANSFERT DU DOSSIER A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES PAYS DE FONTENAY-VENDEE ET CONSTITUTION D'UN GROUPE D'ACTION LOCALE (GAL).

VU la délibération n° 14-22 du Comité syndical en date du 24 juin 2022 approuvant l'élaboration de la candidature du Syndicat Mixte Fontenay Sud Vendée Développement au programme LEADER 2023-2027 et la demande de subvention au titre du soutien préparatoire ;

VU la délibération n° 7.1 du Conseil communautaire du Pays de Fontenay Vendée en date du 12 septembre 2022 ;

VU la délibération n° C192/2022 du Conseil communautaire du Pays de La Châtaigneraie en date du 15 septembre 2022 ;

VU la délibération n° 2022CC_09_177 du Conseil communautaire du Vendée Sèvre Autise en date du 20 septembre 2022 ;

VU la délibération n° 28-22 du Comité syndical en date du 29 novembre 2022 approuvant le dossier de la candidature au programme LEADER, ainsi que le dossier de soutien préparatoire et autorisant à procéder à leur dépôt ;

VU la délibération n° 21-23 du Comité syndical en date du 19 juin 2023 approuvant le transfert du dossier LEADER 2023-2027 à la Communauté de communes Pays de Fontenay-Vendée.

CONSIDERANT les modifications intervenues dans le cadre de la gouvernance du Syndicat Mixte d'une part ;

CONSIDERANT que l'intégralité des moyens à disposition du Syndicat Mixte pour le gérer et assurer la mise en œuvre de la candidature au programme LEADER est assurée désormais par la Communauté de communes Pays de Fontenay-Vendée ;

CONSIDERANT l'accord préalable de la Région pour un transfert du dossier à une intercommunalité membre du Syndicat qui mobiliserait l'ensemble des moyens humains, matériels, techniques, partenariaux nécessaires à la mise en œuvre du programme développé ;

CONSIDERANT que l'approbation du transfert du dossier LEADER 2023-2027 à la Communauté de communes Pays de Fontenay-Vendée nécessitera la mise en place d'un nouveau Groupe d'Action Locale (GAL) par la Communauté de communes Pays de Fontenay-Vendée ;

CONSIDERANT qu'un GAL doit être formé afin de faire vivre le programme Leader localement et notamment être constitué d'un comité de programmation, rassemblant acteurs publics (élus) et de membres privés représentatifs du territoire (acteurs des thématiques) dont le rôle principal est de sélectionner les projets conformément aux articles 32 à 34 du règlement (UE) n° 1303/2013 portant dispositions communes (RPDC) complétés par les articles 42 à 44 du règlement (UE) n° 1305/2013 sur le développement rural.;

Il est proposé :

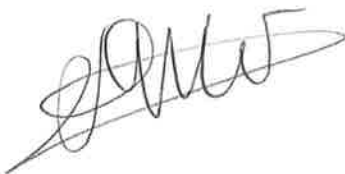
* *
*

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité avec une abstention de Mme Saint-Cyr Sylvie (Conseillère communautaire de Fontenay-le-Comte) :

- **APPROUVE** le transfert du dossier LEADER 2023-2027 à la Communauté de communes Pays de Fontenay-Vendée ;
- **DECIDE** que la Communauté de communes Pays de Fontenay-Vendée constitue un nouveau Groupe d'Action Locale (GAL) comme suit :
 - o Collège membres publics :
 - 2 représentants élus désignés par la Communauté de communes Pays de Fontenay-Vendée ;
 - 2 représentants élus désignés par la Communauté de communes du Pays de La Châtaigneraie ;
 - 2 représentants élus désignés par la Communauté de communes Vendée Sèvre Autise.
 - o Collège membres privés :
 - 7 membres représentatifs du territoire.
- **AUTORISE** le Président à signer tout document visant à intervenir dans ce domaine.

Pour extrait conforme,
Le Secrétaire,

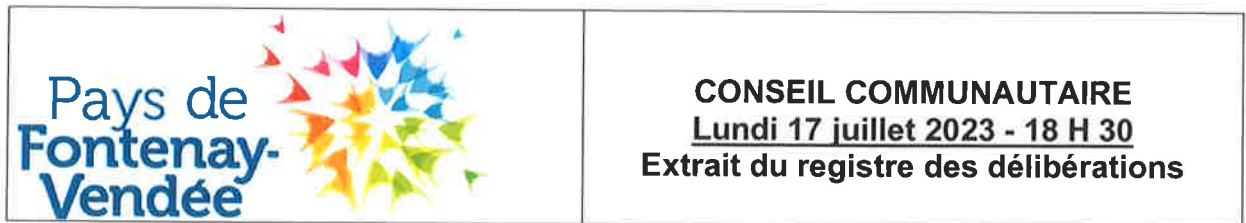
Michel POUZET



Pour extrait conforme,
Le Président,

Ludovic HOCBON





A 18 h 30 le lundi 17 juillet 2023, le Conseil communautaire s'est rassemblé Salle du Conseil à la Maison de Pays de la Communauté de communes Pays de Fontenay-Vendée, à la suite de la convocation adressée par le président le 11 juillet 2023.

Présents :

HOCBON Ludovic, Président.

BAUDRY Yves, BIRÉ Michel, BOUCHER Yves-Marie, BOUILLAUD Stéphane, COULON Anne-Marie, DROUIN Patricia, DUPAS Laurent, FROMAGET Marie-Thérèse, GERMAIN Yves, GUILLON Francis, HÉRAUD Michel, HUETZ Anne, LÉGERON Ghislaine, LEMOINE Matthias, MACORPS Jean-Paul, MAROT Roger, MIGNET Philippe, PAGEAUD Lionel, PHILIPPOT Xavier, POUZET Michel, RIDEAUD Daniel, RIVIÈRE Francis, ROUHAUD Christelle, ROY Sébastien, SAINT-CYR Sylvie, SAVINEAU Michel, TRUDEAU Christelle, VERDON Sébastien, VERGNAUD Benjamin, VERHAEGHE-GRILLO Dominique (arrivée au pont n°5), VINET Monique.

Excusés :

BOUCHER Cécile ;
ARNAUDEAU Jean-Marie a donné pouvoir à HOCBON Ludovic ;
BIENVENU Alain a donné pouvoir à GERMAIN Yves ;
FOURAGE Hugues a donné pouvoir à MACORPS Jean-Paul ;
HERNANDEZ Philippe a donné pouvoir à BOURDEAU Marylène, sa suppléante ;
LUCAS Noëlla a donné pouvoir à CELLIER Nicolas, son suppléant.

Absents :

BOBINEAU Joël, SEGUY Geneviève, MAZOUÉ Dominique, GUIGNARD Gérard.

Secrétaire de séance :

POUZET Michel

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de quarante-deux, il a été procédé immédiatement à l'ouverture de la séance.

7.1 - APPROBATION D'UN DISPOSITIF D'AIDE A L'INSTALLATION DE MEDECINS GENERALISTES SUR LE TERRITOIRE DU PAYS DE FONTENAY-VENDEE

VU la loi n°2005-157 du 23 février 2005 relative au développement des territoires ruraux ;

VU l'article L.1511-8 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux aides à l'installation ou au maintien des professionnels de santé pouvant être accordées par les collectivités territoriales ou leurs regroupements ;

VU le décret en Conseil d'Etat n°2005-1724 du 30 décembre 2004 et les articles R.1511-44 à R.1511-46 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code de la Santé Publique ;

CONSIDERANT que le Territoire de Vie Santé (TVS) de Fontenay-le-Comte est classé en Zone d'Intervention Prioritaire (ZIP) du zonage médecins de l'ARS Pays de la Loire en vigueur depuis le 1er janvier 2021.

CONSIDERANT que suite à l'étude d'opportunité menée par la Fabrique des Centres de santé en novembre 2022, il ressort les éléments principaux suivants :

- En 2022, plus de 3 000 habitants du Pays de Fontenay-Vendée sont sans médecin traitant soit 10,6 % des assurés,
- La démographie médicale de proximité devrait être en diminution jusqu'en 2030 (en 2022, la densité médicale est de 6,3/10 000 habitants sur le Pays de Fontenay-Vendée contre 8,6 au niveau national),
- Forte intensification des besoins de prévention, de prise en charge et de suivi médical de proximité liés aux maladies chroniques et aux maladies liées à l'âge,

CONSIDERANT que sur ces bases, le besoin théorique de médecin à 5/10 ans serait de + 19 sur le territoire pour arriver à une densité médicale de 8,3/10 000 habitants (moyenne en Pays de la Loire), soit 1 médecin généraliste pour 1 200 habitants.

CONSIDERANT la forte implication du territoire pour favoriser l'installation de nouveaux médecins sur son territoire, notamment par le soutien à la création d'un Centre de Santé dans le cadre du projet de Maison de Santé Simone Veil.

CONSIDERANT que ce projet permettrait à terme de recruter 6 médecins généralistes couvrant une partie du besoin en nouveaux praticiens.

Il vous est proposé que la Communauté de Communes du Pays de Fontenay-Vendée accompagne financièrement l'installation des médecins généralistes libéraux sur le territoire du Pays de Fontenay-Vendée en instituant une prime d'installation de 10 000 € par professionnel. Cet accompagnement pourrait être plafonné à 13 lauréats, permettant ainsi de concourir à l'objectif de 19 nouveaux médecins généralistes.

Ce soutien s'entendrait par le versement d'une aide à l'installation, qui peut prendre deux formes, au choix du professionnel :

- Soit une aide de 10 000 € pour l'acquisition de matériel ou le financement de l'aménagement des locaux,
- Soit une prise en charge du loyer dans la limite du plafond de 10 000 €.

En contrepartie, il est demandé au médecin généraliste de :

- S'installer sur le territoire du Pays de Fontenay-Vendée et y exercer pendant une durée de 5 ans,
- Exercer une activité libérale partielle ou à temps plein (au minimum égale à 2,5 jours par semaine),
- Pratiquer pendant la durée de son engagement les tarifs fixés par la convention mentionnée aux articles L 162-5 et L162-32-1 du code de la Sécurité Sociale pour son exercice libéral,
- Participer au dispositif de permanence des soins ambulatoires sur le territoire (sauf dérogation accordée).

CONSIDERANT l'avis positif des membres de la Commission santé réunis le 20 juin 2023.

Les membres du Bureau réuni le 26 juin 2023 ont acté le principe que la Communauté de communes octroie une aide financière aux nouveaux médecins généralistes, s'engageant à exercer sur le territoire communautaire.

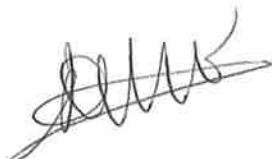
* * *

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité avec une abstention de M. Bouillaud Stéphane (Conseiller communautaire de Fontenay-le-Comte) :

- **APPROUVE** la mise en place d'un dispositif d'aide à l'installation de nouveaux médecins généralistes libéraux sur le territoire du Pays de Fontenay-Vendée dans la limite de 13 nouvelles installations ;
- **APPROUVE** la convention d'engagement financier à l'exercice d'une activité de soins en médecine générale sur le territoire du Pays de Fontenay-Vendée jointe en annexe à la présente délibération ;
- **AUTORISE** le Président à la signer ainsi que tout document visant à intervenir dans ce domaine.

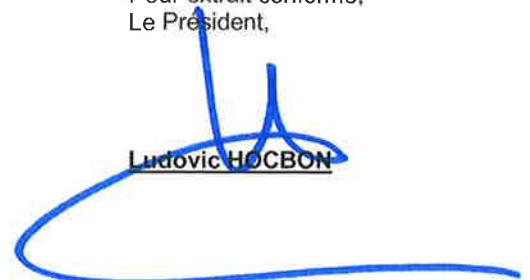
Pour extrait conforme,
Le Secrétaire,

Michel POUZET



Pour extrait conforme,
Le Président,

Ludovic HOCBON





**CONVENTION D'ENGAGEMENT
FINANCIER A L'EXERCICE D'UNE
ACTIVITE DE SOIN EN MEDECINE
GENERALE
SUR LE TERRITOIRE DU PAYS
FONTENAY-VENDEE**

Entre les soussignés:

La Communauté de communes « Pays de Fontenay-Vendée » représentée par son Président, M. Ludovic HOCBON, dûment habilité par une délibération du 2023, ci-après dénommée « La Communauté de communes »,

D'une part,

Et :

M NOM Prénom, N°, rue/route de, Code Postal COMMUNE

Né(e) le .../.../..... à,

ci-après dénommé « Le bénéficiaire »,

D'autre part,

Il est convenu ce qui suit :

Préambule

Considérant que le Territoire de Vie Santé (TVS) de Fontenay-le-Comte est classé en Zone d'Intervention Prioritaire (ZIP) du zonage médecins de l'ARS Pays de la Loire en vigueur depuis le 1er janvier 2021.

Considérant que suite à l'étude d'opportunité menée par la Fabrique des Centres de santé en novembre 2022, il ressort les éléments principaux suivants :

- *En 2022, plus de 3 000 habitants du Pays de Fontenay-Vendée sont sans médecin traitant soit 10,6 % des assurés,*
- *La démographie médicale de proximité devrait être en diminution jusqu'en 2030 (en 2022, la densité médicale est de 6,3/10 000 habitants sur le Pays de Fontenay-Vendée contre 8,6 au niveau national),*
- *Forte intensification des besoins de prévention, de prise en charge et de suivi médical de proximité liés aux maladies chroniques et aux maladies liées à l'âge,*

Considérant que sur ces bases, le besoin théorique de médecin à 5/10 ans serait de + 19 sur le territoire pour arriver à une densité médicale de 8,3/10 000 habitants (moyenne en Pays de la Loire), soit 1 médecin généraliste pour 1 200 habitants.

Considérant la forte implication du territoire pour favoriser l'installation de nouveaux médecins sur son territoire, notamment par le soutien à la création d'un Centre de Santé dans le cadre du projet de Maison de Santé Simone Veil.

C'est pourquoi les membres du Bureau réuni le 26 juin 2023 ont acté le principe que la Communauté de communes octroie une aide financière aux nouveaux médecins généralistes, s'engageant à exercer sur le territoire communautaire.

Le Conseil communautaire réuni le 17 juillet 2023 a validé ce dispositif dans les formes ci-après exposées.

Article 1er : Objet

La présente convention a pour objet de fixer les droits et obligations de chaque partie lors de l'installation de nouveaux médecins généralistes libéraux sur le territoire de la Communauté de Communes du Pays de Fontenay-Vendée.

Article 2 : Nature et durée de l'engagement du professionnel

Le bénéficiaire s'engage à :

- S'installer sur le territoire du Pays de Fontenay-Vendée et y exercer pendant une durée de 5 ans,
- Exercer une activité libérale partielle ou à temps plein (au minimum égale à 2,5 jours par semaine),
- Pratiquer pendant la durée de son engagement les tarifs fixés par la convention mentionnée aux articles L 162-5 et L162-32-1 du code de la Sécurité Sociale pour son exercice libéral,
- Participer au dispositif de permanence des soins ambulatoires sur le territoire (sauf dérogation accordée).

Article 3 : Nature et durée de l'engagement de la collectivité

La Communauté de communes s'engage à verser une aide à l'installation de 10 000 €. Le montant de cette allocation ne sera pas révisable.

Cette aide à l'installation, qui peut prendre deux formes, au choix du professionnel :

- ☛ Soit une aide de 10 000 € pour l'acquisition de matériel ou le financement de l'aménagement des locaux.
 - Dans ce cadre le versement sera fait en une fois sur la base des devis présentés dans la limite du plafond ci-dessus indiqué.
- ☛ Soit une prise en charge du loyer dans la limite du plafond de 10 000 €.
 - Dans ce cadre le versement interviendra au profit du locataire sous forme de remboursement(s) de loyer(s) sur la base des quittances de loyer acquittées par celui-ci dans la limite du plafond ci-dessus indiqué.

Le versement de cette prime s'effectue par virement(s) bancaire(s) sur le compte désigné par le bénéficiaire.

Choix du professionnel :

- Aide de 10 000 € pour l'acquisition de matériel ou le financement de l'aménagement des locaux
- Prise en charge du loyer dans la limite du plafond de 10 000 €

La Communauté de communes s'engage en outre, via son contrat local de santé et son coordonnateur santé, à faciliter les échanges entre professionnels sanitaires et sociaux, et à améliorer le cadre d'exercice des professionnels de santé.

L'objectif général est d'améliorer le parcours de soins des patients et l'attractivité du territoire.

Article 4 : Prise d'effet de la présente convention

La présente convention prendra effet à compter du 1^{er} jour du mois qui suit la date de signature de la convention correspondant et le versement effectué qu'après l'installation effective du médecin.

Article 5 : Conditions et modalités de suspension/ résiliation de la convention

La présente convention cesse de plein droit si le bénéficiaire ne respecte pas/plus la nature de l'engagement telle que prévue à l'article 2 de la présente convention.

Le bénéficiaire sera soumis à obligation de reversement des primes déjà perçues sauf cas de force majeur.

Article 6 : Election de domicile et règlement des litiges

Pour l'exécution de la présente convention, chaque partie fait élection de domicile à l'adresse suivante : Communauté de communes Pays de Fontenay-Vendée, 16 rue de l'innovation, 85200 FONTENAY-LE-COMTE.

En cas de difficulté sur l'interprétation ou l'exécution de la présente convention, les parties s'efforceront de résoudre leur différend à l'amiable. En cas de désaccord persistant, le tribunal administratif de Nantes sera le seul compétent.

La convention est établie en deux exemplaires originaux.

Fait à Fontenay-le-Comte, le

Le bénéficiaire ,

Le Président de la Communauté de
communes Pays de Fontenay-Vendée

Ludovic HOCBON



A 18 h 30 le lundi 17 juillet 2023, le Conseil communautaire s'est rassemblé Salle du Conseil à la Maison de Pays de la Communauté de communes Pays de Fontenay-Vendée, à la suite de la convocation adressée par le président le 11 juillet 2023.

Présents :

HOCBON Ludovic, Président.

BAUDRY Yves, BIRÉ Michel, BOUCHER Yves-Marie, BOUILLAUD Stéphane, COULON Anne-Marie, DROUIN Patricia, DUPAS Laurent, FROMAGET Marie-Thérèse, GERMAIN Yves, GUILLON Francis, HÉRAUD Michel, HUETZ Anne, LÉGERON Ghislaine, LEMOINE Matthias, MACORPS Jean-Paul, MAROT Roger, MIGNET Philippe, PAGEAUD Lionel, PHILIPPOT Xavier, POUZET Michel, RIDEAUD Daniel, RIVIÈRE Francis, ROUHAUD Christelle, ROY Sébastien, SAINT-CYR Sylvie, SAVINEAU Michel, TRUDEAU Christelle, VERDON Sébastien, VERGNAUD Benjamin, VERHAEGHE-GRILLO Dominique (arrivée au pont n°5), VINET Monique.

Excusés :

BOUCHER Cécile ;
ARNAUDEAU Jean-Marie a donné pouvoir à HOCBON Ludovic ;
BIENVENU Alain a donné pouvoir à GERMAIN Yves ;
FOURAGE Hugues a donné pouvoir à MACORPS Jean-Paul ;
HERNANDEZ Philippe a donné pouvoir à BOURDEAU Marylène, sa suppléante ;
LUCAS Noëlla a donné pouvoir à CELLIER Nicolas, son suppléant.

Absents :

BOBINEAU Joël, SEGUY Geneviève, MAZOUÉ Dominique, GUIGNARD Gérard.

Secrétaire de séance :

POUZET Michel

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de quarante-deux, il a été procédé immédiatement à l'ouverture de la séance.

7.2 - MAISONS DE SANTE INTERCOMMUNALES – MODIFICATION DES TARIFS DES LOYERS DES LOCAUX

VU la délibération n°12 du 24 septembre 2018 fixant les tarifs mensuels de location en euros toutes taxes comprises pour la Maison de Santé des Moulins Liot ;

CONSIDERANT qu'afin de lutter contre la désertification médicale, la Communauté de communes œuvre pour favoriser l'installation et le maintien des professionnels de santé.

CONSIDERANT qu'à ce titre elle a, notamment, en gestion deux maisons de santé :

- La Maison de Santé Intercommunale (MSI) des Moulins Liot à Fontenay-le-Comte
- La Maison de Santé Pluriprofessionnelle (MSP) à L'Hermenault

CONSIDERANT que du fait d'un contexte initial et d'une temporalité différente pour ces dernières des divergences et des paramètres apparaissent.

CONSIDERANT qu'il convient d'uniformiser les conditions de loyers et de charges, en lien avec les pratiques appliquées par la collectivité pour les locaux en faveur des entreprises du territoire, il est proposé de revoir les modalités comme suit :

- pour le loyer :

- il porterait uniquement sur la partie privative, sans inclure les parties communes,
- prix au mètre carré identique de 10,40€ avec indexation sur ce montant initial y compris pour les nouveaux arrivants.

- pour les charges :

- elles seraient refacturées sur la totalité de l'utilisation (espaces privatif et commun) en incluant l'abonnement et la consommation des fluides, le ménage, la redevance incitative et la taxe foncière (l'entretien des espaces verts le cas échéant),
- l'EPCI garderait à sa charge la maintenance et l'entretien des bâtiments.

CONSIDERANT que ces nouvelles modalités participent d'une volonté :

- D'avoir un maillage territorial cohérent et uniforme,
- De proposer une politique d'attractivité médicale globale en lien avec les autres dispositifs communautaires facilitant l'installation et les modes d'exercice de nouveaux praticiens de santé,
- De soutenir l'existant avec des tarifs avantageux pour les praticiens en activité sur le territoire.

CONSIDERANT l'avis positif des membres de la Commission santé réunis le 20 juin 2023.

CONSIDERANT l'avis positif des membres du Bureau réuni le 26 juin 2023.

* *
* *

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** les nouvelles modalités de loyers et de charges précisées ci-dessus,
- **DIT** que cette délibération abroge la délibération n°12 du 24 septembre 2018 hormis ce qui concerne la pharmacie,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de ces dispositions.

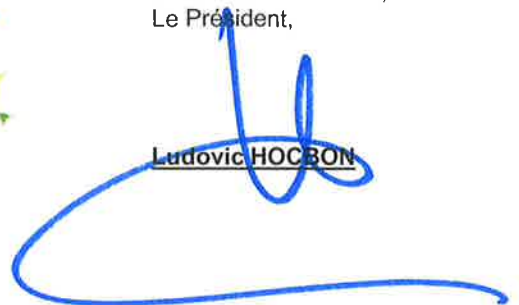
Pour extrait conforme,
Le Secrétaire,

Michel POUZET



Pour extrait conforme,
Le Président,

Ludovic HOGBON





A 18 h 30 le lundi 17 juillet 2023, le Conseil communautaire s'est rassemblé Salle du Conseil à la Maison de Pays de la Communauté de communes Pays de Fontenay-Vendée, à la suite de la convocation adressée par le président le 11 juillet 2023.

Présents :

HOCBON Ludovic, Président.

BAUDRY Yves, BIRÉ Michel, BOUCHER Yves-Marie, BOUILLAUD Stéphane, COULON Anne-Marie, DROUIN Patricia, DUPAS Laurent, FROMAGET Marie-Thérèse, GERMAIN Yves, GUILLON Francis, HÉRAUD Michel, HUETZ Anne, LÉGERON Ghislaine, LEMOINE Matthias, MACORPS Jean-Paul, MAROT Roger, MIGNET Philippe, PAGEAUD Lionel, PHILIPPOT Xavier, POUZET Michel, RIDEAUD Daniel, RIVIÈRE Francis, ROUHAUD Christelle, ROY Sébastien, SAINT-CYR Sylvie, SAVINEAU Michel, TRUDEAU Christelle, VERDON Sébastien, VERGNAUD Benjamin, VERHAEGHE-GRILLO Dominique (arrivée au pont n°5), VINET Monique.

Excusés :

BOUCHER Cécile ;
ARNAUDEAU Jean-Marie a donné pouvoir à HOCBON Ludovic ;
BIENVENU Alain a donné pouvoir à GERMAIN Yves ;
FOURAGE Hugues a donné pouvoir à MACORPS Jean-Paul ;
HERNANDEZ Philippe a donné pouvoir à BOURDEAU Marylène, sa suppléante ;
LUCAS Noëlla a donné pouvoir à CELLIER Nicolas, son suppléant.

Absents :

BOBINEAU Joël, SEGUY Geneviève, MAZOUÉ Dominique, GUIGNARD Gérard.

Secrétaire de séance :

POUZET Michel

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de quarante-deux, il a été procédé immédiatement à l'ouverture de la séance.

8.1 - PROJET DE DELIBERATION APPROUVANT LE PRINCIPE DE LA DESIGNATION DE LA SOCIETE PUBLIQUE LOCALE (SPL) VENDEE GRAND SUD COMME OFFICE DU TOURISME A COMPTER DU 1^{ER} JANVIER 2024

Par délibération du 5 juin 2023, le conseil communautaire a approuvé les statuts de la société publique locale (SPL) VENDEE GRAND SUD et une participation à son capital à hauteur de 50 000 €.

Par délibération de ce jour, a été approuvée, une modification des statuts et, plus particulièrement de son article 3 ayant trait à l'objet social pour tenir compte de certaines observations émises par la Préfecture.

Sans modifier, sur ce point, les statuts initiaux, l'objet prévoit la possibilité pour la SPL d'assurer, à la demande de tout ou partie des EPCI actionnaires, les fonctions d'office du tourisme, telles que notamment définies par l'article L 133-3 du Code du tourisme.

Actuellement, l'office de tourisme de chacun des trois EPCI actionnaires de la SPL est géré sous la forme d'une régie dotée de la seule autonomie financière.

L'article L 134-5 du Code du tourisme autorise que plusieurs EPCI désirant s'associer pour la promotion du tourisme puissent décider d'instituer un seul office du tourisme par délibérations concordantes de leurs organes délibérants.

Le périmètre exact des missions devant être intégrées à l'office du tourisme commun aux trois EPCI, les moyens humains et financiers associés ainsi que le contenu et la forme de la contractualisation entre les ECPI et la SPL (convention de délégation de service public ou convention d'objectifs et de moyens), devraient pouvoir être finalisés en septembre 2023.

D'ores et déjà, il est toutefois proposé d'acter **le principe** :

- de la dissolution, à compter du 31 décembre 2023, de l'office de tourisme communautaire sous la forme de la régie dotée de l'autonomie financière,
- de désigner, à compter du 1^{er} janvier 2024, la SPL VENDEE GRAND SUD comme office de tourisme commun aux trois EPCI.

Par délibérations ultérieures, chacun des trois EPCI décidera des conditions de cessation d'exploitation de leur office de tourisme sous la forme de régie d'autonomie financière, du nombre de membres représentant les professions et activités intéressées par le tourisme au sein du conseil d'orientation prévu à l'article 21 des statuts de la SPL ainsi que de la forme et du contenu de la contractualisation.

Vu les articles L 1521-1 et suivants et L 1531-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les articles L 133-1 et suivants et R 133-19 et suivants du Code du tourisme,

Vu les statuts de la SPL VENDEE GRAND SUD,

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ACTE** le principe de la désignation, à compter du 1^{er} janvier 2024, de la SPL VENDEE GRAND SUD comme office du tourisme commun aux trois EPCI actionnaires et, par voie de conséquence, de la cessation d'activité au 31 décembre 2023, de la régie dotée de l'autonomie financière assurant, à ce jour, les fonctions d'office de tourisme,
- **AUTORISE** le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération et, plus particulièrement, à finaliser l'ensemble des études ayant trait à la définition du périmètre des missions devant être intégrées à l'office du tourisme, les moyens humains et techniques associés, ainsi que le contenu et la forme contractuelle liant les EPCI et la SPL VENDEE GRAND SUD.

Pour extrait conforme,
Le Secrétaire,

Michel POUZET



Pour extrait conforme,
Le Président,

Ludovic HOCBON

